

Cahier de l'Observatoire n° 29

**PENSER ET MESURER
L'INTÉGRATION**

*POUR UNE APPROCHE ENTRE THÉORIE ET
PRAGMATISME*

L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'INTEGRATION ET DE LA VILLE

A sa création, en 1992, l'Observatoire Régional de l'Intégration (ORI) fut conçu comme un outil de développement et d'aide à la décision spécialisé dans le champ de l'intégration des populations issues de l'immigration.

La dynamique engagée a contribué, en 1996, à sa structuration en association et à l'élargissement de son champ d'intervention à la politique de la ville et au développement social urbain devenant l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV).

|| ACTIVITÉS

L'Observatoire est un outil de connaissance, de qualification et d'appui au service des acteurs et des décideurs intervenant dans les champs de l'intégration et de la politique de la ville.

Les activités menées par l'ORIV visent à permettre le recueil, la mise à disposition, la production voire la co-production, l'analyse, la diffusion, l'échange ou la confrontation de connaissances -théoriques, pratiques ou techniques- d'ordre quantitatif ou qualitatif dans les domaines d'intervention précédemment cités.

Ces activités relèvent également :

- d'une dimension de veille, qui consiste dans l'analyse, par le croisement d'éléments, des situations et contextes pour percevoir les évolutions
- et d'une dimension d'alerte et d'anticipation qui repose sur la capacité à mettre en débat, à susciter la discussion qu'il y ait ou non demande des partenaires.

Par ses activités, l'ORIV participe à la réduction des déséquilibres sociaux et territoriaux, c'est la raison pour laquelle les signataires du Contrat de Plan (Etat et collectivités) ont souhaité inscrire et financer l'ORIV durant la période de ce contrat (2000-2006).

|| MISSIONS

RENDRE ACCESSIBLE L'INFORMATION

Pour se faire, l'ORIV gère un centre de documentation (ouvert au public, les mercredis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00) et répond aux demandes, quantitatives et qualitatives, qui lui sont adressées. L'ORIV recueille les informations nécessaires soit par le repérage et le dépouillement des divers supports existants, soit grâce à ses réseaux de connaissances (notamment " réseau intégration "). Une fois analysées, leur diffusion est assurée régulièrement par divers supports.

PRODUIRE DES ANALYSES ET DES CONNAISSANCES

Il s'agit le plus souvent de produire de la connaissance afin de combler des carences sur des problématiques particulières ou de permettre une meilleure compréhension des processus en jeu. Pour ce faire, l'ORIV réalise des études, des diagnostics ou des notes et aide à la formalisation de réflexion collective par l'animation ou la participation à divers groupes de travail.

FAVORISER LES ECHANGES DE CONNAISSANCES ET LA DIFFUSION DES PRATIQUES ET EXPERIENCES

L'ORIV organise des moments d'échanges et de débats (rencontres régionales, séminaires, colloques, débats,..) en direction d'acteurs et décideurs des politiques d'intégration et de la ville, professionnels de terrain, associations, enseignants, chercheurs...

Par ailleurs, l'ORIV participe activement à divers réseaux, locaux et nationaux, œuvrant dans les mêmes champs d'intervention.

ACCOMPAGNER ET APPUYER LES ACTEURS

Quelles soient techniques et/ou méthodologiques, les missions d'appui consistent à mettre à la disposition des acteurs les informations qui leur sont nécessaires, d'intervenir ponctuellement sur des thématiques ou sur des aspects techniques et méthodologiques.

Les cahiers de l'Observatoire

Cahier n° 29

PENSER ET MESURER L'INTÉGRATION

*POUR UNE APPROCHE ENTRE
THÉORIE ET PRAGMATISME*

Document réalisé par A. Fabry,
à partir des travaux menés en 1998 par Rajen Jaganathen et
Alexandre Fabry, sous la direction de Murielle Maffessoli.

Septembre 2000

SOMMAIRE

9	INTRODUCTION
13	PARTIE 1 : LE CONCEPT D'INTÉGRATION
15	A) LES DÉFINITIONS TRADITIONNELLES
15	QUELQUES DÉFINITIONS SOCIOLOGIQUES
15	<i>L'intégration comme processus politique</i>
17	<i>L'intégration comme processus social</i>
23	LA DÉFINITION INSTITUTIONNELLE
23	<i>L'intégration selon le Haut Conseil à l'Intégration</i>
24	<i>Le public concerné par l'intégration</i>
26	<i>Quelques réactions à la Définition du HCI</i>
29	B) UNE DÉFINITION D'USAGE
29	<i>Vers une "définition d'usage" de l'intégration</i>
30	<i>Éléments méthodologiques et contextuels</i>
31	LES BASES DE LA NOTION
31	<i>Le public concerné</i>
32	<i>Approche dynamique / approche normative</i>
34	<i>Les bases de la notion d'intégration</i>
36	<i>Éléments complémentaires de compréhension de la notion d'intégration</i>
39	LE PROCESSUS D'INTÉGRATION
39	<i>Présentation générale</i>
40	<i>Le cas des immigrés : une socialisation par l'échange</i>
46	<i>Un éclairage complémentaire : les actions à mettre en oeuvre pour faciliter l'intégration</i>

51	PARTIE 2 : LA MESURE DE L'INTÉGRATION
51	<i>Mesure et indicateurs</i>
52	<i>Les deux approches de la mesure</i>
55	A) L'APPROCHE PAR POPULATION
55	LES LIMITES DE LA MESURE STATISTIQUE
55	<i>Trouver des indicateurs</i>
56	<i>Une population difficilement mesurable</i>
60	<i>Les limites de l'outil statistique</i>
61	LES TRAVAUX DU HCI ET DE L'INED
61	<i>Le tableau de bord du HCI</i>
62	<i>Analyse des indicateurs proposés par le HCI</i>
68	<i>L'enquête sur la mobilité géographique et l'insertion sociale</i>
69	DES INDICATEURS D'INTÉGRATION AUX DONNÉES DE CADRAGE
73	B) L'APPROCHE PAR TERRITOIRE
73	DE LA MESURE DE L'INTÉGRATION À L'APPRÉHENSION DU CONTEXTE
74	<i>L'importance du contexte local</i>
80	<i>Mesurer l'intégration ou apprécier le contexte de sa mise en oeuvre</i>
82	LES ÉLÉMENTS D'APPRÉHENSION
82	<i>Tentative de proposition de tableau de bord</i>
83	<i>Éléments d'appréhension du contexte de l'intégration</i>
95	PERSPECTIVES
95	<i>Définition institutionnelle et définition d'usage : deux approches complémentaires</i>
96	<i>Appréhender l'intégration par une démarche collective, plurielle et dynamique</i>
99	ANNEXES
99	<i>Éléments bibliographiques</i>
105	<i>Éléments méthodologiques</i>
110	<i>Tableau récapitulatif des indicateurs retenus par la BDSL</i>

INTRODUCTION

Depuis sa création, l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville a été amené à produire de nombreuses études sur la population issue de l'immigration et ses conditions de vie dans la société française. Pour autant, la question de la définition de l'intégration, de son analyse, et celle de sa mesure, restaient, théoriquement du moins, posées.

L'intégration et la mesure de l'intégration, des notions floues

Qu'est-ce que l'intégration ? Comment peut-on la mesurer, c'est-à-dire en évaluer la réussite, en déterminer les limites ? Ces questions sont au cœur du débat public sur la place de la population issue de l'immigration dans la société française. Elles sont également au centre des préoccupations des professionnels qui ont la charge, au quotidien, d'assurer le maintien du lien social.

Pourtant, cette notion d'intégration reste floue, ambiguë. En effet, si l'immigration est relativement simple à appréhender, dans la mesure où elle est liée au phénomène migratoire [c'est à dire au fait de migrer, de quitter un pays pour un autre], celle d'intégration s'avère beaucoup plus complexe. De plus, elle est utilisée fréquemment dans des acceptions différentes, voire divergentes. Le plus souvent, elle n'est d'ailleurs pas précisément définie.

Il en est de même pour la mesure de l'intégration : le débat public fait ainsi souvent référence soit à la réussite de l'intégration " à la française ", soit à son échec. Mais ces affirmations ne reposent, le plus souvent, que sur des jugements de valeurs ou des présupposés. Les tentatives de mesure " objective " de ce phénomène restent rares.

Aux origines de ce travail

Cette double imprécision a amené l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville à faire le point sur ce sujet. Fort des connaissances accumulées en six ans d'existence, et suite aux interpellations de divers acteurs (institutionnels ou associatifs), l'ORIV a placé, en 1998, la réflexion sur l'intégration et sa mesure au cœur de ses travaux. Deux demandes spécifiques ont permis d'aborder concrètement cette question:

L'une émanait de la Délégation Régionale du FAS (Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés et leur famille). Celle-ci a chargé l'ORIV d'une réflexion autour de " la définition et la mesure de l'intégration ". Afin que ce travail trouve son ancrage dans une réalité quotidienne, en lien avec les préoccupations des acteurs et le vécu des habitants, la démarche a porté sur un territoire concret. Il s'agissait alors de cerner le sens que prenait pratiquement, sur le terrain, la notion d'intégration. A partir de là, il s'agissait alors de proposer une mesure, ou, tout au moins, une approche de la mesure, qui soit réalisable localement et aisément¹ .

1. Cf méthodologie en annexe

L'autre demande nous a été adressée par la Direction de la Population et des Migrations, alors qu'elle était en train de mettre en place une Base de Données Sociales Localisées. Cette base, dans un contexte de montée des phénomènes de précarité et d'exclusion, est conçue comme un outil de veille sociale. Elle se propose d'être un système d'informations relatif au domaine social. Dans ce cadre, la Direction de la Population et des Migrations a confié à l'ORIV le soin d'étudier l'opportunité et la faisabilité de la mise en place d'indicateurs relatifs à l'intégration des populations "immigrées" dans la BDSL. La question posée renvoie à des interrogations d'ordre technique et éthique et s'articule autour des notions de "possibilité" et de "pertinence" :

- est-il techniquement possible de mettre en place des indicateurs spécifiques ?
- est-il éthiquement souhaitable de mettre en place de tels indicateurs?²

2. Cf méthodologie en annexe

Ce document constitue la synthèse de ces travaux.

Pour une approche entre théorie et pragmatisme

Les travaux réunis dans ce cahier reposent donc sur le souhait de répondre à deux préoccupations :

- Celle de produire une analyse localisée, qui fasse sens sur le terrain, pour les acteurs et pour les habitants.
- Celle de travailler dans un souci constant de pragmatisme³, afin que les indicateurs proposés puissent être mis en place facilement.

3. Ici au sens de "valeur pratique"

Pour autant, ce souci ne doit pas occulter le fait que penser et mesurer l'intégration est un exercice double, voire contradictoire. En effet, penser l'intégration relève d'un effort de conceptualisation, de théorisation de la réalité sociale. A l'inverse, mesurer l'intégration oblige à un certain pragmatisme, à une approche qui soit quantifiable. Or, ces deux approches -penser et mesurer- sont indissociables : En effet, penser l'intégration, produire une analyse de ce processus, conduit toujours à s'interroger sur la manière de le mesurer, sur les possibilités de l'évaluer. De même, on ne peut mesurer l'intégration sans l'avoir définie auparavant -on ne peut mesurer sans savoir ce que l'on veut mesurer-. Un tel travail se trouve donc pris dans une tension entre théorie et pragmatisme.

Mais cette tension peut être un élément fécond et heuristique dans la recherche. Elle oblige à s'interroger sur le sens de la théorisation d'un processus social et sur la valeur d'une mesure. En effet, que signifie analyser un processus si la compréhension produite échappe totalement aux populations qu'elle est censée analyser, si cette approche ne fait pas sens sur le terrain ? De même, quelle valeur peut avoir une mesure qui se fonde sur une telle définition de l'intégration ? Dire que telle ou telle personne est intégrée, sur la base d'une définition de l'intégration qui lui est étrangère, relève d'une violence symbolique assez forte.

Pourtant, on ne peut analyser un processus tel que l'intégration sans un détour par la théorie, sans une interrogation sur ce qui fonde une communauté, sur ce qui produit le " vivre ensemble ". De même, on ne peut proposer une mesure de l'intégration sans avoir réfléchi aux indicateurs qui seraient théoriquement, idéalement, logiquement les plus pertinents. Ce n'est que dans la confrontation de cette approche théorique à la réalité pragmatique que peut prendre sens une réflexion sur l'intégration et sa mesure.

Ce document s'attachera donc, dans un premier temps, au concept d'intégration. Penser l'intégration relève ici d'une approche pragmatique, au sens linguistique du terme⁴. Dans cette optique, dans cette tension entre théorie et usage, il s'agira donc d'abord de faire le point sur les définitions existantes de l'intégration (qu'elles soient d'ordre sociologique ou institutionnel). A partir de là, nous tenterons de proposer une définition d'usage, c'est-à-dire une définition qui fasse sens sur le terrain et qui traduise l'usage fait de ce terme à un moment précis, dans un espace social donné.

Une fois posés ces différents éléments de compréhension du processus, il est possible de réfléchir à la mesure de l'intégration. Deux modes d'approches s'offrent à nous, reposant chacune sur des définitions spécifiques de l'intégration. La première approche consiste à évaluer la population, et à en comparer les caractéristiques. La seconde repose sur l'appréhension du contexte local.

4. En linguistique, la pragmatique désigne "l'étude des rapports entre la langue et l'usage qu'en font des locuteurs en situation de communication".

LE CONCEPT D'INTEGRATION

De nombreux ouvrages traitent de la question de l'intégration. Mais la plupart du temps, il s'agit pour les auteurs de traiter de la situation des populations immigrées au regard de divers champs (emploi, logement, etc.), ou de l'évolution diachronique de leur situation dans la société française (approche historique). Peu d'auteurs ont tenté de proposer une définition et une analyse théorique et globale de l'intégration des populations immigrées et/ou issues de l'immigration comme phénomène sociologique.

Cette première partie va s'attacher à l'étude de ce phénomène, à partir de deux points de vue. Dans un premier temps, il s'agira de faire le point sur les définitions existantes, "traditionnelles", de l'intégration (A). Celles-ci sont de deux ordres :

- Définitions "sociologiques", portés par des auteurs comme D. Schnapper, D. Lapeyronnie, A. Sayad, M. Khelil, etc.
- Définition "institutionnelle", proposée par le Haut Conseil à l'Intégration en 1991.

Ces définitions ont la particularité d'être le fruit des réflexions de ces spécialistes. Elles ne sont pas celles des populations, mais celles que les auteurs construisent à partir des enquêtes de terrain sur la situation, et l'évolution de la situation, des populations issues de l'immigration. Elles traduisent une réalité " objective ", mais dans laquelle les populations concernées ne se reconnaissent pas forcément.

La deuxième partie de cette réflexion sur l'intégration tentera donc de proposer une approche alternative, en cherchant à produire une définition de l'intégration qui " fasse sens " sur le terrain, qui soit issue des définitions et des analyses que ces populations elles-mêmes font de leur situation, de leur intégration (B).

A) LES DÉFINITIONS TRADITIONNELLES

A l'heure actuelle, plusieurs définitions ou analyses du phénomène "intégration" ont cours. Elles sont de deux ordres. D'une part des analyses sociologiques, tels qu'en proposent de nombreux chercheurs, et d'autre part une définition à caractère " officielle ", " institutionnelle ", proposée par le Haut Conseil à l'Intégration en 1991.

QUELQUES DÉFINITIONS SOCIOLOGIQUES

5. Cf. notamment DURKHEIM (Emile), *De la division du travail social*, coll. "Quadrige", PUF, 1990 (réed.) ; et *Education et sociologie*, PUF, 1985 (réed.).

Il est impossible ici de retracer l'ensemble des analyses sociologiques de l'intégration. Ce terme est, en effet, particulièrement ancien dans la discipline. Ainsi, E. Durkheim, considéré comme l'un des fondateurs de la sociologie, l'utilisait-il déjà lorsqu'il réfléchissait au phénomène du lien social⁵. Il ne sera rendu compte ici que de certaines analyses existantes, afin de poser quelques jalons dans la réflexion.

L'intégration comme processus politique

Les différentes analyses proposées ici reposent sur des registres de pensée et d'analyse différents. Ainsi, certains d'entre eux voient l'intégration comme un processus intrinsèquement politique. C'est le cas, par exemple, de D. Schnapper ou de J. Habermas.

✓ *Le modèle républicain : un projet politique*

Pour D. Schnapper, l'intégration républicaine relève d'une dimension fondamentalement politique, puisque c'est le projet politique qui sous-tend la création et la perpétuation de la nation française, et qui donne sens au processus naturel d'acculturation des nouveaux arrivants.

Tout nouvel arrivant dans un pays fait l'objet d'un processus naturel et incontournable : l'acculturation. Celle-ci peut être définie comme le " processus de réinterprétation [...] par lequel les populations issues de l'immigration adoptent les comportements et les attitudes explicitement ou implicitement exigés par la société d'installation " ⁶. C'est ce processus de " combinaison culturelle " qui permet l'intégration, vue

6. SCHNAPPER (Dominique), *La France de l'intégration*, Gallimard, 1991, p. 95.

7. *Ibid.* p. 96

comme "les formes de participation de ces populations à la société globale, par l'activité professionnelle, l'apprentissage des normes de consommation matérielle, l'adoption des comportements familiaux et culturels"⁷. En France, ce processus passe par différentes instances : l'école, qui est le lieu d'acculturation des enfants, l'armée, qui prolonge le travail de l'école, le droit de la nationalité, qui offre, symboliquement, une marque de reconnaissance de l'intégration pour une grande part des populations issues de l'immigration, et les syndicats et les partis politiques de gauche, qui permettent, à travers le conflit social, d'intégrer les nouveaux arrivants à un groupe social -ouvrier notamment- et au projet politique qui lui est propre. Ces instances ont, en fait, un double rôle. Elles permettent l'intégration, en socialisant et en incorporant les individus au système social, et lui donnent sens, en inculquant des valeurs et en concrétisant l'idée même de Nation, qui repose sur l'intégration individuelle de populations diverses autour d'un projet politique commun. Ce projet politique affirme que la citoyenneté transcende les différences, les diversités objectives des individus, et que les valeurs communes (nationales et républicaines) sont plus importantes que les différences, qui ne sont pas reconnues, ou, plutôt, qui n'ont pas leur place dans l'espace public, dans l'espace politique français. C'est donc bien parce que ces différences n'ont pas lieu d'apparaître "publiquement" -politiquement- que le processus d'acculturation est légitime : il permet d'intégrer la communauté des citoyens.

8. SCHNAPPER (Dominique), "Le système traditionnel d'intégration à la française", in Observatoire de l'intégration Languedoc-Roussillon, *Vous avez dit citoyen ! Intégration, citoyenneté et communautés*, pp. 27-35.

Cette vision de l'intégration "n'est pas quelque chose que vous pouvez constater ou observer, c'est un idéal, un principe politique"⁸. Pour l'auteur, le phénomène sociologique d'acculturation est "universel", mais l'intégration est un processus spécifiquement politique, puisque c'est un projet politique qui lui donne sens, et qu'il se réalise par le biais d'instances, d'institutions éminemment politiques.

✓ *Intégration, inclusion et communication*

D'autres auteurs, comme J. Habermas, renchérissent dans l'importance du politique. En fait, son analyse se place à un niveau théorique, philosophique, et il peut donc paraître déplacé de l'évoquer ici. Toutefois, s'il faut poser quelques jalons dans la réflexion sur l'intégration, cette approche est intéressante parce qu'elle propose une réflexion sur l'importance du politique et de la communication.

Pour J. Habermas, l'intégration d'un individu à la société se réalise dans de nombreux champs, de nombreux domaines (économique, culturel, politique, etc.). Or, il semble qu'actuellement, l'intégration dans un grand nombre de domaines soit plus particulièrement difficile (affaiblissement du conflit social, mondialisation, etc.). Dès lors, les processus d'intégration ne peuvent prendre forme, prendre sens que par le

9. HABERMAS (Jürgen), *L'intégration républicaine*, Fayard, 1998, p. 133.

politique et le processus d'inclusion. Ce dernier marque le fait d'accéder au statut de citoyen, et génère une intégration sociale abstraite. Cette intégration abstraite n'en reste pas moins capitale. En effet, la construction des identités, celles des individus et des groupes, est le fruit d'un travail relationnel, d'un échange avec l'autre. Pour l'auteur, chaque identité est intersubjective, et la cohésion sociale d'une société se construit à travers l'échange entre chacun de ses membres. Dès lors, c'est bien la communication, l'échange, et partant l'espace public, où a lieu cet échange, qui est fondateur de l'identité individuelle et collective. Or, les problèmes qui affectent les différents champs d'intégration (affaiblissement du conflit social qui structurait les identités dans le domaine économique et social, phénomène de mondialisation qui légitime le principe d'hétérogénéité culturelle, etc.) remettent en cause les possibilités d'intégration et de création d'une identité commune. Dès lors, le politique peut prendre la relève, en proposant une logique d'inclusion, qui "signifie qu'un ordre politique reste ouvert à l'émancipation de ceux qui sont victimes de discriminations et à l'intégration de ceux qui sont marginalisés, sans les enfermer dans l'uniformité d'une communauté homogène du peuple"⁹. Cette inclusion permet de créer une culture politique commune, qui transcende les différences, et permet de faire lien, à travers la communication et l'échange qu'elle engendre. En effet, cette culture politique ne repose pas sur des propositions ou des idéologies, mais sur un mode de faire, un type d'organisation, dont l'axe central est constitué par les règles de discussions et les formes d'argumentation reconnues comme légitimes. Dès lors, il peut se créer un espace public, un espace politique ouvert à tous où peuvent se rencontrer et échanger les citoyens. Cet échange, cette rencontre permet aux identités collectives et individuelles de se former autour d'un noyau commun, et donc d'assurer l'intégration des individualités dans la société.

Si cette approche est éminemment philosophique, elle permet néanmoins de mettre l'accent sur la dimension communicationnelle, relationnelle de l'intégration : c'est dans l'échange que se construisent les identités, et c'est donc dans l'échange que s'intègrent les populations.

L'intégration comme processus social

Si, pour un certain nombre d'auteurs, il existe une dimension politique forte dans le processus d'intégration, d'autres chercheurs rappellent que l'intégration est avant tout un phénomène social, qu'il convient d'analyser comme tel. Mais cette vision de l'intégration n'est, elle non plus, pas univoque. Ainsi, alors que certains raisonnent en terme de socialisation (comme M. Khelil ou A. Sayad), d'autres pensent que l'intégration est un phénomène multidimensionnel, et que ses différents aspects doivent être distingués pour être compris (E. Taïeb ou D. Lapeyronnie).

10. KHELIL (Mohand), *Sociologie de l'intégration*, PUF, 1997, p. 24

11. *Ibid.*, p. 31

12. *Ibid.*, p. 125

✓ *L'intégration, un processus de re-socialisation*

Pour M. Khelil, l'intégration doit d'abord être vue comme un phénomène de re-socialisation. En effet, chaque individu est l'objet, dès son enfance, d'une socialisation, entendue comme l'ensemble des apprentissages qui permettent à l'individu "d'intérioriser le social, [c'est-à-dire] ses règles, ses lois, ses us et coutumes, ses normes, ses valeurs"¹⁰. Or, l'expérience de l'immigration fait passer les individus d'une société à une autre, les obligeant à s'adapter à leur nouvel environnement social. Ils doivent donc "abandonner tout ou partie de [leurs] habitudes, de [leur] culture pour épouser d'autres mœurs"¹¹. Cette re-socialisation peut être douloureuse, dans la mesure où elle oblige l'individu à composer entre "milieu d'appartenance" et "groupe de référence", pour trouver un juste équilibre entre une adaptation aux valeurs communes et une autonomie individuelle. Pour Khelil, ce travail de socialisation passe par les différents agents que sont la famille, le groupe de pairs, les médias, le monde du travail et l'école. Ce modèle analytique de l'intégration peut passer par différentes étapes, et prendre différentes formes suivant l'état de la société. Ainsi, M. Khelil distingue-t-il cohabitation, insertion, intégration et assimilation comme les étapes différentes d'un même processus. De même, il évoque la possibilité d'une intégration qui ne soit plus seulement un processus individuel, mais où la communauté tiendrait une place importante : "à côté de l'absorption individuelle, et à cause des attitudes de rejet des uns et des résistances à l'intégration des autres, il se développe un aspect communautaire de l'intégration en France"¹².

✓ *L'intégration comme processus autonome, invisible et infini*

D'autres auteurs, comme A. Sayad, souscrivent à cette vision de l'intégration comme seconde socialisation. Pour lui, quel que soit le nom qu'on lui donne (assimilation, insertion, intégration), le processus est identique et inévitable. Chacune des désignations ne sont que des expressions différentes, à des moments différents, dans des contextes différents et pour des usages sociaux différents, d'une même réalité sociale et du même processus sociologique, qui voit les étrangers s'assimiler à la société d'accueil.

Pour A. Sayad, ce processus a plusieurs spécificités : tout d'abord, il est impossible de l'orienter, de le diriger ou même de le favoriser. En fait, il apparaît comme un "effet secondaire d'actions entreprises à d'autres fins", et, à ce titre, on ne peut le constater qu'a posteriori, et il est impossible de le saisir en cours de route.

Ensuite, l'intégration est un processus invisible, de chaque instant, et qui prend forme dans des actions apparemment anodines ou insignifiantes : "C'est toute la condition de l'immigré, toute son existence qui sont le lieu d'un intense travail d'intégration, travail tout à fait anony-

13. SAYAD (Abdelmalek), "Qu'est-ce que l'intégration", in *Hommes et Migrations*, n° 1182, décembre 1994, p. 13.

14. *Ibid.*, p. 13.

15. TAÏEB (Eric), *Immigrés : l'effet générations*, ed. de l'Atelier, 1998, p. 19.

16. *Ibid.*, p. 22.

*me, souterrain, quasiment invisible, à la manière d'un véritable travail d'inculcation ou de seconde socialisation, travail fait de petits riens, mais des riens qui ne cessent de s'accumuler quotidiennement au point de susciter, comme si de rien n'était, sans qu'on s'en rende toujours compte, et surtout sans solution de continuité apparente, de profonds changements -ce sont d'ailleurs les changements les plus durables-*¹³. Ce processus invisible n'est, bien évidemment pas exempt de conflits, de résistances, voire de "perturbations, de remises en cause dans le système des classements sociaux". Cette socialisation implique donc une certaine violence, violence faite à l'individu comme à la société (à son organisation, à sa structure sociale).

Enfin, parce qu'elle est socialisation et qu'elle prend corps à chaque instant de la vie, l'intégration est un processus infini, sans commencement ni aboutissement. Sans commencement, parce qu'il débute bien avant l'acte même de l'émigration : l'intégration passe ainsi par "*l'intégration au marché du travail monétaire, au marché du travail salarié à l'échelle mondiale et [à] tout le système économique dont il fait partie*"¹⁴. Sans aboutissement, parce que le soupçon du "déficit d'intégration" est toujours présent, et, plus profondément, parce que ce processus touche à l'identité collective et individuelle, et se trouve donc en perpétuelle reconstruction.

Pour ces auteurs (M. Khelil et A. Sayad), l'intégration doit donc être vue comme un processus global, s'apparentant à une seconde socialisation. D'autres auteurs, s'ils acceptent cette logique sociale, pensent qu'il faut analyser l'intégration en distinguant ses différentes dimensions.

✓ *Assimilation culturelle et intégration sociale*

Pour E. Taïeb, si l'intégration est un processus social, ce n'est pas un processus global et univoque. En fait, il semble qu'on puisse dissocier deux aspects dans ce processus : celui de l'acquisition des normes culturelles, et celui de l'entrée dans un groupe social. Ainsi, l'auteur distingue-t-il l'assimilation, qu'il définit comme le "*rapprochement, voir [l']alignement sur les normes du pays et des groupes de pairs d'accueil*"¹⁵, et l'intégration sociale, qui signifie "*l'appartenance à des groupes sociaux de pairs. Cela n'implique pas que l'on ait assimilé toutes les normes du groupe*"¹⁶.

Le premier aspect du processus -l'assimilation- est d'ordre strictement culturel. Pour le décrire, l'auteur fait appel au modèle développé dans les années 20 par l'école de Chicago, et parle d'acculturation. Cette acculturation doit être définie comme l'acquisition des normes de la société d'accueil. Elle passe par différentes phases. Dans un premier temps, le contact avec une culture différente entraîne une désorganisation sociale et individuelle (qui voit le rôle de la famille diminuer, l'individualisme augmenter, et dont les manifestations "pathologiques" sont la démoralisation individuelle, voir la déviance et la délinquance).

Dans un deuxième temps, les immigrés vont vivre une phase de réorganisation sociale. Ce processus de redéfinition de l'organisation sociale, et, plus encore, de l'identité, passe par une étape de regroupement communautaire, servant de sas, où se mélangent culture d'origine et culture de la société d'accueil. L'assimilation, comme processus d'acquisition des normes, demande donc du temps et entraîne un travail de reconstruction identitaire, pour les nouveaux arrivants comme pour la société d'accueil.

Le deuxième aspect du processus d'intégration -l'intégration sociale- est d'ordre socio-économique. Il désigne l'entrée dans un groupe social, la participation à son fonctionnement. Dès lors, il prend forme dans des domaines assez divers (logement, loisirs, associations, etc.), au centre desquels se situe le monde du travail.

Si ces deux processus participent, de concert, de l'intégration, et qu'à terme les populations issues de l'immigration seront à la fois assimilées et intégrées socialement, il est nécessaire de les distinguer dans l'analyse car ils ne progressent pas, ne s'établissent pas de manière identique et synchronique. Ainsi, certaines populations peuvent être assimilées culturellement et connaître des problèmes d'intégration sociale (notamment dans le domaine de l'accès à l'emploi) : c'est le cas de nombre de jeunes d'origine étrangère "qui sont très proches culturellement mais, en moyenne, moins intégrés socialement et économiquement que les Français, et parfois même que leurs propres parents sur le terrain de l'emploi"¹⁷. Inversement, certaines populations peuvent conserver une grande part de leurs spécificités culturelles, et, à ce titre, paraître assez éloignées de la norme de la société d'accueil, et, dans le même temps, être bien intégrées socialement (en terme d'emploi, voire de participation à la vie locale dans certains contextes de regroupement "communautaire"). La distinction entre ces deux dimensions s'avère donc importante pour comprendre comment le processus d'intégration s'instaure dans la société.

✓ *Participation politico-économique et intégration socio-culturelle*

D. Lapeyronnie propose lui aussi de distinguer deux dimensions dans le processus d'intégration, mais cette distinction s'opère sur des bases différentes de celle d'Eric Taïeb. En effet, pour D. Lapeyronnie, les deux dimensions n'ont pas toujours été séparées, et cette analyse de l'intégration résulte d'une situation entièrement contemporaine. C'est, en effet, la diminution du pouvoir de l'Etat, associée à l'éclatement du mouvement ouvrier, qui oblige à penser l'intégration en deux dimensions distinctes : auparavant, l'intégration était à la fois "sociale et nationale", et passait par l'intermédiaire socialisateur de l'Etat et des organisations liées au mouvement ouvrier¹⁸. Aujourd'hui, il convient de distinguer l'intégration socio-culturelle et la participation politico-économique.

17. *Ibid*, p. 383.

18. Cette analyse rejoint, plus ou moins, le modèle proposé par D. Schnapper. Nous ne développerons pas ce point ici. Pour approfondir, voir LAPEYRONNIE (Didier) dir., *L'intégration des minorités immigrés. Etude comparative France - Grande-Bretagne*, ADRI, 1990, 329 p.

19. LAPEYRONNIE (Didier) dir., *op. cit.*, p. 290.

L'intégration socio-culturelle, que l'auteur nomme aussi intégration sociale, repose sur conception spécifique de la vie sociale contemporaine. Pour l'auteur, l'affaiblissement du mouvement ouvrier et de la puissance étatique a permis une plus grande autonomie de la vie sociale. Or, celle-ci peut être perçue comme un ensemble de relations et de communications, où la part du culturel est de plus en plus importante (à titre d'exemple, l'idée même de pauvreté évolue, et sa dimension symbolique et culturelle s'affirme -la faiblesse des relations, l'incapacité à manier certains codes culturels sont aujourd'hui vues comme des signes de pauvreté-). Dans le même temps, les organisations et les industries culturelles imposent une standardisation des comportements, des émotions et de la définition de soi de plus en plus importante. La vie sociale est donc structurée par un conflit, par une tension entre individualisme et conformisme social : "*un conflit culturel et social [existe] entre des formes imposées et normatives d'intégration [...] et des exigences de reconnaissance non d'identités culturelles différentes, mais d'expériences sociales, de particularités et de subjectivités*"¹⁹. L'intégration sociale, telle que la définit l'auteur, ne désigne pas la conformité au standard des organisations culturelles, mais l'implication des individus dans le conflit entre ces organisations et les groupes sociaux qui y résistent. Ce conflit culturel, à l'image de ce que faisait le conflit social, relie la société tout en la divisant. Dans cette dimension socio-culturelle, des populations luttant pour leur droit à la différence, à des pratiques culturelles différenciées, peuvent être vues comme intégrées (on peut penser ici à la population issue de l'immigration maghrébine, mais aussi à des mouvements régionalistes ou homosexuels). A l'inverse, des groupes ayant des pratiques culturelles tout aussi différentes, mais refusant d'entrer dans ce conflit (c'est à dire vivant dans leur culture sans tenir compte de la culture environnante, et n'éprouvant donc aucun besoin de revendiquer un quelconque droit à la différence) ne seront pas vue comme intégrée. C'est le cas, par exemple, de populations issues de l'immigration asiatique.

La participation politico-économique relève d'une autre logique. Ici, les groupes sociaux et les individus se définissent par leur volonté d'obtenir une part plus importante de la richesse nationale et une citoyenneté pleine et entière. Dans ce domaine, on assiste à une compétition pour les biens redistribués par l'Etat providence. Dans ce cadre, la préservation des solidarités traditionnelles, le recours à la communauté, à l'ethnicité peuvent être des atouts importants : le commerce ethnique, ou l'emploi communautaire peuvent ainsi y être des facteurs de réussite, et les associations communautaires peuvent être vues comme le meilleur biais de la participation politique.

20. *Ibid.*, p. 296.

L'existence de ces deux dimensions permet à l'auteur de proposer 4 situations différentes au regard de l'intégration²⁰ :

Le premier cas (1) est celui qui voit l'absence de ressources économique et/ou politique et un éloignement de la vie sociale. Cette situation, qui traduit une marginalité certaine, est la situation classique des migrants.

		Participation politico - économique	
		+	-
Intégration socio-culturelle	+	(4)	(3)
	-	(2)	(1)

Le deuxième cas (4) se présente comme symétriquement opposé, et représente la situation classique des autochtones, et d'une partie de la population issue de l'immigration, combinant ressources économiques et politiques et implication dans la vie sociale. Elle est l'équivalent de la définition classique de l'assimilation.

Entre ces deux cas, deux positions inverses existent :

- (2) Celle des groupes (ethniques ou autres) qui ont des ressources (économiques ou politiques) importantes, une forte capacité de mobilisation, mais qui restent éloignés de la vie culturelle et sociale. C'est, par exemple, la situation de populations issues de l'immigration asiatique ou turque.
- (3) Celle des individus, impliqués dans la vie sociale, intégré au conflit culturel mais qui disposent de faibles ressources au niveau politico-économique. C'est la situation d'un grand nombre d'immigrés, mais aussi celle de leurs enfants.

Ces différentes situations, qui, sous la pression du mouvement ouvrier et du travail étatique, s'inscrivaient dans une logique de passage d'un niveau (1) à un niveau (4), tendent aujourd'hui à s'autonomiser et à se pérenniser, ce qui rend la compréhension du processus d'intégration d'autant plus difficile. Toutefois, ces situations ne sont pas figées, et on peut trouver une multiplicité de situations intermédiaires. Ainsi, certains groupes sociaux peuvent associer participation et intégration, tout en gardant une forte cohésion communautaire (c'est le cas, par exemple, des populations issues de l'immigration portugaise).

Au-delà de leurs différences d'approche, E. Taïeb et D. Lapeyronnie proposent donc de distinguer, au sein du processus d'intégration, deux dimensions, l'une d'ordre plutôt fonctionnel (où l'aspect économique est important) et l'autre d'ordre plutôt culturel (même si, en l'espèce, leur vision du processus diffère).

L'appréhension du processus d'intégration des populations issues de l'immigration s'avère donc particulièrement diversifiée. Selon les auteurs, différentes dimensions sont mises en avant : projet politique, importance de la communication, travail de socialisation, de re-socialisation, d'acquisition des normes, de participation au conflit culturel contemporain, etc. D'une manière générale, ces analyses diffèrent parce qu'elles se placent à des niveaux de réalité différents et dans des contextes (théoriques et pratiques) spécifiques. Pourtant, elles nous offrent toutes des éléments de compréhension du processus d'intégration particulièrement intéressants.

LA DÉFINITION INSTITUTIONNELLE

A côté de ces multiples définitions " analytiques " ou sociologiques, et dans un contexte perçu comme étant de plus en plus complexe, il est apparu important aux institutions françaises de mener un débat autour de l'intégration afin de la définir et de lui donner sens par rapport à la réalité sociale de l'époque.

L'intégration selon le Haut Conseil à l'Intégration

C'est ainsi que le Haut Conseil à l'Intégration (HCI) a été créé en 1990 par le Premier Ministre. Il définit, un an après son installation, en introduction de son premier rapport annuel, son action de la manière suivante : *" le Haut Conseil à l'Intégration a pour souci de poser avec le plus de clarté possible le cadre dans lequel il conviendra d'inscrire la politique que les pouvoirs publics devront mener pour atteindre l'ensemble des objectifs que recouvre la notion d'intégration "*. Il était alors composé de neuf membres²¹, personnalités du monde politique et universitaire compétentes en matière d'immigration, représentant toutes les tendances politiques à l'exception des plus extrêmes. Il a une mission de conseil et de proposition auprès du Premier Ministre.

21. Le HCI compte aujourd'hui 14 membres.

Afin de mener à bien ces missions, le Haut Conseil à l'Intégration a tout d'abord tenté de définir des concepts tels qu'intégration, étrangers, immigrés, personnes d'origine étrangère, etc. En effet, pour ses membres, si ces termes sont couramment employés, ils ne sont que rarement définis. Il en résulte souvent une utilisation imprécise et indifférenciée de ces notions.

La définition de la notion d'intégration, proposée par le Haut Conseil, se réfère à un certain nombre de travaux d'ordre sociologique et juridique et représente une synthèse des réflexions menées sur ce thème à la fin des années 1980. Il s'appuie notamment sur l'analyse de Jacqueline COSTA-LASCOUX²² pour qui *" l'assimilation souligne l'unité de la communauté nationale ; l'intégration, le choix et la participation des nouveaux membres ; l'insertion, les conditions d'accueil de l'étranger avec le maintien du particularisme d'origine "*.

22. COSTA-LASCOUX (Jacqueline), *De l'immigré au citoyen*, La Documentation Française, Notes et Etudes Documentaires, n° 4886, 1989, 160 p.

Ainsi, le " modèle français d'intégration " du Haut Conseil représente-t-il une doctrine à caractère quasi officielle. Dans le rapport²³ remis au Premier ministre en 1991, la définition présentée précise :

23. Haut Conseil à l'Intégration, *Pour un modèle français d'intégration*, La Documentation Française, 1991, 185 p.

"Il faut concevoir l'intégration non comme une sorte de voie moyenne entre l'assimilation et l'insertion, mais comme un processus spécifique : par ce processus il s'agit de susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents, tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales et morales et en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de cette complexité. Sans nier les différences, en sachant les prendre en compte sans les exalter, c'est sur les ressemblances et les convergences qu'une politique d'intégration met l'accent afin, dans l'égalité des droits et des obligations, de rendre solidaires les différentes composantes ethniques et culturelles de notre société et de donner à chacun, quelle que soit son origine, la possibilité de vivre dans cette société dont il a accepté les règles et dont il devient un élément constituant".

Ainsi, le concept d'intégration se distingue-t-il de l'assimilation et de l'insertion :

- alors que l'assimilation convenait à l'origine aux juristes puisque ce terme renvoyait aux notions de justice, d'égalité et d'équivalence, le sens du mot à évolué à partir du 19ème siècle vers une interprétation anthropomorphique de la société, propre au discours colonialiste ;
- l'insertion, pour sa part, insiste sur les conditions d'accueil de l'étranger avec le maintien du particularisme d'origine et correspond ainsi davantage aux modèles anglo-saxons ;
- l'intégration, enfin, souligne le choix et la participation des nouveaux membres en obéissant à une logique d'égalité et non à une logique de minorités. Elle se présente comme un processus de passage d'un type de société à un autre et considère que la persistance d'un lien de l'individu avec sa communauté d'origine ne s'oppose pas à sa participation à la société d'accueil.

Le public concerné par l'intégration

Quel est le public privilégié de l'intégration : étrangers, immigrés, enfants d'immigrés, étrangers et population d'origine étrangère ? On ne pourra répondre à cette question déterminante et surtout comprendre les enjeux qui vont en résulter qu'en reprenant auparavant certains concepts de base. C'est ce qu'a fait le Haut Conseil à l'Intégration. Cette démarche paraît d'autant plus importante que de nombreuses confusions se rapportent à ces notions pourtant couramment utilisées²⁴.

24. Toutes ces définitions sont extraites de : Haut Conseil à l'intégration, *op. cit.*

Etranger

Est étrangère toute personne résidant en France et n'ayant pas la nationalité française.

Cette notion est donc fondée sur le critère juridique de la nationalité. On peut préciser que la nationalité d'une personne peut changer au cours de sa vie : un étranger peut ainsi acquérir la nationalité et devenir un Français par acquisition par opposition aux Français de naissance.

Immigré

Est immigrée toute personne née étrangère, dans un pays étranger, et qui vit en France.

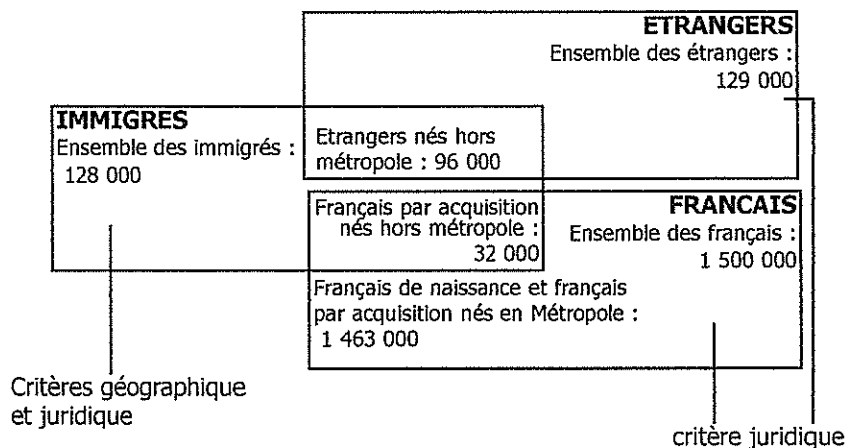
La population immigrée est ainsi définie en fonction d'un double critère. Interviennent donc les critères géographiques du lieu de naissance ainsi que celui, juridique, de la nationalité actuelle ou antérieure. En effet, nous avons vu que la nationalité peut changer dans le temps. Alors que l'ensemble des immigrés sont étrangers à leur naissance, ils peuvent dans certains cas acquérir la nationalité française au cours de leur vie.

Nous aurons donc des immigrés de nationalité étrangère mais également des immigrés devenus Français par acquisition. Par ailleurs, le critère du lieu de naissance n'intervenant pas directement pour la nationalité, certains étrangers peuvent être nés en France.

Pour illustrer ces cas de figure, on peut donner l'exemple de l'Alsace où l'on comptait en 1990 128000 immigrés dont 25% sont de nationalité française, et 129000 étrangers dont 25% sont nés en France²⁵.

25. Recensement général de la population de 1990.

Population résidant en Alsace en 1990 selon la nationalité et le lieu de naissance



26. Chercheur à l'INED et auteur de nombreux travaux sur l'immigration.

Personne d'origine étrangère

Enfin, une dernière catégorie nous intéresse dans le cadre de l'intégration. Il s'agit des personnes d'origine étrangère, concept attribué à Michèle Tribalat²⁶.

Les personnes d'origine étrangère sont nées en France d'un parent ou d'un grand-parent ayant immigré en France.

Cette notion du Haut Conseil à l'Intégration se rapporte donc aux descendants d'immigrés quelle que soit leur nationalité actuelle.

27. HCl, *op. cit.*, p. 174.

Après avoir fait le point sur les concepts de base, il est possible de s'interroger sur le public privilégié de l'intégration. Pour le Haut Conseil, l'intégration concerne les étrangers et les Français, en centrant la réflexion sur l'immigration. Le groupe-cible de base est ainsi constitué par les immigrés et leurs enfants, quelle que soit leur nationalité²⁷. L'intégration à la française ne s'applique donc pas uniquement à des populations qui ont connu un processus migratoire, mais également à des personnes nées en France. Par ailleurs, le groupe de référence sera constitué soit de l'ensemble de la population résidant en France, soit des seuls Français de naissance n'ayant pas d'ascendants immigrés.

Le Haut Conseil à l'Intégration a donc permis de poser un certain nombre de repères dans la réflexion sur l'intégration en France. Dès lors, la plupart des réflexions sur l'intégration se positionnent vis-à-vis de la définition proposée par le Haut Conseil.

Quelques réaction à la définition du HCI

De nombreux auteurs se sont exprimés sur cette définition de l'intégration. Certains, comme D. Lapeyronnie, semblent regretter que cette définition soit trop identifiée du point de vue des dominants, et qu'elle s'appuie sur une démarche trop normative.

28. BAROU (Jacques), "Les paradoxes de l'intégration", in *Ethnologie française*, n° 2, tome 23, 1993, pp. 169-176.

De même, Jacques BAROU²⁸ exprime une certaine forme de désaccord. Il précise que ce qu'il appelle la " réflexion officielle sur l'intégration " se situe dans une dynamique de redéfinition idéologique, avec l'idée d'une nation subdivisée en diverses composantes qui s'oppose à l'indivisibilité nationale. D'ailleurs, il souligne le flou de la définition du Haut Conseil autour du public de l'intégration, car il n'y est pratiquement pas question d'individus et ce sont des composantes ethniques et culturelles qui apparaissent. De ce point de vue, l'intégration à la française évoque plutôt le modèle anglo-saxon de traitement des différences et non un " modèle français " lié au " modèle

républicain " s'appuyant sur l'individu et le citoyen (élément de base de la société). C'est d'ailleurs ce qui constitue le " paradoxe " de l'intégration, car, selon l'auteur, il est étonnant de constater que "*des structures communautaires considérées comme appelées à disparaître (...) apparaissent aujourd'hui comme le recours ultime contre les risques d'anomie sociale créés par la faillite des appareils normatifs modernes*" (le monde du travail et le système éducatif).

La définition proposée par le Haut Conseil à l'Intégration en 1991 sert donc, aujourd'hui encore, de cadre aux politiques publiques mises en œuvre. C'est aussi la base théorique de référence pour toute personne qui mène une réflexion sur le processus d'intégration. Pour autant, elle ne limite pas le cadre des études et n'invalide pas les analyses qui peuvent être proposées à côté, ou en opposition, à cette définition. Là encore, il s'agit de niveaux de réalité différents, le HCI proposant le cadre officiel du débat en France, et les sociologues cherchant à cerner au plus près la réalité sociale du processus.

B) UNE DÉFINITION D'USAGE

Vers une "définition d'usage" de l'intégration

L'ensemble des analyses et des définitions qui viennent d'être évoquées permettent de cerner un peu mieux le concept d'intégration. Toutefois, ces analyses, qu'elles soient sociologiques ou institutionnelles, présentent la particularité d'être définies " d'en haut ", d'être établies par les chercheurs, même si ceux-ci s'appuient pour cela sur les réalités " objectives " qu'ils ont pu observer.

Dès lors, on peut s'interroger sur la manière dont les populations elles-mêmes perçoivent ce processus. Comment définissent-elles, comment analysent-elles " l'intégration " des personnes immigrées ou issues de l'immigration ? Quelle définition de l'intégration peut " faire sens " sur un territoire donné ?

Cette question est primordiale car c'est elle qui, au quotidien, va orienter, influencer le comportement des uns et des autres. C'est en fonction de cette définition populaire et locale, et non en fonction de la définition proposée par le HCI ou par tout autre sociologue, que des reproches pour " déficit d'intégration ", pour non-intégration vont être adressés à certaines catégories de la population. Cette définition présente donc un caractère performatif évident, et peut agir comme une prophétie auto-réalisatrice : ainsi, si cette définition désigne comme intégrée telle ou telle catégorie de la population, elle va, de fait, favoriser leur intégration et faciliter leur évolution dans la société. A l'inverse, les populations qui ne remplissent pas les " critères " d'intégration retenus par cette définition vont voir leur participation à la société entravée, leur intégration perturbée. Cette définition populaire a donc, par elle-même, un rôle non négligeable dans le processus d'intégration.

Nous qualifierons cette approche populaire et locale de l'intégration de " définition d'usage ", dans un sens similaire à celui " *d'ensemble des règles et des interdits qui caractérisent la langue utilisée par le plus grand nombre à un moment donné et dans un milieu social donné*"²⁹. Elle repose essentiellement sur les représentations, sur la dynamique relationnelle et symbolique qui se met en place sur le territoire étudié. Les définitions d'usage sont donc, par principe, multiples et localisées, et évoluent dans le temps.

C'est une de ces définitions d'usages que nous nous proposons de

29. Définition proposée par le Petit Larousse illustré, 1989.

30. Une approche méthodologique plus développée est placée en annexe

31. Pour les éléments de mesure retenus, voir la deuxième partie de ce cahier.

32. Ces éléments sont signalés entre "..." (en italique), sans renvoi de page.

développer ici, en contrepoint, ou, plutôt, en complément aux définitions institutionnelles ou sociologiques développées plus haut. Par essence, cette définition n'a donc de sens que dans le cadre spécifique de sa production.

Éléments méthodologiques et contextuels³⁰

La définition d'usage que nous allons développer ici est issue d'un travail mené entre novembre 1997 et novembre 1998 sur une commune alsacienne d'environ 20 000 habitants. L'objectif de cette étude, menée à la demande de la Délégation Régionale du FAS, était de chercher une définition et des éléments de mesure de l'intégration qui fassent sens sur le terrain³¹. Pour cela, en plus d'une approche théorique et statistique, une soixantaine d'entretiens, individuels ou collectifs, ont été menés. Ils visaient à relever, à repérer les éléments, les aspects de l'intégration mis en avant par les habitants et les acteurs (élus, associatifs, professionnels de l'intégration, de l'animation, de l'action sociale, etc.).

Ce travail a permis d'une part de comprendre, de décrypter ce qui était en jeu sur le territoire étudié, et d'autre part d'élaborer une définition de l'intégration faisant sens pour les personnes rencontrées. Plusieurs restitutions intermédiaires auprès des acteurs ont permis de "valider" cette définition d'usage. Toutefois, il est important de rappeler les limites de cette définition :

- Cette approche de l'intégration ne fait sens que sur la commune étudiée, pour la période de l'étude, et pour les acteurs et les habitants rencontrés. Or, ceux-ci ne peuvent être vus comme "représentatifs" de l'ensemble de la population.
- Cette définition a aussi été influencée par un contexte local spécifique (réalisation d'un diagnostic dans le cadre de la préparation du contrat de ville, mise en place d'une nouvelle structure socio-culturelle, etc.).
- De plus, les représentations liées à l'enquêteur ont, sans aucun doute, influencé l'enquêté et son discours. En effet, intervenir au titre de l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville, sur ce sujet précis, peut entraîner un certain nombre de biais, par ailleurs difficiles à mesurer.

Au-delà de ces limites, cette définition nous permet de mieux cerner le processus d'intégration au quotidien, tel qu'il apparaît aux yeux des citoyens, Français ou Étrangers, issus ou non de l'immigration. Pour rester en prise avec la réalité sans cesse mouvante, riche et complexe, et pour donner du corps à cette définition d'usage, les analyses sont complétées ou imagées à l'aide de propos relevés lors des entretiens³². Pour penser l'intégration, cette approche localisée s'avère être un complément intéressant aux analyses "nationales" développées par ailleurs.

LES BASES DE LA NOTION

Dans le contexte spécifique de notre étude, et en partant de l'analyse des discours sur l'intégration, son public, les modalités de sa réalisation ou les facteurs qui la facilitent ou la freinent, la notion d'intégration semble prendre un sens spécifique, acquérir une proximité sémantique forte avec la notion de lien social : quelle que soit la personne concernée par l'intégration, ce processus peut, en effet, se définir par l'existence de liens avec les autres, par l'échange, la rencontre, la communication.

Ce glissement sémantique, de l'intégration au lien social, montre bien que l'intégration n'est pas une notion reprise comme telle par les acteurs et les habitants. Elle n'est même que rarement utilisée par ceux-ci. Le terme d'intégration sera toutefois employé ici pour faciliter la lecture, et parce que, au-delà des mots, la description du processus qui nous était proposée semblait particulièrement heuristique.

Dès lors, pour réussir à cerner la notion d'intégration, ses implications quotidiennes, son espace social, il est important de mettre en avant certains points spécifiques, qui permettent de mieux comprendre, de mieux approcher le sens qu'elle revêt dans cette commune. Ces éléments constituent les bases même du processus d'intégration.

Le public concerné

L'un des points importants de cette approche de l'intégration, telle qu'elle est ressortie des entretiens, est l'ambiguïté par rapport au public concerné. En effet, aucun public n'est directement associé à cette notion. Si habituellement l'intégration renvoie à une population immigrée ou d'origine étrangère, ce n'est pas le cas ici, ou plutôt, ce public (les étrangers) n'est pas le seul public de l'intégration.

Dans les faits, on repère deux attitudes :

- soit l'intégration est décrite comme concernant d'abord les étrangers, tout en pouvant aussi concerner le reste de la population, par extension : *"à première vue, c'est un problème de couleur, mais il peut y avoir les mêmes problèmes entre Français"*. Dans ce cas, les étrangers restent au cœur de la notion.

- soit cette notion s'applique à l'ensemble de la population, parmi laquelle les étrangers ne sont qu'un public parmi d'autres.

"L'intégration, ça touche tout le monde". Des cas concrets peuvent d'ailleurs venir à l'appui de cette affirmation "une femme étrangère au RMI peut être très bien intégrée, alors que certains Français sont confrontés à de gros problèmes d'intégration", "les jeunes Français ont autant, sinon plus de difficultés à s'intégrer".

Tout dépend, en fait, de ce à quoi on s'intègre, car à la question du public s'ajoute rapidement la question de l'entité à laquelle il faut s'intégrer. C'est l'une des raisons de ces différentes approches du public. On peut, en effet, s'intégrer à la société française, au quartier, à la ville, au monde du travail ou à tel ou tel groupe.

Ces différences d'approche ne peuvent se réduire aux différences entre leurs auteurs. En effet, rien ne semble distinguer les tenants d'un "public immigré" des tenants d'un "public large". Ainsi, un homme originaire d'Afrique parlera spontanément de l'intégration au quartier, qui concerne tout le monde, alors qu'un autre associera immédiatement intégration et immigrés. On peut retrouver ce même clivage entre deux "acteurs de terrains" français, par exemple.

Approche dynamique / approche normative

Pour décrire le processus d'intégration, deux approches différentes sont apparues : une approche "dynamique" et une approche "normative".

✓ *L'approche dynamique*

Dans cette approche, l'intégration est liée à la notion de mouvement réciproque, de processus entraînant les deux parties : celui qui souhaite, qui doit s'intégrer, le nouvel arrivant, par exemple, et le groupe qu'il souhaite intégrer, qui peut être la société d'accueil, le monde du travail, etc.

Par son mouvement, celui qui souhaite s'intégrer se doit de faire un effort, de marquer sa volonté d'intégration. Cet effort peut être une ouverture sur les autres, une marque d'intérêt pour les actions menées sur un quartier ou un apprentissage des règles ou codes en vigueur dans le monde qu'il souhaite intégrer.

Dans le même temps, le groupe "intégrateur" doit lui aussi faire un mouvement, s'ouvrir, accueillir, permettre à "l'aspirant" de trouver sa place. C'est ce que notent un certain nombre de personnes, qui ont pu faire, soit par elles-mêmes, soit dans leur entourage proche ou dans leur travail, l'expérience de l'intégration : *"Il faut que le pays qui reçoit le veuille aussi, que vous soyez accepté dans tout ce que vous êtes".*

Ainsi, cette approche semble-t-elle bien dynamique, au sens où elle résulte d'un double mouvement, où chaque acteur a son rôle à jouer. Comme l'a exprimé l'un des habitants rencontrés : *"les autochtones doivent accueillir aussi, et ceux qui viennent doivent faire un effort, ne pas se replier, rester entre eux... Il faut que les étrangers acceptent de renouveler leur pensée, comme les autochtones"*.

Cette approche dynamique semble convenir à des cas comme l'intégration au monde du travail, par exemple. Le jeune qui souhaite trouver du travail doit ainsi faire un effort de comportement, de sérieux. Dans le même temps, l'entreprise se doit d'être ouverte, de lui laisser sa chance : *"les entreprises doivent accepter ça, même si elles doivent faire un effort au départ"*.

En résumé, dans cette approche, *"l'intégration, tous les acteurs y participent"*.

Partant, dans cette approche de la notion, les attitudes qui freinent l'intégration sont le repli sur soi et l'enfermement, et ce pour les deux parties en présence. Le refus du mouvement, de la dynamique d'intégration bloque le processus.

✓ *L'approche normative*

A côté de cette définition dynamique, on trouve une définition normative, qui met en exergue les devoirs de la personne qui arrive par rapport à la société ou au quartier.

Dans cette optique, le "travail" d'intégration est le fait de celui qui veut s'intégrer. Il doit s'adapter, comprendre et intégrer les règles, se transformer, voire se conformer au modèle que propose le groupe qu'il souhaite intégrer. Ainsi, le prétendant à l'intégration doit-il *"regarder comment c'est sur place, quelles sont les règles, et il s'adapte"*, il faut *"se plier aux coutumes"*. Lorsqu'il s'agit d'un étranger en France : *"l'intégration, c'est quand une personne étrangère à la France vit comme les Français"*.

Dans ce contexte, les attitudes posant problème relèvent de la différence revendiquée (ou interprétée comme telle) ou trop visible (vestimentaire, par exemple, comme dans le cas de la Djellaba ou le port trop systématique d'une casquette chez certains jeunes) : *"quand on vient dans un pays, il ne faut pas se montrer"*. La réussite de l'intégration repose donc uniquement sur les "aspirants à l'intégration" et leur faculté à se transformer.

33. Sur la notion d'idéal-type, voir WEBER (Max), *Economie et société*, Paris, Plon, 1971 (notamment le chapitre 1 : "les concepts fondamentaux de la sociologie").

34. ELIAS (Norbert), SCOTSON (John), *Logiques de l'exclusion*, Fayard, 1997, 278 p. Cette notion sera développée plus loin.

✓ *Complémentarité des deux approches*

Dans les faits, les deux approches ne sont pas aussi tranchées. Elles se présentent plutôt comme des modèles, des idéal-types³³ qui permettent de figer des positions pour en comprendre les logiques. N'étant pas exclusives l'une de l'autre, ces deux approches se recourent donc parfois dans les faits.

Plus précisément, l'approche dynamique comprend souvent une part de normatif, alors que l'inverse est plus rare. La référence aux règles, aux valeurs, aux normes n'est en effet jamais absente du discours, même si c'est sous la forme d'un minimum.

A la différence des notions relatives au public, ces différences d'approche semblent liées au type de personnes interrogées. Ainsi, les populations immigrées ou les acteurs "français" travaillant en contact avec des populations étrangères, tendent-ils plutôt vers le modèle dynamique, insistant sur la part de chacun dans le processus d'intégration.

A l'inverse, une grande partie des "établis", pour reprendre le terme utilisé par N. Elias et J. Scotson³⁴, ainsi qu'un certain nombre de responsables ou d'élus, se rapprocheraient d'un modèle normatif, soulignant notamment le nécessaire respect des règles, des coutumes, et l'obligation de s'y plier pour qui veut s'intégrer.

Les bases de la notion d'intégration

Au-delà de ces différences d'approches, l'intégration apparaît comme une donnée complexe, multiforme, multidimensionnelle, et, partant, extrêmement difficile à définir.

Elle repose essentiellement sur la rencontre, l'échange, le lien social. Pourtant, à l'intérieur même de cette complexité, il est possible de trouver des points saillants, qui semblent constituer les bases même de la notion d'intégration.

✓ *Le minimum commun*

Seule l'existence d'un minimum commun, d'un ensemble de dénominateurs communs, permet d'établir un lien social. Ce minimum relie les hommes entre eux, leur permet de "faire société". C'est donc une donnée indispensable à l'intégration : "*l'intégration, c'est vivre avec ses différences tout en ayant un minimum commun*". Ce concept de minimum commun recouvre plusieurs aspects, comme la langue ou les référents culturels.

Une langue commune

Elle est indispensable à la communication entre tous les groupes humains. La plupart des personnes y font ainsi référence, la présentant comme un facteur indispensable à l'intégration : "*l'intégration, c'est la communication, ça passe par la langue*". Ce facteur semble plus particulièrement important pour les immigrés, dans la mesure où un certain nombre d'entre eux connaissent une difficulté dans la maîtrise du français à leur arrivée.

Les référents culturels communs

Les référents culturels communs rendent possible la vie en communauté, comme la compréhension entre deux individus ou deux groupes d'individus. Ces référents culturels fonctionnent comme une sorte de minimum commun entre les individus d'une même société. Ils peuvent se décliner en deux notions distinctes : les règles communes ou lois, et les codes sociaux.

- Les règles communes

En régulant les relations humaines, les règles communes, les lois, rendent la vie en communauté possible. Ils régulent, presque physiquement, les rapports entre les individus. D'une manière générale, ces règles s'inscrivent dans un groupe, dans une société donnée. Tout nouvel arrivant se doit de les assimiler, au moins en partie, afin de rendre possible sa vie au sein de ce groupe : "*l'intégration, c'est intégrer les différentes règles sociales pour pouvoir mieux naviguer dans la société*".

- Les codes sociaux

Les codes sociaux sont indispensables à la compréhension de l'autre dans l'échange, à l'intelligence de son message, à la compréhension de la signification de ses actes. Ces codes sociaux, qui sont aussi des codes culturels, sont entendus ici comme un ensemble complexe de représentations, de jugements idéologiques ou d'images. Ils sont indispensables à l'établissement d'une communication, d'un lien solide entre les différentes parties en présence dans le processus d'intégration³⁵ : "*il faut apprendre à se connaître, pour se comprendre les uns les autres*".

✓ Le temps

Le temps apparaît comme étant un facteur indissociable de l'intégration : "*L'intégration, c'est long...*", "*c'est un travail de longue haleine*". Il permet, d'une part, l'acquisition des référents culturels, qui ne peuvent s'assimiler qu'avec le temps, et d'autre part, ce n'est que dans le temps que peuvent s'établir des liens solides, tant au niveau interpersonnel que social. De plus, le temps est également nécessaire à l'appropriation de l'environnement immédiat, la connaissance (géographique ou symbolique) de son lieu de vie.

35. L'importance de ces référents culturels peut être mise en lumière par les travaux de Margaret Mead et Ray Birdwhistell sur les rituels amoureux entre les GIs américains et les jeunes anglaises lors de la Seconde Guerre mondiale. Pour une première approche, cf. WINKIN (Yves), *La nouvelle communication*, Seuil, coll. Points, p. 63.

✓ *La volonté*

Il ne peut y avoir intégration sans volonté. Celle-ci peut être, pour celui qui souhaite s'intégrer, la volonté de s'adapter au groupe. Mais elle peut également être celle du groupe de l'accueillir, de lui laisser une place : "*le jour où l'Homme voudra vraiment faire l'intégration, ça se fera*".

Ces différents points nous permettent une première approche de la notion d'intégration. Ils en sont les bases, les points sur lesquels chacun tend à s'accorder : minimum commun, temps et volonté.

Éléments complémentaires de compréhension de la notion d'intégration

Au-delà de ces bases, un certain nombre d'éléments rendent compte, favorisent ou participent de l'intégration, telle qu'elle fait sens sur la commune étudiée.

Il est indispensable de les prendre en compte pour bien comprendre ce que recouvre cette notion d'intégration. Pour autant, aucun de ces éléments n'agit de façon isolée sur le processus, ou ne peut servir seul à le caractériser, à le définir, ou même à l'influencer³⁶.

✓ *La mixité*

L'intégration, c'est "*le mélange*", "*la fusion*", "*il faut de l'échange, de la mixité*", "*il ne faut pas que les uns soient d'un côté, et les autres de l'autre*".

La notion même de mixité semble être indissociable de celle d'intégration. En effet, l'existence d'une certaine mixité, d'un mélange entre différents groupes sociaux (au niveau de l'habitat notamment) favorise le contact et l'établissement de liens, l'intégration de tous au sein d'un même ensemble en rapprochant physiquement des individus différents (socialement ou culturellement).

✓ *La participation à la vie sociale et culturelle*

Cette participation permet la rencontre, l'échange avec les autres. Mais outre cette relation interpersonnelle, la participation à la vie sociale est aussi vue comme une marque de volonté de s'intégrer, une

36. L'ordre des différents éléments présentés ici n'est lié à aucun classement, aucune hiérarchisation. C'est un classement aléatoire.

façon de marquer son intérêt, son attachement au groupe. De plus, les associations se présentent comme des instances de médiations, comme des liens entre l'individu et la société. *"Ma véritable intégration s'est faite en participant aux associations", "l'intégration consiste dans la participation à la vie locale".*

✓ *L'école*

L'école est considérée comme extrêmement importante dans le processus d'intégration. En effet, elle est, pour les enfants, l'un des lieux d'apprentissage des codes, des règles sociales, des référents culturels en vigueur dans la société. Elle offre également la possibilité pour les enfants, comme pour les parents, d'établir des liens, de s'ouvrir sur les autres. Toutefois, cette action n'est totalement possible qu'à condition que l'école soit accueillante, les enseignants ouverts, et qu'ils aient les moyens de mener à bien leurs tâches.

✓ *La famille*

Elle constitue le premier lieu de socialisation, c'est donc elle qui est chargée de donner à l'enfant les règles, les codes sociaux nécessaires à son intégration à la société. Cependant, elle ne peut jouer pleinement ce rôle que dans la mesure où elle est équilibrée, où il existe une autorité parentale, et où l'éducation est en accord avec le milieu environnant. C'est ainsi que la famille (immigrée le plus souvent) peut être vue comme un facteur d'intégration : *"il y a encore un cadre"*, mais aussi comme un obstacle, du fait d'un contrôle social fort, qui empêcherait d'établir des liens à l'extérieur, et entraverait l'autonomie des membres de la famille : c'est le cas pour un certain nombre de jeunes filles ou de femmes.

✓ *Le travail*

Il s'agit également d'un élément important dans la construction des liens sociaux : il permet en effet d'établir des liens en dehors de son unité de vie première. Ainsi, un Alsacien nous raconte que, dans sa jeunesse, au sein d'un petit village alsacien, il se battait souvent avec les jeunes d'un autre village. Puis le travail leur a permis de faire connaissance, et les tensions entre les jeunes de ces deux villages ont cessé. De même, certains nous rappellent l'importance de l'usine dans la socialisation et le respect intergénérationnel : *"les jeunes avaient les plus âgés comme collègues, du coup, la tolérance était plus forte - même s'ils font quelques bêtises, ils travaillent dur à l'usine- et le respect pour les plus âgés aussi"*. De plus, le travail permet d'exister, d'avoir sa place dans la société, et donne les moyens financiers de

37. SANICOLA (Lia), "le travail avec les réseaux primaires", in *Les cahiers de l'Actif*, n° 258/259, 1997.

38. Fête interculturelle où se mêlent chants, danses et gastronomie.

subsister et d'avoir accès aux autres (par le biais de sorties, loisirs, etc.). A contrario, l'absence de travail et la précarité placent l'individu dans une situation matérielle et morale qui va compliquer l'établissement de liens (détresse morale, perte de confiance en soi, absence de moyens financiers pour "sortir", etc.). C'est aussi ce que note Lia Sanicola : "*parce qu'ils n'ont que peu de moyens, ils sont présents pour les gens mais peu disponibles ; les liens sont affaiblis, les échanges sont rares et atrophiés*"³⁷. Ainsi, la "crise" semble être un facteur primordial dans le déroulement du processus d'intégration : en entravant la fonction socialisatrice du travail, et en aggravant la précarité, elle constitue un obstacle important dans le processus d'intégration.

✓ *Les relations interculturelles*

Elles permettent de découvrir la culture d'un groupe auquel on n'appartient pas, favorisant ainsi la compréhension mutuelle et le dialogue (par la connaissance des référents culturels). Elles marquent aussi la volonté d'ouverture de part et d'autre. Dans cette optique, les fêtes de quartiers ou les manifestations interculturelles sont décrites comme étant partie prenante du processus d'intégration : ainsi la "Fête du Partage", lors du Ramadan ou la "Fête des Peuples"³⁸ sont-elles fréquemment citées comme des actions particulièrement importantes dans le processus d'intégration.

✓ *Les discriminations, le racisme*

Ce sont des éléments traduisant le refus du dialogue, de l'échange, le manque de volonté d'établir un lien. De plus, ces attitudes peuvent provoquer un repli, une absence d'ouverture : "*le repli, il se fait automatiquement lorsqu'il y a rejet*".

Ces différents éléments, qui peuvent apparaître comme disparates ou imprécis, forment pourtant la meilleure approche de la notion d'intégration. Ce n'est que pris dans leur ensemble qu'ils permettent de retranscrire la complexité et la richesse du processus.

LE PROCESSUS D'INTÉGRATION

Une fois posés ces éléments de base, il est possible de proposer une description du processus d'intégration. Cette description repose sur ces éléments, elle n'en est que l'ordonnancement, la contextualisation et la problématisation.

Présentation générale

L'intégration peut donc être vue comme l'établissement de liens sociaux, mettant en œuvre différents paramètres.

Elle se présente comme un processus à la fois individuel et collectif, se déployant dans plusieurs dimensions : l'intégration se déroule en effet à la fois au sein de groupes restreints (famille, communauté -de jeunes, de nationalité spécifique-) et au sein d'ensembles plus larges (la commune, l'agglomération, la société / la Nation).

Ces processus synchroniques peuvent mettre en œuvre des éléments différents, mais relèvent tous de la même nature, le lien social. A ce titre, l'intégration est un processus qui touche chaque individu. Il existe toutefois certains publics spécifiques qui, par leurs trajectoires individuelles ou leur appartenance à tel ou tel groupe, connaissent, au regard de l'intégration, une position caractéristique.

C'est le cas des immigrés, qui constituent un des publics privilégiés de l'intégration. En effet, arrivant dans une société nouvelle, ils ne possèdent aucun lien préétabli. Pour eux, tout est à créer. Suivant les situations, les premiers liens peuvent être médiatisés par la famille déjà sur place ou par une communauté possédant des référents culturels doubles (ceux du pays d'origine et ceux de la société "d'accueil"), qui leur permettront d'acquérir, avec le temps, les référents culturels de leur nouvelle société de vie. Par rapport aux personnes nées au sein de cette société, ils ont un travail beaucoup plus important à réaliser, et ce dans un temps plus court. En effet, le temps de l'enfance agit pour les natifs comme le temps de l'intégration, de la socialisation.

Tout comme les immigrés, les nouveaux arrivants dans un quartier (ou dans une région) ont un travail d'intégration spécifique à réaliser. Ce travail passe là aussi par l'acquisition de codes sociaux, de référents culturels communs, et nécessite du temps pour connaître le quartier et y établir des liens.

On peut distinguer, on le voit, plusieurs cas particuliers au regard de l'intégration. Mais dans chaque cas, de multiples éléments sont présents : certains y sont de manière permanente, d'autres prenant une place plus ou moins importante en fonction des situations.

- Ainsi, si l'on prend le cas des femmes immigrées, outre les codes sociaux, les référents culturels, le temps et la volonté qui sont indispensables, la langue joue un rôle fondamental. De même, le contrôle social, exercé par le mari notamment, conditionne particulièrement la possibilité d'établir des liens à l'extérieur de la famille ou de la communauté.

- Les enfants, qu'ils soient étrangers ou non, ont une position commune au regard de l'intégration : pour eux, il s'agit d'acquérir le minimum commun (les règles, les référents culturels, la langue), et ce par l'intermédiaire de deux facteurs, la famille et l'école.

- Pour les adolescents et les jeunes adultes, l'acquisition de codes et de règles spécifiques (celles du monde "adulte") s'avère particulièrement importante, ainsi que la possibilité d'obtenir un travail. La volonté et le contrôle social exercé par la famille entrent également en ligne de compte. Pour les jeunes d'origine étrangère, les facteurs sont les mêmes (ils ont, en effet, été socialisés de la même manière). Il faut toutefois signaler que la discrimination peut jouer un rôle particulier pour eux, en leur rendant l'accès au travail ou à certains loisirs plus difficile. Certains notent aussi le fait qu'ils puissent avoir deux types de référents culturels, ce qui compliquerait leur intégration. Chez les jeunes filles d'origine étrangère, il semble que le contrôle social exercé par la famille soit aussi un facteur particulièrement important.

A partir du territoire étudié, on peut donc dire que l'intégration est un phénomène complexe, multiple, et touchant chaque individu. Pourtant, certaines catégories de personnes semblent plus particulièrement intéressantes dans l'approche et la compréhension de cette notion d'intégration. C'est le cas des immigrés, qui constituent une sorte de révélateur du processus, par leur visibilité plus forte, ou plutôt, par le regard plus aigu qui est souvent porté sur eux, et par l'injonction d'intégration qui leur est faite.

Le cas des immigrés : une socialisation par l'échange

Les immigrés constituent, au regard de l'intégration, un public particulièrement intéressant, que l'on se place dans une optique dynamique ou dans une optique normative.

En effet, le travail d'intégration, que tout individu se doit de réaliser dans sa vie, se trouve condensé dans un moment plus court, et ne se fonde pas sur un terrain vierge, comme cela pourrait être le cas chez l'enfant compte tenu d'une socialisation antérieure. Pour eux, la plu-

part des liens sont à créer, tant au niveau du territoire, de l'espace de vie qu'au niveau de la société elle-même.

L'optique choisie, dynamique ou normative, ne remet pas en cause le déroulement du processus. La seule modification notable est le fait que le rôle de chacun (immigrés ou société d'accueil) soit plus ou moins accentué ou nié selon le cas.

A partir de l'approche de la notion d'intégration telle qu'elle se présente ici, l'intégration des immigrés semble relever d'un double enjeu: d'une part l'effort d'adaptation des immigrés, et d'autre part, l'accueil, l'ouverture de la nouvelle société dans laquelle ces personnes arrivent. Ces deux mouvements doivent permettre l'établissement d'un lien, d'un échange.

✓ *L'accueil de la société*

Le rôle spécifique de la société d'accueil dans le processus d'intégration n'est pas reconnu par tous. Un certain nombre de personnes, se situant dans une approche normative, tendent à le nier. Cependant, la négation totale est caricaturale, et ces personnes reconnaissent bien souvent l'importance de l'échange, de la rencontre, de la communication. Elles se situent simplement dans une position où l'effort est à faire par celui qui souhaite s'intégrer, et où le rôle de la société dans le processus d'intégration leur semble minime. Ainsi, une personne constate-t-elle : *"il faut faire les premiers pas. Les autres ne nous attendent pas, il ne faut pas attendre qu'ils viennent à nous"*.

Néanmoins, ce rôle existe, et il est même reconnu par la majorité des personnes rencontrées (immigrées ou non). Il consiste en un accueil, une ouverture, un respect des différences. La société, sans remettre en cause ses fondements, doit permettre à l'immigré de *"trouver sa place"*, elle doit donc lui *"laisser une place"*, ne pas se renfermer pour permettre l'échange éventuel.

Pour être efficace, cet accueil doit être actif, reposant sur une ouverture d'esprit, sur la volonté d'échange, la recherche de la connaissance de l'autre : *"il faut avoir une certaine curiosité de l'autre, le fréquenter, une connaissance livresque ne suffit pas"*.

Certains ont une conception de leur rôle encore plus active, ils parlent de *"tolérance active"*, et rappellent qu'il ne s'agit pas d'imposer ses propres habitudes aux autres. Au contraire, la société d'accueil peut s'enrichir d'autres cultures, d'autres habitudes, d'autres coutumes. L'intégration serait alors *"le rendez-vous du donner et du recevoir"*³⁹, qui ne peut se faire que dans la tolérance, l'échange ou les rencontres interculturelles. Une femme d'origine africaine nous explique qu'elle a *"fait connaître le manioc à un médecin et lui [lui] a fait goûter les épinards"*. Dans cette optique, la société se doit d'être une société d'ouverture, une *"véritable société d'accueil"*.

39. Cette citation de L. S. Senghor nous a été proposée lors d'un des entretiens.

✓ *L'adaptation des immigrés*

A côté du rôle de la société, les immigrés ont un travail spécifique dans le processus d'intégration. Ils doivent "*s'adapter à la situation, aux modes de vie*". La nécessité de cette adaptation est reconnue par tous, immigrés ou non. Pour un bon nombre d'immigrés, la notion d'adaptation est même préférée à celle d'intégration. Il semble qu'elle corresponde plus à leur vécu, leur parcours : "*s'intégrer dans quelque chose, je n'aime pas ce mot, adaptation peut-être*". Cette adaptation n'est pas une soumission aux modes de vie de la majorité, mais elle permet simplement l'établissement du lien avec l'autre, par l'acquisition des codes ou des référents culturels en vigueur dans la société.

Ainsi, s'adapter, c'est apporter un certain nombre de modifications à sa vie quotidienne, à son rapport aux autres, sans pour autant renier son identité, perdre ses valeurs, sa culture : "*l'intégration, c'est rentrer dans un système, c'est s'adapter, mais pas changer. On reste ce que l'on est. On ne perd rien*". Il s'agit en fait de respecter les lois, les normes qui régissent la société, qui rendent possible la vie en commun. Le problème et le désaccord éventuel entre les individus, est de savoir où commencent ou plutôt où s'arrêtent, les normes et les valeurs que les immigrés se doivent d'acquiescer.

D'une manière générale, chacun reconnaît, par exemple, la légitimité d'une cuisine différente, d'une religion différente, tant que ces éléments restent de l'ordre du privé : "*respecter les modes de vie du pays où on arrive, c'est à dire les lois, les comportements, c'est différent d'accepter les valeurs [ici, au sens de coutumes], comme la cuisine, le culte, etc.*". Ces éléments ne pouvant pas, en effet, être vus comme entravant éventuellement les échanges. Mais dès qu'on aborde la question vestimentaire, par exemple, certaines personnes considèrent qu'on entre dans le domaine des valeurs, et la Djellaba ou les robes africaines, peuvent poser problème : on les retrouve en effet dans l'espace public, au regard de tous, et certaines personnes considèrent ces vêtements comme des signes de non-intégration, comme des freins à la communication, à la possibilité d'aller vers l'autre.

Au-delà de ces points de divergence, le processus d'adaptation reste reconnu par tous, et la transformation qu'il opère ne doit pas être une conversion totale, une *alternation*, pour reprendre le terme utilisé par P. BERGER et T. LUCKMANN⁴⁰.

✓ *L'intégration et processus de socialisation*

Pour éclairer la description du processus d'intégration, un détour par la théorie sociologique est intéressant. En effet, il nous permet de mettre en lumière, de façon plus large, plus conceptuelle, la vision de l'intégration qui fait sens sur la commune étudiée.

40. BERGER (Peter), LUCKMANN (Thomas), *La construction sociale de la réalité*, A. Colin, 1996, p. 214.

41 *Ibid.*, p. 179.

Ainsi, pour comprendre le fonctionnement du processus d'adaptation qui se déroule dans l'intégration des immigrés, il nous faut revenir au concept de socialisation, celui-ci étant entendu comme étant "*l'installation consistante et étendue d'un individu à l'intérieur du monde objectif d'une société ou d'un secteur de celle-ci*"⁴¹. Cette socialisation procède donc par l'intériorisation de la société (ses valeurs, ses normes, son mode de fonctionnement), à partir de la position qu'on occupe en son sein (classe sociale, territoire géographique, etc.).

P. BERGER et T. LUCKMANN, dans leurs travaux, distinguent deux modes de socialisation :

- la socialisation primaire, qui se déroule dans l'enfance, à travers notamment l'éducation et l'exemple des parents, de l'entourage proche
- la socialisation secondaire, postérieure, qui se caractérise par l'acquisition de connaissances spécifiques, relatives au rôle de l'individu dans la société (cette socialisation est intimement liée à la division du travail au sein de cette société).

La socialisation secondaire se construit sur la base de la socialisation primaire, et reste moins fortement ancrée dans l'individu que celle-ci. Elle est parfois amenée à se modifier dans le temps, suivant les parcours biographiques de chacun. Certaines circonstances provoquent même une remise en cause complète de la socialisation primaire, une re-socialisation, en quelque sorte, que les auteurs nomment "*alternation*". Ce changement d'identité profond se produit lors d'un changement de monde (entrée dans une secte, par exemple), et se médiatise par d'autres individus, par une nouvelle communauté choisie dont la reconnaissance est indispensable à la réussite de cette transformation. La rupture avec le monde antérieur se doit alors d'être totale.

Dans la pratique, il existe de nombreux stades intermédiaires entre socialisation secondaire et alternation. Et le processus d'intégration des immigrés semble se situer au niveau de ces stades intermédiaires. En effet, en ce qu'elle nécessite l'entrée et l'intériorisation d'un monde différent, l'intégration semble se rapprocher de la logique d'alternation.

Ce constat doit cependant être relativisé par les parcours biographiques de chacun, qui les placent plus ou moins en contact avec ce monde avant leur départ : ainsi cet immigré Africain, venu plusieurs fois en France avant de quitter son pays et d'arriver en Alsace, ayant d'ailleurs obtenu la nationalité française avant son départ définitif, pour qui l'intériorisation de ce "nouveau monde" s'est fait sans rupture, sans nécessité d'alternation visible ou ressentie : "*il n'y a pas eu de problème d'intégration, on connaissait bien la France, et j'avais de la famille qui résidait là depuis 15 ou 20 ans*".

42. Ce terme est emprunté à CHAFI (Malika), SPINOUSSA (Nancy), *Parcours d'adaptation des Algériens : des dispositions aux acquisitions*, Université de Toulouse Le Mirail, rapport réalisé pour le FAS, 161 p. + annexes

Mais au-delà de ces exemples qui mettent en avant les "*dispositions*"⁴² préalables de certains immigrés, l'intégration passe, pour un certain nombre, par une confrontation, plus ou moins directe, avec un monde différent de celui qu'ils avaient intériorisé lors de leur socialisation primaire. Partant, le processus d'alternation semble inévitable. Il n'a pourtant que rarement lieu, car cette confrontation est souvent vécue sur le mode de l'exceptionnel ou du temporaire, du moins dans un premier temps.

Or, pour reprendre le raisonnement de P. BERGER et T. LUCKMANN, l'alternation est inévitable lorsqu'il se produit une absence de consistance, de cohésion entre l'identité (la réalité intériorisée lors des étapes antérieures de socialisation) et la réalité vécue, renvoyée par les autres. Toutefois, dans certaines circonstances, cette consistance peut être rétablie par l'affirmation d'un retour ultérieur au monde et à la réalité antérieure, celle qui correspond à l'identité propre de l'individu. Ainsi, l'affirmation ou même le seul espoir ou fantasme de retour au pays, permet de rétablir cette correspondance entre la réalité intériorisée et la réalité vécue.

Il ne faut pas voir cette non alternation comme un refus d'intégration, d'adaptation à la société. De profondes modifications se produisent néanmoins, à un niveau élevé dans la socialisation secondaire de l'individu. Simplement, l'alternation est un processus rare, particulièrement violent et ne réussissant réellement que dans certaines organisations totales (ou totalitaires), imposant une relecture du parcours biographique de l'individu, et une rupture totale avec le monde antérieur, rupture à la fois physique et morale, et posant donc un problème identitaire.

Le processus d'adaptation des immigrés peut alors être vu comme une "*alternation tiède*"⁴³, dans laquelle l'individu intériorise une nouvelle réalité, sans pour autant effacer sa propre réalité.

Cette nouvelle réalité est utilisée en fonction de buts spécifiques, ici, la réussite de la vie dans la nouvelle société. Si cette situation perdure et se diffuse dans la société (les expériences de migrations inter et intra-nationales se multipliant), les individus prennent peu à peu conscience de la relativité des différents mondes, des différentes réalités existantes, et apprennent peu à peu à vivre avec, sans absence de cohésion avec leur identité.

En tant que processus proche de celui d'alternation, l'adaptation des immigrés est lente, car nécessitant de profondes modifications, et sa réussite est favorisée (voire conditionnée) par la reconnaissance de la société "d'accueil", porteuse de cette nouvelle réalité. Ainsi, "*le repli se fait automatiquement s'il y a rejet*", et la demande de reconnaissance est forte chez les immigrés : "*il faut que la société reconnaisse l'effort qui est fait*".

La définition de l'intégration telle qu'elle est apparue dans notre étude s'inscrit parfaitement dans une telle optique, puisque c'est cette alter-

43. BERGER (P.), LUCKMANN (T.), *op. cit.*, p. 234.

44. *Ibid*, p. 209.

nation tiède qui va permettre la mise en place du lien social. Ainsi, un processus dynamique, où chaque partie a un rôle, semble-t-il inévitable. De plus, l'importance de l'échange, de la rencontre, de la parole, qui est un élément récurrent du discours sur l'intégration dans la commune, s'impose de lui-même, puisque c'est dans cet échange que se modifient les identités et que les socialisations secondaires évoluent. En effet, "*l'appareil de conversation maintient continuellement la réalité et simultanément, il la modifie continuellement*"⁴⁴. Ce n'est donc que par l'échange, la parole, la mixité que peuvent s'adapter les immigrés et que se modifie la société, leur accordant peu à peu une place : "*il faut dialoguer pour se rapprocher*".

45. *Ibid*, p. 183.

C'est pourquoi aussi la langue apparaît comme extrêmement importante pour de nombreuses personnes rencontrées, qu'elles soient immigrées ou non, puisque "*le langage constitue à la fois le contenu et l'instrument le plus important de la socialisation*"⁴⁵. Elle est le vecteur de la communication, de l'établissement du lien, et tout problème au niveau de sa pratique est vécu comme un handicap, tant pour les immigrés que pour les autres. A ce niveau, on peut dire que l'intégration peut être vue comme un processus de socialisation par l'échange, la communication.

46. SANICOLA (Lia), *op. cit.*, p. 55.

Cette vision de l'intégration comme processus de socialisation explique aussi l'ambiguïté par rapport au public concerné, puisque si les immigrés ont un travail spécifique à faire à ce titre, ce travail est différent suivant les parcours biographiques et les dispositions des individus. De plus, d'autres personnes sont concernées par ce processus : les jeunes, qui doivent acquérir une identité en cohésion avec la réalité du monde du travail ou les populations en difficultés -sociales notamment- ("*il faudrait intégrer la pauvreté*") qui doivent se socialiser de façon à acquérir une meilleure place dans la société. C'est ainsi qu'il existe des situations où "*le lien social naturel s'affaiblit au point que chaque individu perd son appartenance communautaire sans acquérir l'appartenance sociale due aux processus institutionnels auxquels il n'arrive pas à accéder, comme par exemple le travail*"⁴⁶. Dans cette situation, c'est bien un processus d'intégration, de socialisation par l'échange qu'il s'agit de mettre en place, afin que l'individu s'adapte suffisamment pour pouvoir intégrer le monde du travail.

Cette approche de l'intégration nous permet aussi de comprendre la situation des enfants d'immigrés :

Pour de nombreux parents, "*l'intégration, c'est les enfants*", "*nos enfants grandissent ici, ils seront intégrés, [...] ils s'habituent les uns aux autres*". En effet, ceux-ci étant socialisés dans le pays où ils vont vivre, la nécessité d'une modification ultérieure de la socialisation (primaire ou secondaire) n'existe plus. De plus, ils vont contribuer à l'évolution de la société, à sa définition, à son *institutionnalisation*

47. BERGER (P.), LUCKMANN (T.), *op. cit.*, p. 77 et suivantes.

diraient P. BERGER et T. LUCKMANN⁴⁷, s'y inscrivant donc d'emblée. Les enfants sont donc bien le public de l'intégration, en tant que socialisation, tout en ne posant aucun problème spécifique à ce titre, puisque les liens qu'ils tissent sont immédiats, et leur maîtrise de la langue, des codes sociaux et des référents culturels évoluent dans le temps de la même manière que celle des enfants " d'Alsaciens " : "*les jeunes sont déjà intégrés, ils écoutent la même musique, s'habillent pareil, etc.*". Ce n'est qu'ensuite, en tant que jeunes cherchant à intégrer le monde des adultes, qu'ils pourront poser un problème en terme d'intégration. Mais ce ne sera pas un problème d'intégration à la société, à la culture française, mais bien un problème d'intégration au monde du travail, au monde des adultes : "*si les jeunes ont beaucoup de mal pour s'intégrer, c'est parce que la situation de l'emploi est difficile*".

Pourtant, ce sont ces jeunes qui sont, le plus souvent, au cœur des discours sur l'intégration (notamment s'ils sont d'origine étrangère). Il leur est même parfois reproché une mauvaise intégration à la culture française, et, pour beaucoup, c'est à ce niveau que se poserait le problème. Si l'on doit reprendre cette "accusation" de mauvaise intégration, celle-ci serait le fait, non de la socialisation du jeune, de son adaptation pour reprendre le terme utilisé plus haut, mais bien du manque de volonté d'accueil de la société, de son manque de reconnaissance.

Ce manque d'ouverture de la société s'accompagne souvent par la prise en compte de ces jeunes prioritairement sous l'angle "culturel" ou "ethnique". Cette approche, que reprennent certains professionnels ou acteurs de terrain, questionne notre société. En effet, si, du point de vue de l'intervention en direction de ces jeunes, la prise en compte de leur origine peut se justifier dans la mesure où ce prisme est socialement discriminant, il faut toutefois prendre garde à ne pas participer ou renforcer de ce fait un processus d'"ethnisation". Leur intégration, au regard de la définition d'usage, ne fait aucun doute, et il convient de traiter les questions posées par ces jeunes prioritairement à partir des prismes générationnel et social et seulement ensuite par celui de la culture. Il ne s'agit pas de nier des spécificités, éventuelles ou réelles, mais plutôt de changer de regard pour éviter de parler de non-intégration alors qu'il s'agit de conflit intergénérationnel ou d'un manque d'ouverture de la société.

Un éclairage complémentaire : les actions à mettre en oeuvre pour faciliter l'intégration

Il est possible d'illustrer cette approche du processus d'intégration par un ensemble de mesures, d'actions qui pourraient permettre de faciliter l'intégration⁴⁸. Celles-ci découlent, en effet, de la définition de l'intégration qui fait sens ici, elles s'inscrivent dans son prolongement, dans son application pratique.

48. Toutes ces actions, ces mesures ont été mises en avant par la population lors des enquêtes de terrain

Ainsi, de nombreuses actions autour de la rencontre, de l'échange, de la communication entre les gens sont-elles proposées. Ces rencontres doivent se dérouler dans la mixité. Il faudrait donc "*des lieux a-politique, a-syndicaux, a-religieux, où les gens puissent s'exprimer*", des manifestations, "*des fêtes interculturelles, comme la Fête des Peuples*". Il faut éviter le repli des gens sur eux-mêmes, le développement de "*l'entre soi*". Les publics de ce type d'action sont donc larges, puisque tout le monde est concerné, jeunes ou plus âgés (les personnes âgées, tout particulièrement semblent avoir une tendance au repli), étrangers ou alsaciens.

Par ailleurs, un certain nombre d'actions proposées relèvent de la notion de minimum commun. Ainsi, une action d'alphabetisation et de lutte contre l'illettrisme est-elle proposée. Les publics-cibles d'une telle action sont les étrangers, particulièrement les femmes, et les personnes en grandes difficultés, qui peuvent souffrir d'illettrisme. Dans le même ordre d'idée, une personne a proposé de rendre plus accessibles des cours de français de bon niveau, et de ne pas mettre des illettrés avec des universitaires, sous prétexte qu'ils ne connaissent pas la langue du pays !

Dans cette notion de minimum commun, on retrouve aussi les éléments autour de la règle et de son respect : il faudrait ainsi "*encadrer les jeunes*", les faire entrer dans des groupes structurés. De même, il faudrait mettre en place des gardiens de nuits. Dans ce cadre, les jeunes forment le public cible des actions à mener, ce sont eux qu'il faut "*intégrer*".

Favoriser la participation à la vie associative est également l'une des mesures proposées fréquemment. A ce titre, la création d'une nouvelle structure Socio-Culturelle suscite beaucoup d'espoir. Les attentes en terme d'impulsion de la vie associative sont nombreuses, et on espère pouvoir y faire participer les jeunes, mais aussi l'ensemble de la population. Plus largement, cette structure semble devoir répondre à toutes les attentes au niveau de la vie associative, de la socialisation des jeunes, de la création de lieu de rencontres, du développement de la mixité ou de l'essor des échanges entre le quartier et le reste de la ville. L'enjeu de la mise en place d'une telle structure semble crucial pour les habitants ou les acteurs de terrains rencontrés.

Les actions proposées pour favoriser le processus d'intégration relèvent, elles aussi, d'une dimension sociale. Elles visent à favoriser l'établissement d'un lien, d'une rencontre entre les individus, à développer le "*mieux vivre ensemble*". A ce titre, la compréhension de l'autre, associée au respect des règles, des référents culturels communs, constituent la base des actions à mener. C'est pourquoi ces actions ne doivent pas viser un public spécifique (les étrangers, par exemple) : "*l'intégration, tout le monde est concerné*". Toutefois, les personnes rencontrées restent modestes sur l'impact de ces actions : "*on ne fait pas quelque chose pour intégrer les gens, les gens s'intègrent d'eux-mêmes*".

Au terme de cette approche, il est possible de voir **l'intégration comme un processus de socialisation par l'échange**, qui rend possible l'établissement du lien social. Ce processus met en jeu différents éléments, comme la langue, les référents culturels, le temps ou la volonté. Il se déploie dans la mixité, la participation à la vie sociale et aux associations, le travail, l'école, la famille, les fêtes inter-culturelles, etc., et requiert la participation de tous, de l'individu à la société tout entière. Il touche d'ailleurs chaque individu, et le cas des immigrés semble n'être, à ce titre, qu'un cas parmi d'autres quoique présentant certaines spécificités.

LA MESURE DE L'INTEGRATION

Corrélativement à la réflexion et au débat autour de l'analyse du processus d'intégration, la question de la mesure de ce processus est souvent abordée. En effet, que ce soit dans une logique de politique publique (et de la nécessité d'évaluation qui lui est propre), dans une logique de connaissance, une logique scientifique (où la mesure d'un phénomène va de paire avec sa compréhension) ou dans une logique politique, voire polémique, le besoin de mesure, d'évaluation de l'intégration semble particulièrement présent. Dès lors, on peut se demander quelles informations, quels indicateurs, quels outils sont disponibles pour appréhender, évaluer, mesurer ce phénomène.

Mesure et indicateurs

Avant d'aborder la question de la mesure de l'intégration à proprement parler, il est intéressant de s'arrêter un instant sur les concepts de "mesure" et "d'indicateur". La notion d'indicateur renvoie immédiatement à deux aspects inséparables : celui du choix de l'indicateur et celui de son interprétation.

Un indicateur est une variable, une donnée dont certaines valeurs sont significatives par rapport à la problématique traitée. A cet égard, E. Dupoirier et J-L. Parodi notait qu'un bon indicateur doit présenter trois caractéristiques :

- Etre stable
- Etre discriminant, explicatif et répartiteur
- Etre économique, c'est à dire simple à mettre en œuvre et synthétique⁴⁹.

Pour autant, les indicateurs ne constituent pas une mesure des actions à proprement parler. Ils peuvent être considérés comme des éléments, des indices. leur interprétation est extrêmement difficile. En effet, un indicateur n'est qu'une représentation partielle et approximative d'un phénomène. Il dépend beaucoup de la méthode de construction adoptée.

49 "Indicateurs, indications, indices", in DUPOIRIER (Elisabeth) et PARODI (Jean-Luc) dir., *Les indicateurs socio-politiques aujourd'hui*, L'Harmattan, 1997, p. 12.

Il faut donc faire attention à ne pas assimiler l'indicateur au phénomène qu'il est censé représenter. Ce préalable est d'autant plus valable quand l'objet à étudier est de la complexité de celui de l'intégration. En effet, un tel objet renvoie à :

- un enjeu politique
- un déficit statistique qui ne permet de mesurer qu'une partie du phénomène (comme si le passage d'un statut à un autre -celui d'étranger ou de Français- signifiait la fin du processus)
- un flou autour de la définition de la notion et du public concerné.

Dans un tel contexte, la mesure de l'intégration pourrait alors, à l'image des effets possibles de la définition d'usage, avoir un caractère performatif important. D'une manière générale, A. Desrosière note que *"notre monde social et politique est, à proprement parler, non seulement reflété, mais aussi institué, par ces indicateurs statistiques"*⁵⁰. Dans le cas de l'intégration, cette institution pourrait être particulièrement néfaste -du fait des limites importantes de l'outil statistique et des difficultés d'interprétation-, et remettre en cause les efforts des populations et le processus même d'intégration.

C'est donc bien ici l'interprétation des indicateurs qui est en jeu. Or, la réalité est multiple et relative. Ce qui signifie qu'un même événement, une même évolution, voire même le plus banal des constats, n'aura pas le même sens (entendu pour "signification") selon la position que l'on occupe. *"Toute action peut avoir des effets multiples, contradictoires, dont le sens est différent pour chaque catégorie d'acteurs"*⁵¹. Ainsi *"toute action doit-elle être saisie à travers un ensemble de variables irréductibles les unes aux autres, chacune d'elles ayant elle-même des significations multiples"*⁵².

Les deux approches de la mesure

S'interroger sur la mesure de l'intégration semble donc particulièrement complexe, et d'autant plus délicat que la demande sociale et politique est forte. Dès lors, ce travail ne constitue qu'une première approche de cette question. Il repose sur un souci constant de pragmatisme et d'efficacité : les modes d'approches proposés auront donc pour caractéristiques d'être aisément réalisables, et de ne pas nécessiter d'enquête spécifique "lourde".

Dans ce cadre, lorsque l'on veut mesurer l'intégration, plusieurs approches de la question sont possibles. Ces d'approches découlent assez logiquement de la définition de l'intégration qui est retenue. En effet, nous l'avons vu, un indicateur en soi n'est qu'un chiffre, une donnée. Il ne va prendre sens qu'au regard de l'analyse qui est faite du processus. Plus encore, ce n'est qu'à partir de la définition retenue qu'on l'on va pouvoir élaborer des indicateurs pertinents.

50. DESROSIÈRES (Alain), "refléter ou instituer : l'invention des indicateurs statistiques", in DUPOIRIER (E.) et PARODI (J.-L.) dir., *op. cit.*, p. 16.

51. De GAULEJAC (Vincent), BONETTI (Michel), FRAISSE (Jean), *L'ingénierie sociale*, Syros, 1995, 213 p.

52. *Ibid.*, p. 164.

En l'espèce, il semble qu'on puisse distinguer deux modes d'approche de la mesure de l'intégration :

- **Une approche par population (A)** : C'est l'approche "classique" de la mesure de l'intégration. Il s'agit ici de comparer l'état d'une population (groupe-cible) par rapport à une autre (groupe de référence). C'est la distance entre ces deux groupes qui permettra de dire dans quelle mesure telle ou telle catégorie de la population est intégrée. C'est une approche traditionnelle, développée par le Haut Conseil à l'Intégration (HCI) ou l'Institut National des Etudes Démographiques (INED). Elle se réfère à l'outil statistique. C'est pourquoi, il convient d'abord de cerner les limites de cet outil, avant de présenter les expériences menées dans ce domaine par le HCI et l'INED et de faire le point sur les données existantes et leurs utilisations possibles.

- **Une approche par territoire (B)** : cette approche résulte d'une réflexion spécifique sur le processus d'intégration. Celui-ci semble, en effet, toucher l'ensemble de la population et être fortement marqué par le contexte local dans lequel il s'inscrit. Dans ces conditions, une approche par population semble inopérante, et une appréhension du territoire, de l'espace dans lequel va se dérouler le processus semble plus adapté.

Il ne s'agit pas ici de mettre en avant, de privilégier telle ou telle approche -le choix de celle-ci ou celle-là découlant de la définition de l'intégration retenue-, mais de mettre en lumière, dans chacun des cas, les apports et les limites de ces approches.

A) L'APPROCHE PAR POPULATION

Ce type d'approche repose sur une définition spécifique de l'intégration. Celle-ci est vue comme un processus qui touche une catégorie spécifique de la population. Cette population doit acquérir certains traits distinctifs de la société. Mesurer l'intégration va donc signifier ici mesurer l'écart, dans chacun de ces traits distinctifs, entre la population à intégrer (groupe-cible) et la population qui intègre (groupe de référence). C'est la définition de l'intégration qui est privilégiée qui va permettre de définir les traits distinctifs à prendre en compte. L'outil de base de cette approche reste l'appareil statistique. C'est pourquoi il convient d'abord d'en cerner les limites, avant d'analyser les expériences menées dans ce domaine, et de proposer quelques pistes de travail pour une approche par population.

LES LIMITES DE LA MESURE "STATISTIQUE" DE L'INTÉGRATION

Trouver des indicateurs

Dans l'approche par population, la mesure de l'intégration recouvre en fait la mesure de l'écart entre la situation de deux groupes distincts. Il convient alors de trouver les variables à comparer (les "indicateurs"). Parmi les quelques travaux menés sur le sujet, une note d'information réalisée par ISOPLAN, dans le cadre d'un colloque organisé au Conseil de l'Europe en 1995, rend assez bien compte des difficultés et des limites de la recherche d'indicateurs d'intégration.

Pour eux, l'intégration recouvre des phénomènes complexes et embrasse un champ très vaste. *"Si l'identification d'indicateurs d'intégration paraît simple en théorie, il s'agit en fait d'un travail ardu, notamment en raison du manque de données pertinentes"*⁵³. Se pose donc le problème des données statistiques. Mais même lorsque ces données existent, elles peuvent s'avérer insuffisantes si par ailleurs il n'est pas possible de les rapprocher d'autres séries de données et de les comparer dans le temps. ISOPLAN se pose la question du groupe de référence et s'interroge sur la pertinence de la comparaison à un groupe moyen de la population non immigrée.

Compte tenu de ces limites, ISOPLAN considère que *"l'identification d'indicateurs d'intégration est une entreprise d'une réelle utilité"*.

53. ISOPLAN, *note d'information sur les "indicateurs d'intégration"*, 1995, Conseil de l'Europe, p. 4.

54. *Ibid.*, p. 6.

Même si "il est douteux que l'on parvienne à identifier une série d'indicateurs qui mettent en lumière les progrès de l'intégration et qui couvrent toutes les dimensions de la question pour produire une image complète de la situation de l'intégration dans un pays donné"⁵⁴.

55. Cf. *infra*, p. 22 et suivantes.

Une population difficilement mesurable

Le HCI a permis de clarifier les définitions d'étrangers et d'immigrés⁵⁵, qui sont au cœur de la définition de l'intégration. Si l'on tente de mesurer ce processus, il convient donc de connaître les données statistiques, disponibles en France, et relatives à ces populations. L'appréhension statistiques de ces différentes catégories n'est pas homogène, et si un certain nombre de données relatives aux étrangers existent, elles sont beaucoup plus rares lorsqu'on aborde la catégorie immigrée.

✓ *Les sources statistiques : disponibilités et limites*

Différentes sources statistiques permettent d'apporter un certain nombre d'éléments pour caractériser la situation des populations étrangères : le critère de base de ces éléments est donc bien la nationalité. Toutefois, dans la plupart des productions statistiques françaises, les informations recueillies quant à la nationalité résultent de déclarations des personnes interrogées. Elles ne sont donc pas exemptes d'erreurs. Voici un rapide panorama des sources statistiques disponibles⁵⁶.

56. On trouvera un tableau complémentaire retraçant les statistiques disponibles en annexe.

Au niveau national et local

Le recensement général de la population (INSEE)

Ces données ne sont pas régulièrement mises à jour (les données détaillées ne sont disponibles qu'un à deux ans après le recensement) mais les informations apportées constituent la seule source exhaustive et détaillée notamment pour étudier le peuplement d'un territoire. Elles tiennent compte d'une distinction entre "Français de naissance", "Français par acquisition" (naturalisation, mariage, déclaration ou majorité) et "étrangers". Les étrangers sont eux-mêmes répartis en étrangers de la CEE, étrangers hors CEE et étrangers sans précision. Dans certains cas, et selon les effectifs pris en compte, les nationalités sont disponibles plus en détail.

Au-delà du recensement, l'INSEE a développé de nombreuses enquêtes ponctuelles, thématiques et approfondies comme l'enquête sur la structure des salaires (86), l'enquête sur le logement (88), l'enquête de conjoncture auprès des ménages, l'enquête éducation (92), l'enquête sur l'emploi (92) mais qui ne sont valables que sur le plan national.

L'état civil

Les données INSEE couplées à celles de l'état civil permettent d'appréhender des données relatives aux naissances, décès, taux de fécondité ou encore aux mariages mixtes.

Les titres de séjour (Ministère de l'Intérieur ou Préfectures)

Cette source présente l'avantage d'être permanente. Elle donne le nombre d'étrangers ayant un titre de séjour et la répartition entre les différents types de statuts mais elle ne donne aucun élément socio-démographique sur les caractéristiques de ces personnes.

Les fichiers des Caisses d'Allocations Familiales (CAF)

Ils contiennent des informations sur tous les ménages qui perçoivent une prestation familiale, une aide au logement ou une prestation dite "de solidarité" (Revenu Minimum d'Insertion, Allocation Parent Isolé, Allocation Adulte Handicapé). Les personnes qui dépendent d'un régime particulier (MSA)⁵⁷ ne sont pas concernées.

Les données disponibles annuelles font état de la situation au 31 décembre de chaque année en terme de " stock ".

Bien que non exhaustive, elle présente l'avantage de donner accès à une information actualisée et récente et prend en compte la variable nationalité. Toutefois, lorsque qu'un couple est mixte (étranger-français), seule est prise en compte la nationalité de l'allocataire en titre.

L'enquête du parc locatif social (DRE)

Cette enquête menée par voie postale par la Direction Régionale de l'Équipement (DRE) auprès de l'ensemble des organismes HLM de la région fournit la situation du parc locatif social au 1er janvier de chaque année. Ces données reposent sur le bâti mais ne nous apprennent rien sur la situation des personnes.

Source "Education nationale"

Les données sur la scolarité sont disponibles auprès de la DEP (Direction des Etudes et de la Prospective) sur le plan national et auprès des rectorats (pour l'enseignement secondaire) et des inspections académiques (pour l'enseignement élémentaire et pré-élémentaire). Ces données permettent de connaître l'évolution des élèves étrangers, de faire la distinction par nationalité, de voir leur répartition dans les différents enseignements et enfin leur niveau par rapport à certains indicateurs dits de " réussite scolaire ". L'approche à partir de la notion d'étranger est possible mais revêt un caractère déclaratif.

Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE

Il s'agit en fait des DEFM (Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois). Ces données peuvent être étudiées mensuellement. Elles permettent de connaître l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi et les structures de cette population.

Elles prennent en compte la population étrangère.

Au niveau local exclusivement

Les fichiers ou tableaux de bord sociaux des organismes HLM

Ces données produites annuellement permettent de donner des éléments sur les entrants dans le parc locatif social : nombre d'emménagements, caractéristiques des entrants, caractéristiques des populations en présence, demandes de mutation interne, demandes des nouveaux locataires.... Cependant, ces données ne sont pas homogènes dans la mesure où ce sont les bailleurs sociaux qui gèrent leurs fichiers.

Globalement, l'analyse des statistiques disponibles fait apparaître la difficulté de trouver des données relatives à la population étrangère. Lorsque ces données existent, la seule distinction possible se situe entre Français et étrangers, avec dans le meilleur des cas une distinction entre "étrangers CEE" et "étrangers hors CEE".

Un certain nombre de données proviennent de l'exploitation de fichier de gestion. Ils relèvent le plus souvent d'une prestation ou de l'inscription dans un dispositif ou une procédure. Du fait de leur actualisation périodique ils offrent l'avantage d'une information récente et d'une approche temporelle.

Cette entrée implique toutefois des biais dont il faut être conscient puisque les types d'information, les catégories retenues et le degré de précision sont déterminés par les impératifs de gestion. Assez logiquement la population prise en compte dans les fichiers varie en fonction du champ de compétence de l'organisme. Ainsi les fichiers CAF permettent-ils d'obtenir des éléments extrêmement importants mais seulement pour les bénéficiaires d'allocations.

D'autre part, selon le cas, l'unité de base retenue n'est pas la même (pour les impôts : le foyer fiscal, pour la CAF : le ménage allocataire). Enfin, il s'agit de données construites dans une logique administrative, de ce fait elles sont fortement sensibles aux variations législatives et réglementaires (il faut tenir compte de ces éléments lors de l'analyse) et il est toujours hasardeux d'utiliser des données élaborées dans un cadre précis à d'autres fins, en l'occurrence d'analyse.

✓ *Des statistiques relatives aux immigrés*

Un certain nombre de statistiques se rapportent donc à la catégorie étranger. Pour autant, si l'on veut mesurer l'intégration, c'est bien la situation de la population immigrée qu'il s'agit de mesurer. Or, les statistiques se rapportant à cette population sont extrêmement limitées.

58. LEBON (André), *Migrations et nationalités en France, rapport annuel de la DPM*, novembre 1997, 103 p.

Ainsi, en ce qui concerne les flux migratoires de la population étrangère, les connaissances sont très partielles⁵⁸ :

- Pour les entrées à caractère permanent, 18 flux différents ont pu être identifiés. Sur ceux-ci, seuls 7 sont complètement renseignés (notamment par l'OMI et l'OFPPA), 3 partiellement, les 8 autres étant des estimations concernant essentiellement les ressortissants européens ;
- Pour les départs définitifs, seules les sorties procédant d'un acte administratif accompli par le Ministère de l'Intérieur ou par l'OMI sont connues.

Par conséquent, il est impossible en France de connaître précisément le solde migratoire à la fin de chaque année.

Cependant, Jean-Claude Labat de l'INSEE a proposé d'évaluer l'immigration grâce aux recensements de la population puisqu'on y retrouve les deux éléments indispensables : la nationalité (avec la distinction entre les Français et les Français par acquisition) et le lieu de naissance des individus. En se référant aux effectifs des immigrés pour deux recensements successifs, il en déduit le nombre d'entrées annuelles moyennes. Mais il n'oublie pas de préciser que les données qu'il utilise résultent généralement des déclarations des personnes interrogées si bien que des erreurs peuvent en résulter. Ainsi, les incertitudes liées à la déclaration de la nationalité pour le recensement ne doivent pas être négligées. Pour rendre compte du niveau d'erreur, Jean-Claude Labat rappelle que le nombre d'étranger en France d'après les recensements de 1982 et 1990 avait diminué de plus de 100000, alors qu'après rectification on conclut à une augmentation d'environ 80000 étrangers.

Les autres sources comprenant des données sur les immigrés sont principalement constituées d'enquêtes telles que l'enquête "formation et qualification professionnelle", l'enquête "éducation", et celle sur "les conditions de vie", mais également de panels comme celui de l'Education Nationale ou celui de "l'Echantillon Démographique Permanent" de l'INSEE.

Finalement, on constate que les informations statistiques relatives aux immigrés sont rares, et lorsqu'il y en a, elles ne sont pas totalement fiables ou émanent d'enquêtes nationales ponctuelles. Mais surtout, on ne trouve aucune données sur les enfants d'immigrés alors que ces derniers sont concernés par l'intégration telle qu'elle a été définie par le Haut Conseil.

Pour Michèle Tribalat, cette situation jette la suspicion sur la capacité du système statistique français à rendre compte de la réalité, car la perception que l'on a généralement des populations qui se forment à la suite d'une immigration tient à des facteurs éminemment subjectifs, où l'apparence physique occupe une grande place et amène à grossir

59. TRIBALAT (Michèle) dir., *Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, français d'aujourd'hui*, PUF / INED, 1991, 301 p.

l'importance des populations pour lesquelles la nationalité réelle des individus intervient peu.

Pour palier cette carence d'information, l'INED a mené une étude visant à estimer l'apport démographique de l'immigration, en distinguant l'apport direct constitué par les immigrés, et l'apport indirect formé de leurs descendants. Elle s'est appuyée pour cela sur les données du recensement et celles de l'état civil. Au terme d'un travail très technique, Michèle Tribalat estime que de 10 à 11 millions de personnes sont nées en France en ayant au moins un parent ou grand-parent issu de l'immigration du 20ème siècle⁵⁹. Cependant, cette étude qui a été notamment critiquée pour sa méthodologie, ne nous apporte guère de détails sur le processus d'intégration lui-même.

Les limites de l'outil statistique

60. Mme Agnès de FLEURIEU, Secrétaire Générale du HCI, intervention écrite lors d'un colloque en mai 1998.

L'utilisation des outils statistiques présente donc certaines limites. Dans sa mission de coordination et de présentation des statistiques relatives à l'immigration, le HCI a constaté les lacunes du système national actuel de mesure des flux migratoires et, au-delà, de l'intégration. Le Haut Conseil a fait "*le constat d'une absence d'appareil statistique propre à l'observation des phénomènes d'intégration*"⁶⁰. Il a pu lister quatre écueils importants :

Des catégories inadaptées

L'analyse fait apparaître des difficultés de mesure concrète et objective. En effet, on s'interroge de plus en plus sur les caractéristiques de publics qui n'apparaissent pas auparavant dans le débat public. Il en résulte un décalage entre les catégories statistiques et les publics concernés par la définition (immigrés, personnes issues de l'immigration, personnes d'origine étrangère), si bien qu'ils ne sont pas pris en compte sur le plan de la statistique.

Absence de suivi et de fiabilité des données

D'autres difficultés ont été relevées en terme d'absence de suivi régulier. C'est plus particulièrement le cas des données, par ailleurs extrêmement précieuses quand elles sont d'actualité, relevant du recensement général de la population. De plus la majeure partie des données s'appuie sur la déclaration des personnes elles-mêmes.

Des limitations liées à la CNIL

Ces limitations s'expliquent en partie du fait que l'outil statistique français est dépendant de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) qui impose un contrôle important à l'utilisation des statistiques. Du fait de cette limitation, la carence en données se pose avec

encore plus d'acuité lorsque l'on se réfère à une zone géographique restreinte (comme un quartier). En effet, en raison de ce respect des libertés et compte tenu de la faiblesse des effectifs, certaines données ne sont pas disponibles.

Des catégories illégitimes ?

L'inadaptation du système statistique résulterait d'une position idéologique. Il existe en France un tabou sur les "origines", critère nécessairement pris en compte pour établir le statut d'immigré ou de personne d'origine étrangère. L'outil statistique français tel qu'il est conçu renvoie à une certaine perception des populations vivant en France, et repose sur un choix "républicain" (dont la CNIL est en quelque sorte la garante)⁶¹.

61. Cette limite est à l'origine du débat entre M. Tribalat et H. Le Bras.

LES TRAVAUX DU HCI ET DE L'INED

La difficulté inhérente à cette approche par population n'a pas empêché les travaux et les tentatives de mesure de l'intégration au niveau national. Ainsi, le Haut Conseil à l'Intégration a-t-il proposé, dès 1991, un tableau de bord de l'intégration. Celui-ci s'étant révélé particulièrement complexe à mettre en œuvre, il a mandaté l'Institut National des Etudes Démographiques (INED), afin que ce dernier réalise, à partir des travaux du HCI, une étude spécifique.

Ces différents travaux ont permis de mettre à jour l'intérêt, mais aussi les limites, d'une approche par population de la mesure de l'intégration.

Le tableau de bord du Haut Conseil à l'Intégration

La première tentative de mesure de l'intégration a donc été proposée par le Haut Conseil à l'Intégration. Elle visait à permettre à la politique d'intégration de " *s'appuyer sur un système d'observation des phénomènes qu'elle entend maîtriser ou accompagner* " ⁶². Dès 1991 donc, dans son premier rapport, le HCI a retenu une méthode qui consiste à définir des caractéristiques juridiques, économiques et sociales aptes à traduire des différences ou des similitudes de comportement ou de situation.

Se poser la question des indicateurs, c'est, en quelque sorte, poser celle des dimensions relevant de l'intégration, des traits distinctifs au regard desquels l'intégration va prendre sens. Les indicateurs retenus

62. Mme Agnès de FLEURIEU, Secrétaire Générale du HCI, intervention écrite lors d'un colloque en mai 1998.

par le HCI découlent donc naturellement de la définition de l'intégration qu'il propose.

Le "tableau de bord" proposé par le Haut Conseil à l'Intégration distingue quatre "dimensions" de l'intégration : la nationalité, la famille, la promotion sociale, la vie en société, déclinées en douze critères et en vingt-trois indicateurs statistiques.

Le Haut Conseil a précisé que l'appréciation ne pouvait être que multicritère, puisqu'aucun critère ne peut à lui seul traduire le degré ou la vitesse d'intégration. De plus, aucun indicateur ne peut être isolé des autres, ni du contexte local d'ailleurs. En fait chaque indicateur doit être considéré à la lumière des autres données, dans le cadre d'une analyse multivariée et croisée des données.

Une analyse fine de ces indicateurs nous permettra de mieux comprendre cette approche, et soulignera l'extrême difficulté d'utilisation de cet outil.

Les indicateurs proposés par le HCI

En reprenant un à un les indicateurs proposés par le HCI, il est possible de mieux saisir leurs significations, mais aussi leurs limites⁶³.

1 La nationalité

Selon le Haut Conseil à l'Intégration, le degré d'intégration est élevé si on constate un relâchement des liens avec le pays d'origine et un rapprochement vis à vis de la société d'accueil.

1.a Rapport au pays d'origine

- **Durée du séjour** : la variable temps est un élément important et incontournable de tout processus d'intégration.

Cette variable n'est que rarement prise en compte dans des indicateurs statistiques. Le recensement lui-même ne comportait pas d'éléments sur la durée du séjour jusqu'en 1999.

- **Importance du motif familial dans l'ensemble des motivations** (regroupement familial) : le HCI considère le regroupement familial comme un élément positif du processus d'intégration, la venue de la famille étant perçue d'une part comme le signe d'une installation définitive dans le pays d'accueil, et d'autre part comme un facteur de confort et de stabilité pour les immigrés.

Concrètement, on a pu constater une ambivalence de cet indicateur.

63. Certains indicateurs n'appelant pas de commentaires particuliers, ils seront simplement signalés.

TABLEAU DE BORD – HAUT CONSEIL A L'INTEGRATION

DIMENSIONS	CRITERES	INDICATEURS
NATIONALITE	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport au pays d'origine 	• Durée de séjour en France
		• Importance relative du motif familial dans l'ensemble des motivations
		• Rapport des revenus transférés dans le pays d'origine à l'ensemble des revenus acquis en France
	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de la nationalité française 	• Pourcentage pour le groupe cible des acquisitions enregistrées de la nationalité française ayant nécessité une démarche dans l'ensemble des acquisitions
	<ul style="list-style-type: none"> • Usage de la langue française 	• Pourcentage des personnes du groupe cible parlant français
FAMILLE	<ul style="list-style-type: none"> • Mariages 	• Pourcentage des mariages mixtes dans l'ensemble des mariages d'un groupe cible déterminé
	<ul style="list-style-type: none"> • Natalité 	• Taux de fécondité des femmes d'un groupe cible déterminé
PROMOTION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> • Réussite scolaire 	• Taux de scolarisation pré-élémentaire
		• Pourcentage d'enfants du groupe cible dans l'enseignement spécial et en lycée professionnel
		• Pourcentage de bacheliers dans le groupe cible
		• Pourcentage de diplômés Bac + 3 au moins dans le groupe cible
	<ul style="list-style-type: none"> • Qualification professionnelle 	• Taux de chômage
		• Pourcentage du groupe cible dans la catégorie « cadres , professions intellectuelles et professions intermédiaires » par rapport à la population active du groupe cible
		• Taux d'activité des femmes du groupe cible
<ul style="list-style-type: none"> • Revenus 	• Rapport des gains mensuels bruts des ouvriers du groupe cible à ceux des ouvriers français	
	• Pourcentage des revenus par ménage supérieurs à 80000 F/an	
VIE EN SOCIETE	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation générale 	• Poids relatifs des dépenses d'alimentation et d'habillement dans la consommation totale
		• Taux d'équipement en lave-linge
	<ul style="list-style-type: none"> • Logement 	• Pourcentage des propriétaires de leurs logements dans le groupe cible
		• Concentration géographique du groupe cible
	<ul style="list-style-type: none"> • Santé 	• Mortalité infantile dans le groupe cible
		• Débours annuels pour la santé du ménage
	<ul style="list-style-type: none"> • Délinquance 	• Pourcentage de la population carcérale dans le groupe cible

Source : Haut Conseil à l'intégration, *Pour un modèle français d'intégration*, La documentation française, 1991, p.181

Le recours au regroupement familial peut se faire sans mettre en cause le projet de retour au pays d'origine. Par ailleurs, le repli sur le groupe familial peut parfois être à l'origine d'exclusion.

- Rapport des revenus transférés dans le pays d'origine à l'ensemble des revenus acquis en France

1.b Acquisition de la nationalité française

- Pourcentage d'acquisition

Donnée difficilement mesurable en raison de l'évolution de la législation relative à l'acquisition de la nationalité française. Considérer ce critère comme porteur d'intégration c'est occulter une partie des raisons à l'origine de cette démarche (volonté réelle, espoir de trouver plus facilement un emploi, facilitation du regroupement familial...) et ne pas tenir compte de la manière dont est vécue ou non reconnue cette démarche au sein de la société. Comment peut-on considérer cet indicateur comme facteur d'intégration alors que, quotidiennement, le fait d'avoir obtenu la nationalité française -ou d'être français depuis la naissance- n'est pas reconnu comme telle par la société française, et que des différences physiques sont constamment mises en avant.

1.c Usage de la langue française

- Pourcentage de personnes parlant le français

Indicateur n'existant pas sur un plan quantitatif.

2 La famille

Selon le Haut Conseil, le degré d'intégration est élevé si le comportement familial est voisin ou se rapproche du comportement moyen de l'ensemble de la société française.

2.a Mariages

- Pourcentage de mariages mixtes : plus le pourcentage est élevé, plus le processus d'intégration de ce groupe est avancé. À l'inverse, un groupe privilégiant les mariages endogames sera considéré comme fermé sur lui-même et peu intégré.

Indicateur qui reste difficile à interpréter dans la mesure où l'on ne dispose pas de données sur la durée du séjour en France des étrangers qui se marient. D'autre part, le mariage entre un étranger et un conjoint français de même origine est d'interprétation délicate (mariage endogame, exogame ?). Cet indicateur ne prend pas non plus en compte l'ensemble des unions (non connaissance de l'union libre). Enfin, ces données ne font pas état des mariages d'étrangers résidant en France et célébrés à l'étranger.

2.b Natalité

- **Taux de fécondité des femmes** : cet indicateur doit être rapporté au statut et à la place de la femme dans la culture du groupe étudié pour prendre toute sa valeur.

Indicateur difficilement mesurable compte tenu de la faible périodicité du recensement et donc de l'ancienneté des données. Par ailleurs, il faut tenir compte de la structure par âge de la population féminine.

3 La promotion sociale

Selon le Haut Conseil, le degré d'intégration est élevé si le niveau d'instruction, de qualification professionnelle et les capacités de réussite sociale du groupe retenu se rapprochent de l'ensemble de la société française.

3.a Réussite scolaire

- **Taux de scolarisation préélémentaire**
- **Pourcentage d'enfants dans l'enseignement spécialisé et en lycée professionnel**
- **Pourcentage de bacheliers**
- **Pourcentage de diplômés bac + 3**

Ces données doivent être prises en compte avec beaucoup de précaution, en cours de scolarité, des jeunes de nationalité étrangère peuvent devenir français (ce qui diminuera d'autant le pourcentage de bachelier ou de diplômés bac+3, par exemple).

3.b Qualification professionnelle

- **Pourcentage de chômeurs, taux de chômage**

Cet indicateur doit être considéré avec beaucoup de précaution. En effet, le pourcentage de chômeurs dépend fortement de la période considérée, mais aussi du temps de présence en France. Les effets liés à l'organisation sociale du travail interviennent également fortement dans la mesure où la structure par catégorie socioprofessionnelle et par secteur d'activité de la population active étrangère rend les étrangers plus vulnérables (ainsi, les immigrés étant plus souvent ouvriers et travaillant plus fréquemment dans l'industrie ou le bâtiment seront plus fortement touchés par la crise économique...).

- **Pourcentage de cadres**

Cet indicateur n'a de sens que s'il est directement lié à la répartition par catégorie socioprofessionnelle de l'ensemble de la population résidant sur le site étudié. En effet, dire que 20 % des étrangers sont ouvriers n'a pas le même sens selon que 50 % de l'ensemble de la population active est ouvrière ou que c'est le cas de 15 % d'entre elle seulement. D'autre part, les seules données disponibles sont celles du recensement.

- Taux d'activité des femmes

Pour l'interprétation de ce taux (quand il est mesurable, compte tenu de l'ancienneté des données relatives au recensement), il est nécessaire de prendre simultanément en compte le nombre d'enfants à charge, le niveau d'instruction et les emplois non déclarés.

3.c Revenus

- Rapport des gains mensuels bruts des ouvriers du groupe cible à ceux des ouvriers français

- Pourcentage des revenus par ménage supérieurs à 80000F/an

Ces données ne peuvent être prises en compte sans enquête spécifique.

4 La vie en société

Selon le Haut Conseil, le degré d'intégration est élevé si les conditions de vie courante sont voisines de celles observées dans l'ensemble de la société française.

4.a Consommation générale

Elle est révélatrice du mode de vie des différentes catégories de la population.

- Poids relatif des dépenses d'alimentation et d'habillement dans la consommation totale

- Taux d'équipement en lave linge

Indicateurs statistiquement non disponibles en dehors d'enquêtes lourdes réalisées sur le plan national par l'INSEE.

4.b Logement

- Pourcentage des propriétaires de leur logement

Cet indicateur a souvent été perçu comme un signe certain d'intégration dans la mesure où l'achat d'un logement dans le pays de résidence rendrait compte d'une volonté de non-retour au pays. En fait, l'interprétation de cet indicateur peut poser des problèmes. On peut avoir des cas de figure où les personnes sont propriétaires dans le pays d'origine et le pays d'accueil. D'autre part, dans certaines conditions, cette accession peut avoir des effets pervers. En effet, si l'accession est vécue négativement par la population autochtone, qui "se sent envahie", on risque de voir apparaître des réactions excluantes. Le pourcentage de propriétaires ne saurait à lui seul rendre compte

d'une intégration, il doit être complété d'une analyse des représentations véhiculées à ce sujet que seule une approche qualitative rend possible.

- Concentration géographique

Certains indicateurs statistiques de concentration géographique ont été élaborés, mais leur usage ne fait pas l'unanimité.

4.c La santé

- Mortalité infantile

- Dépenses annuelles pour la santé par ménage

4.d La délinquance

- Pourcentage de la population carcérale

Après réflexion, le Haut Conseil s'est interrogé sur le fait que cet indicateur puisse permettre de juger de la non-intégration compte tenu de la place particulière des étrangers dans ce type de statistiques (forte présence de jeunes parmi la population étrangère, délits donnant plus souvent lieu à emprisonnement, type de délits spécifique à cette population...)⁶⁴.

64. Sur ce point, voir PALIDDA (Salvatore) dir., *Délict d'immigration. La construction sociale de la déviance et de la criminalité parmi les immigrés en Europe*, Communauté Européenne, 1996, 270 p.

Les difficultés abordées soulignent, tant en terme d'interprétation que d'accessibilité aux données, les limites à rendre compte de la réalité de l'intégration par le seul recours aux chiffres.

Par ailleurs, le Haut Conseil a poursuivi sa réflexion en rappelant que l'intégration est d'abord un processus qui fait intervenir le temps et que la mesure doit ainsi permettre de repérer les évolutions. Il signale également que la seule notion de distance sur laquelle sont bâtis les indicateurs proposés ne suffit pas à appréhender l'intégration puisque le cheminement qu'il constitue tend certainement vers un rapprochement des comportements mais peut aussi passer par une exacerbation des différences. De plus, le fait de se référer à la seule proximité relève en fait d'avantage d'une démarche en terme d'assimilation. Enfin, l'analyse de certains indicateurs s'est révélée délicate en terme d'interprétation. Finalement, le Haut Conseil à l'intégration, tout en considérant que les indicateurs élaborés étaient aptes à orienter les réflexions, a décidé de mettre en œuvre une enquête spécifique. Cette option est la seule qui puisse aboutir à obtenir des informations propres à la mesure de l'intégration.

L'enquête sur la mobilité géographique et l'insertion sociale

Cette enquête a été réalisée à la fin de l'année 1992 auprès de 13000 personnes et résulte d'une collaboration entre le Haut Conseil à l'Intégration, l'INED et l'INSEE. Conduite par Michèle Tribalat, cette expérience totalement inédite se distingue des travaux précédents en portant spécifiquement sur les immigrés et leurs enfants tout en privilégiant l'approche dynamique rendue possible par le caractère rétrospectif de l'enquête. Il s'agit dans ce travail d'interroger l'origine ethnique des enquêtés, leurs modes de vie, leur culture. L'étude porte donc sur la langue maternelle et d'usage, les pratiques religieuses, les mariages, la vie sociale, la scolarisation, la mobilité sociale, le chômage et l'emploi, les liens avec la nation. Pour réaliser des comparaisons, M. Tribalat propose ensuite de créer des groupes ethniques, sur la base de la langue maternelle notamment, et de les comparer au groupe des Français " de souche ". Mesurer l'intégration signifie ici mesurer la distance entre différents groupes ethniques au niveau des pratiques culturelles et des situations sociales.

Cette étude novatrice n'a pas fait l'unanimité et elle a, au contraire, suscité de nombreuses critiques.

Ainsi, le démographe Hervé Le Bras a souligné que le terme d'assimilation a supplanté celui d'intégration dans l'étude de Michèle Tribalat. En se référant à la méthode employée pour créer les groupes ethniques, il trouve réducteur le fait de ramener l'origine à une langue maternelle qui enferme l'individu dans une catégorie qu'il ne reconnaît pas et qu'il n'est pas maître de quitter. Il critique ainsi la méthode de classification et la hiérarchisation opérée dans l'étude qui tendent à écarter les immigrés de la population de souche telle que la nomme Michèle Tribalat. Pour Hervé Le Bras, ce n'est finalement pas tant la prise en compte de l'ethnicité qui est critiquable, mais la façon dont cela est fait. Ainsi, il pense que l'enquête n'a pas construit de catégorie ethnique utilisable dans une réflexion sociologique ou politique, mais a collé une étiquette dépaysante sur des individus dont le seul caractère commun était de ne pas appartenir à la population de référence, dite de souche dans l'étude.

Cela mène l'auteur à se demander si toute investigation est légitime. Pour cela il distingue les enquêtes anonymes et les recensements ou les registres de population. Selon lui, l'administration ne doit pas tenter de dénaturiser des Français. De plus, il trouve dans la symbolique nationale que la naturalisation est une naissance ou une renaissance. Ainsi, il rappelle que le terme de fraternité signifie qu'à partir du moment où les hommes appartiennent à la même nation, ils sont devenus frères et ont acquis la même origine immédiate, celle de la mère patrie. Une origine derrière laquelle tout doit s'effacer sauf la mémoire personnelle. Libre à l'individu ensuite de revendiquer telle ou telle appartenance, mais surtout, il ne faut lui en imposer aucune.

Pourtant, Hervé Le Bras voit une exception dans le cas des enquêtes destinées à mettre en évidence les inégalités les plus flagrantes.

Finalement deux positions opposées se sont révélées face à la question des statistiques de l'immigration :

- la première selon laquelle on ne peut étudier un processus qui fait intervenir le temps si l'on ne dispose pas d'informations qui permettent de prendre en compte les effets de ce facteur (date d'arrivée en France ; nationalité antérieure ; nationalité des parents ; etc.) ; elle postule que la maturation des esprits dans notre démocratie permet d'éviter l'utilisation dévoyée de ces données. Ce point de vue caractérise notamment Michèle Tribalat.
- la seconde qui considère que l'on ne saurait faire de distinction entre les Français (c'est-à-dire les Français de naissance et les Français par acquisition), et donc créer des catégories faisant intervenir leurs origines, dont l'Histoire a montré les risques. Seules les catégories juridiques seraient alors pertinentes. Hervé Le Bras serait plutôt de cet avis.

En fait, ces deux points de vue résultent à la fois du souci des uns à palier les carences de l'appareil statistique français à rendre compte du phénomène migratoire, ce que nous avons effectivement pu constater, et celle des autres pour qui une telle volonté paraît contestable sur un plan éthique.

DES INDICATEURS D'INTÉGRATION AUX DONNÉES DE CADRAGE

La mesure de l'intégration par le biais de l'outil statistique semble donc particulièrement difficile, l'absence de données relatives à la population cible étant l'un des obstacles majeurs. Toutefois, une approche par population est possible, à condition de changer d'angle d'entrée dans la question. Pour obtenir des données mobilisables, il faut s'intéresser au public de nationalité étrangère (et non plus au public immigré ou issu de l'immigration). Ce n'est alors plus l'intégration en elle-même qui est mesurée, mais la situation d'un groupe spécifique de la population.

✓ *Vers des indicateurs de situation*

Au-delà des limites inhérentes à l'approche par population, et en dépit de l'antinomie existante entre le projet de mesure de l'intégration et la capacité de l'outil statistique français à rendre compte de la population

immigrée ou relevant de l'intégration, il est possible de faire des propositions allant dans le sens d'une prise en compte d'indicateurs, mais sous certaines conditions.

Les données statistiques peuvent, compte tenu des limites développées précédemment, constituer des éléments indicatifs à la condition de focaliser sur la population étrangère stricto sensu.

Les indicateurs retenus doivent être considérés non pas comme des "indicateurs d'intégration" mais comme des "indicateurs de situation" ou des "indicateurs d'alerte".

Le Haut Conseil à l'Intégration reconnaissait, concernant les indicateurs proposés dans son tableau de bord, que *"les critères proposés sont susceptibles de mesurer la distance entre les groupes auxquels ils sont appliqués. En cela il présente un intérêt d'indicateur d'alerte qui oblige à une analyse plus poussée"*⁶⁵.

65. Haut Conseil à l'Intégration, *rapport*, novembre 1991, p. 37.

L'approche reposerait donc sur la différence de situation entre les personnes selon la nationalité.

Il faut également garder à l'esprit les limites d'une analyse qui relève du principe de comparaison et, donc qui renvoie à l'assimilation, alors que par ailleurs la définition de l'intégration souligne l'extrême interdépendance entre les deux parties (étrangers et société d'accueil).

Pour éviter ces biais, les différences relevées nécessiteraient une réflexion plus approfondie à deux niveaux.

- D'une part les indicateurs devront faire l'objet d'une analyse collective. En effet, pour éviter certains écueils, une interprétation collective des données obtenues est capitale. Cette mise en commun permet de mettre à plat les différentes situations et perceptions. Mais elle permet aussi une mise en perspective des informations complémentaires dont chacun dispose et qui amène à interpréter l'indicateur dans tel ou tel sens.

- D'autre part, le mode d'interprétation des indicateurs, basé sur la comparaison, permet de rendre compte d'une situation, mais pas de l'expliquer. Surtout les indicateurs ne permettent pas de conclure que la différence ou la difficulté résulte du seul facteur de l' " origine ethnique " alors qu'elle peut être prioritairement sociale ou générationnelle.

Il serait dangereux, du fait de l'approche, de faire de la nationalité, a priori, un critère explicatif des comportements comme peuvent l'être, assez fréquemment, celui du sexe ou de l'âge.

L'analyse doit impérativement permettre une prise en compte en parallèle d'autres catégories de populations (par tranches d'âges, par catégories socio-professionnelles...) afin d'éviter les risques d'interprétation abusive.

Si effectivement on peut observer des situations variables selon la nationalité, il y aurait nécessité à tenir compte d'autres éléments

(comme la durée de présence en France ou l'âge de la personne lors de son arrivée, pour prendre les plus généraux).

✓ *Les indicateurs proposés*

Compte tenu de ces éléments, il est possible, sur un plan technique et statistique, de trouver des indicateurs relatifs à la population étrangère. Les données mises à jour régulièrement (le plus souvent annuellement) ont été privilégiées ici. Celles-ci doivent être complétées et mises en perspective par les données du recensement, qui fournissent un aperçu plus large de la situation, bien que beaucoup moins régulier, ou par les données des organismes HLM, lorsqu'elles existent. Les données disponibles concernent donc les domaines suivants :

- l'emploi ou plutôt le chômage
- la nationalité (nombre d'acquisition de la nationalité française, par types d'acquisition)
- le social (prestation de certains minima sociaux)
- l'école (pourcentage d'enfants de moins de 3 ans scolarisés, taux de réussite au Brevet des collèges, répartition en fonction des orientations en fin de troisième, proportion d'enfants de collège ayant 17 ans ou plus, sorties du système scolaire sans diplôme)
- le logement

Parallèlement à cette vision technique, il est nécessaire de se poser la question sur le plan de l'éthique. Mais jusqu'à présent, compte tenu de la faiblesse des indicateurs disponibles sur un plan statistique, il était extrêmement difficile d'envisager une réflexion éthique ou déontologique relative à l'emploi de ces données. L'évaluation de la pertinence des indicateurs a cependant pu être appréhendée, certes partiellement, à travers un certain nombre de travaux nationaux ou régionaux. Elle nécessiterait toutefois un travail plus approfondi.

✓ *En complément, une approche plus qualitative est nécessaire*

La difficulté majeure, soulevée par cette approche par population, résulte du fait que l'intégration (quelle que soit par ailleurs la définition retenue) relève d'un processus qui s'inscrit dans les trajectoires individuelles alors que les données statistiques utilisables sont incapables de rendre compte de la notion de durée. La nécessité d'approche plus qualitative, qui permette la prise en compte de cette variable, s'impose. Ces données doivent alors être considérées comme des données de cadrage, permettant d'éclairer partiellement la situation d'un groupe social déterminé (ici, les étrangers).

Par ailleurs, le développement des processus d'exclusion fait que la population immigrée est, comme d'autres, confrontée à ces problè-

mes. Or, la comparaison Français / Etrangers risquerait d'occulter des situations d'exclusion liées à d'autres facteurs (situation socio-économique, âge, sexe, etc.). De même, le Haut Conseil considère qu'il faut compléter cette approche par un travail de recueil et d'analyse des discriminations. Peuvent être touchés par ce phénomène les étrangers, les immigrés comme leurs enfants mais aussi d'autres populations n'étant pas issues de l'immigration.

B) L'APPROCHE PAR TERRITOIRE

Les éléments de réflexion, proposés par le Haut Conseil à l'Intégration ou mis en œuvre par l'Institut National des Etudes Démographiques, restent des références en matière de mesure de l'intégration. Toutefois, ce type d'approche se révèle particulièrement complexe à reproduire, notamment à une échelle géographique réduite. Il se réfère, en effet, à une approche nationale -et n'est que difficilement mobilisable pour une approche locale- et s'appuie sur des moyens logistiques importants. De plus, la disponibilité de données statistiques par population reste limitée et aléatoire. Pour autant, ces différents obstacles n'épuisent pas toutes les possibilités de mesure de l'intégration.

En effet, à côté de cette approche traditionnelle de la question de la mesure, il est possible de proposer une approche alternative. Celle-ci repose sur une analyse spécifique de l'intégration. En effet, la notion de mesure ne prend sens qu'au regard de la définition de l'intégration qui est retenue. Or, lorsque l'on s'appuie sur la définition d'usage telle qu'elle est apparue dans une commune alsacienne⁶⁶, force est de constater que l'approche par population s'avère inadaptée. En revanche, le contexte local, dans lequel va se dérouler le processus, semble particulièrement important. En l'espèce, il semble même impossible de comprendre et de définir l'intégration sans prendre en compte les données contextuelles. En fait, la mesure même de l'intégration passe par l'appréhension du contexte dans lequel elle se déroule.

66. sur cette définition d'usage, voir *infra*, p. 29.

DE LA MESURE DE L'INTÉGRATION À L'APPRÉHENSION DU CONTEXTE

L'approche développée ici repose d'abord sur un souci de pragmatisme. Elle cherche à s'adapter à l'échelon local, à pouvoir être réalisable aisément et à faire sens pour les habitants et les acteurs. En effet, si une mesure ne repose pas sur une définition de l'intégration dans laquelle les habitants du territoire étudié se retrouvent, elle risque de devenir dénuée de sens, d'être déconnecté de la réalité locale et de perdre ainsi une partie de sa valeur.

L'importance du contexte local

Lorsqu'on analyse sur le terrain le processus d'intégration, le sens que cette notion revêt pour les populations concernées, le contexte local semble tout particulièrement important. Sur une commune spécifique, il est, par exemple, impossible de comprendre ce qui est en jeu dans la définition d'usage de l'intégration sans référence à l'histoire de cette commune, de ses quartiers, aux conflits sociaux et politiques qui s'y jouent.

Ainsi, dans l'appréhension de l'intégration, la question des représentations est-elle primordiale. En effet, dans son rapport à l'autre, à la société, chaque individu est guidé par les représentations qu'il véhicule. Or, celles-ci ne sont pas mesurables statistiquement. Par contre, elles s'incarnent dans certaines actions, certains comportements, qui peuvent être, plus ou moins, objectivés.

A titre d'exemple, voici comment, sur la commune étudiée, les représentations prenaient corps et s'objectivaient.

Dans cette commune, l'étude de la répartition géographique des étrangers faisait apparaître un regroupement important au sein d'un quartier spécifique. S'il les étrangers n'y sont pas, et de loin, majoritaire, la majorité des étrangers de la commune y habitent. Dès lors, l'étude des représentations relatives à ce quartier peut permettre de mieux comprendre leur perception de l'intégration.

✓ *Les représentations du quartier*⁶⁷

Les représentations liées au quartier

La perception du quartier est fréquemment négative. Il est considéré comme "*une cité, un ghetto*". "*C'est un quartier montré du doigt*". Pour les autres habitants de la ville, il est synonyme de "*voitures brûlées, toxicomanes, Arabes*". Pourtant, la réputation négative du quartier, en terme de délinquance, ne semble pas se fonder sur une réalité concrète, ce qui prouve bien que la question des représentations joue un rôle extrêmement important dans la compréhension d'un processus tel que l'intégration.

Quand on analyse plus finement, on se rend compte que cette image négative n'est pas nouvelle. Tous le reconnaissent sans pour autant pouvoir dater ou même trouver le point d'ancrage de cette désignation du quartier. "*Il y a 20 ans quand on discutait avec les habitants du "village", ils avaient une perception négative du quartier*".

La réalité urbanistique (immeuble dans une commune dominée par l'habitat individuel, imaginaire lié aux quartiers "HLM"), la différence sociale (la commune "*est une ville bourgeoise*", aisée et pavillonnaire alors que le quartier regroupe une population présentant un profil social de "*populations économiquement faibles*". C'est un "*ghetto éco-*

67. Les termes en italique et entre guillemet (sans références) sont des propos tenus lors de l'enquête de terrain.

nomique') sont autant d'éléments qui permettent de comprendre ces représentations.

De même, le fonctionnement "villageois" de la commune peut être évoqué. En effet, en dépit de sa taille, la ville fonctionne comme un village : "*Il y a une mentalité de village ici*". Ainsi l'interconnaissance (l'entre soi), les références à un passé fondement de la communauté villageoise, font qu'il est extrêmement difficile pour une personne extérieure d'intégrer cette "*communauté*", mais aussi que "*les habitants traînent leur histoire toute leur vie*". Pour être accepté, "*il faut être Alsacien, avoir été à la même école maternelle, à l'usine ensemble...*" sinon on est un "*étranger*" ou un "*extérieur*". Pendant de nombreuses années le mode de gestion du parc locatif social a été dépendant de cette logique, notamment par la pratique du clientélisme. "*On ne logeait que ceux que l'on connaissait*".

Cette représentation négative prend forme concrètement dans les demandes adressées à la halte-garderie -située dans le quartier- : "*Les parents demandent si la Halte garderie reçoit beaucoup d'enfants du quartier*", dans les demandes de dérogation adressées au collège ou dans les refus des demandeurs lorsque le bailleur social propose un logement dans ce quartier.

Les représentations internes au quartier

Au sein même du quartier, un certain nombre de représentations ont cours, qui peuvent expliquer certains comportements, certaines prises de position, et, partant, la définition d'usage qui y a cours.

Fréquemment, dans les représentations même des habitants du territoire, le quartier semble coupé en deux, formé de deux sous-ensembles distincts. Aux yeux des habitants, ces sous-ensembles ne sont pas de valeur égales, et le côté A semble " mieux coté " que le côté B. Cette différence entre les deux parties du quartier n'est peut-être pas uniquement due à ces différences structurelles⁶⁸ ou plutôt ces différences structurelles sont peut-être aussi dues à une situation d'exclusion *a priori* des habitants de B par les habitants de A : d'anciens habitants de la commune, logés par le bailleur social, ont ainsi tout fait pour quitter le côté B et obtenir un logement côté A. De même, les anciens de A font tout pour " réserver " les logements de cette rue à leurs enfants.

Ce phénomène semble correspondre au modèle proposé par N. Elias et J. Scotson dans *Logiques de l'exclusion*⁶⁹.

Dans cet ouvrage, les auteurs nous présentent un quartier où les populations de deux zones se trouvent en forte opposition. Plus précisément, les uns (les "établis") excluent et dénigrent les autres ("les marginaux" ou "outsiders", la "*racaille*" dirait-on dans le cas alsacien). Chez Elias et Scotson, il n'existe entre eux ni différence "ethnique" ou culturelle, ni différence sociale : ils sont tous ouvriers, pour la plupart qualifiés. La seule différence notable entre les deux groupes est l'ancienneté d'installation sur la zone : le premier groupe résidait sur place

68. Différences de situation socio-économique.

69. ELIAS (Norbert), SCOTSON (John), *Logiques de l'exclusion*, Fayard, 1997, 278 p.

depuis deux à trois générations, l'autre était formé de nouveaux venus.

Selon les auteurs, l'exclusion qui se développe est d'abord le fruit d'un différentiel de cohésion entre les deux groupes.

- Les premiers, les "établis", avaient un passé commun, sur plusieurs générations, qui leur procurait une certaine familiarité, des coutumes et des traditions communes. Ce passé leur permettait aussi de pratiquer une autorégulation à même d'assurer le respect de la règle sociale en vigueur.

- Les seconds, les "outsiders", formaient un groupe plus ouvert, du fait de leur arrivée plus récente, et de ce fait, ne possédaient ni traditions communes, ni cohésion sociale établie par une connaissance réciproque.

C'est ce qui a permis au processus d'exclusion de se déclencher. En effet, les "établis" ont vu dans les nouveaux venus des concurrents en puissance, qui pourraient troubler l'ordre établi par leur méconnaissance des règles en vigueur dans le quartier, et de ce fait remettre en cause la distribution du pouvoir et de l'estime de soi au sein du groupe. Afin de préserver leur cohésion sociale, ils ont développé une attitude de rejet, de stigmatisation à l'aide de rumeurs, de croyances infamantes, etc. Celles-ci pouvaient d'autant plus se propager que le groupe des "outsiders" n'avait aucune cohésion interne, ni aucun pouvoir spécifique capable de contrer ces affirmations. Au contraire, l'existence en son sein d'une minorité déviante fortement visible permettait aux "établis" de renforcer leurs croyances. La présence de cette minorité n'était possible que par l'absence de cohésion et de règles sociales interne au groupe des "outsiders". En effet, si cette minorité avait du s'installer chez les établis, le contrôle social en vigueur l'aurait amenée soit à se soumettre, soit à déménager. Plus encore, on peut assister, au sein du groupe des "outsiders", à une intégration de la stigmatisation, qui semble transformer une infériorité de pouvoir en infériorité humaine : "*faites à un groupe une mauvaise réputation, il aura tendance à s'y conformer*"⁷⁰ (selon un principe proche de celui de retournement du stigmaté décrit par E. GOFFMAN⁷¹)

Cette analyse peut être transposée, compte tenu d'un certain nombre de faits, à la situation observée dans le quartier étudié. En effet, les premiers immeubles construits côté A, dans les années soixante, accueillaient une population ouvrière de la commune, dont les familles se connaissaient, et qui travaillaient ensemble à l'usine. Par la suite, les programmes de constructions successifs ont accueilli une population non originaire de la ville, ou non socialisée dans l'usine. De plus, si les premières constructions ont connu une forte stabilité au niveau de leurs locataires, les plus récents connaissent, encore aujourd'hui, un taux de mobilité élevé. Par conséquent, la cohésion, née d'une histoire commune et d'un voisinage prolongé, est forte côté A. On reste "entre soi". Par contre, la forte rotation ne facilite pas la construction d'une cohésion de groupe dans les immeubles du côté B.

70. *Ibid.*, p. 44

71. GOFFMAN (E.), *Stigmaté*, ed. Minit, 1974.

72. Ce type de pratique se mettait en place avec l'appui du bailleur, qui, jusqu'au milieu des années 90, ne logeait que ceux qu'il connaissait.

Dès lors, le différentiel de cohésion entre les deux groupes s'avère important, et les habitants de A vont tout faire pour exclure ceux de B (qui, pour leur part, verront A comme une "*bourgeoisie d'HLM*"). Le processus décrit par Elias et Scotson peut se mettre en place, processus qui conduit la situation du côté B à se dégrader. En effet, la forte stigmatisation dont est victime cette partie du quartier fonctionne comme un repoussoir pour toute une catégorie de population qui, recherchant un logement social, aurait pu accepter d'habiter le côté B (le nombre de refus lorsque le bailleur propose un logement dans l'un de ces immeubles est très élevé). A cela s'ajoute un ensemble de stratégies mises en œuvre pour réserver les logements du côté A au "*bon alsacien de la commune*"⁷². Du coup, ces immeubles tendent à devenir ceux où l'on met ceux qui n'ont pas d'autre choix, renforçant ainsi les croyances des anciens de A sur la "différence" entre les populations des deux quartiers.

Ce processus contribue à créer des différences structurelles entre les deux parties du quartier, telle que la concentration côté B des "déviant" par rapports à la norme en vigueur côté A : familles étrangères, familles monoparentales, populations en difficulté sociale, alors même que ces différences n'existaient pas a priori. Ce rejet peut aussi s'appuyer sur une minorité déviante fortement visible, quelques jeunes adultes de B, qui cristallisent les peurs et les fantasmes.

Ce processus d'exclusion est d'autant plus fort que les anciens avaient déjà une position problématique : s'ils étaient bien intégrés à la communauté du village (ce sont d'anciens villageois), ils n'en avaient pas moins une position sociale plus basse que les autres habitants. L'arrivée de nouveaux venus, de même conditions sociales mais non originaires de la commune, risquait donc d'affaiblir leur position au sein de la ville, en créant un amalgame. Leur intérêt était donc bien de créer une barrière entre eux et les nouveaux venus. Cette barrière était d'autant plus importante à construire que le développement d'une zone pavillonnaire à proximité du quartier marquait "physiquement" leur différence d'avec le reste de ville et risquait fort de renforcer le risque d'amalgame avec la "*racaille*" de B. Ce risque était d'autant plus fort qu'une partie des habitants de ces nouveaux logements pavillonnaires était passée par le logement social, et "*croyant avoir quitter la racaille, la retrouvaient à leur porte*". C'est ainsi parmi eux que l'on retrouve le plus de "hargne", de rancœur, de représentations négatives des habitants du quartier. Cette évolution explique la volonté de certains habitants du côté A de parler de deux entités distinctes : "*le quartier A*" et "*la cité B*".

L'importance du processus d'exclusion semble particulièrement visible dans les masques qu'il produit. Ainsi, si les habitants de certains bâtiments, côté A, cumulent un certain nombre de handicaps socio-démographiques, et donc observables "objectivement", ils ne sont que rarement désignés par le terme de "racaille". Ils semblent, au contraire, pouvoir faire partie du "bon côté" du quartier, à l'inverse des habitants

de B, qui, s'ils se trouvent dans une situation objective préférable, restent marqués par une certaine infériorité en terme de représentations. Ainsi, un processus d'exclusion, lié au différentiel d'ancienneté et, partant, de cohésion, explique cette évolution et cette coupure au sein même du quartier.

Les représentations peuvent donc avoir un effet non négligeable sur le fonctionnement d'un territoire. De plus, lorsque l'on sait que les habitants désignés par le terme de "racaille" sont des "étrangers" (à la commune plus encore qu'à la nation), cela ne peut pas être sans effet sur la définition de l'intégration qui va avoir cours dans cet espace, et plus encore, sur le déroulement même du processus.

✓ *Les représentations liées à la population*

73. Le terme étranger ne renvoie pas ici à la notion juridique (en terme de nationalité), mais relève des représentations, et doit donc être entendu plus largement (d'origine étrangère).

Les représentations liées à la population "étrangère"⁷³

Sur le territoire étudié, la population étrangère, ou d'origine étrangère, ne semble pas poser spécifiquement problème. Par contre, son image, les représentations qui y sont liées se révèlent particulièrement ambiguës : L'immigré n'est que rarement évoqué en tant que tel comme problématique, même si les situations évoquées s'y réfèrent. Il semble qu'il y ait une difficulté à évoquer cet acteur, à le prendre en compte comme tel. Cette difficulté pourrait être liée à certains faits passés :

- La présence, au sein même du quartier, d'un immeuble dit "des rapatriés", construit en 1962 pour accueillir les Pieds-Noirs arrivant d'Algérie, a pu contribuer à forger l'image négative de l'immigré maghrébin sur le quartier. On sait, en effet, les tensions qui ont pu exister entre certains de ces rapatriés et les Algériens, travailleurs immigrés, un peu partout en France. Même si cette population n'est pas restée dans cet immeuble, ils ont pu contribuer au développement d'une image négative de l'étranger sur le quartier, sachant que, par ailleurs, les autres habitants de la rue, leurs voisins de l'époque, sont restés, eux, sur le quartier. L'image forgée à cette époque a pu s'inscrire dans la mémoire collective des anciens du quartier. Ainsi, la prédominance de la désignation des Maghrébins comme facteurs de problèmes, et l'absence de désignation des Turcs, pourtant nombreux sur le quartier, pourraient-elles trouver dans cette histoire du quartier, un début d'explication.

- Plus récemment, l'image de l'immigré dans la ville a pu être véhiculée de manière négative par l'ancienne municipalité : Ainsi, pouvait-on lire dans le bulletin municipal de la commune, en 1993, un article consacré à l'insécurité, à l'occasion de la mise en place des îlotiers sur le quartier. Dans l'introduction de cet article, intitulé " portrait-robot de l'envahisseur ", on peut lire : "*les causes de l'insécurité sont multiples : la forte promiscuité, le chômage, l'immigration sans retenue arrivent en tête de liste. A propos de ce dernier point, précisons que nos socié-*

tés sont arrivées au point de non-retour. Le déséquilibre est tel que les mouvements de rejets se font de plus en plus nombreux. Le seuil de rupture est atteint même dans les universités. On est loin des 16 % tolérables". L'image ainsi véhiculée : quartier = Immigrés = insécurité, au sein même du bulletin municipal, n'est pas sans conséquence au niveau de la diffusion de ces idées dans la population, et rend par conséquent toute prise de position sur le quartier ou sur les immigrants beaucoup plus difficile dans la commune.

Les représentations liées à la jeunesse

La définition d'usage de l'intégration, en tant que processus de socialisation, fait à la jeunesse une place particulière. Or, la présence d'enfants et de jeunes sur le quartier est une de ses caractéristiques fortes. Cependant, la vision de cette jeunesse est ambiguë : certains la voient comme un atout, d'autres comme un handicap, et cette jeunesse cristallise les peurs. Là réside toute l'ambiguïté des positions par rapport à la jeunesse : les jeunes semblent poser un problème pour le quartier, même si la majorité des jeunes ne semble pas spécifiquement difficile. Seule une minorité pose problème ou quelques jeunes d'autres cités...

Cette ambiguïté sur la jeunesse en rappelle une autre : celle de la présence des immigrants. Ainsi, les jeunes qui sont vus comme posant problème sont-ils *"les jeunes Maghrébins"* : *"les jeunes [...] étrangers, enfin étrangers, qui ont une autre couleur de peau, ils sont peut-être Français... mais jamais les Africains, ils sont toujours bien, mais les Arabes..."*, *"ces jeunes [qui posent problème, ce sont] des Maghrébins, mais il y en a d'autres aussi, un petit pourcentage"*. C'est à propos de ces enfants maghrébins que l'on parle parfois de *"racaille"*.

Un problème de relation inter-générationnelle semble prendre le masque de la relation interculturelle et de la mauvaise intégration des enfants d'immigrés : *"C'est les parents qui sont venus, et c'est les jeunes qui posent problèmes"*. Cette focalisation sur les enfants d'immigrés se traduit dans le problème des *"jeunes adultes"*. Ces jeunes adultes, qui focalisent l'attention, sont la minorité déviante fortement visible qui semble donner foi aux rumeurs et sert à stigmatiser toute une partie de la jeunesse. Parmi eux, *"la grande majorité sont d'origine française, seul un ou deux sont d'origine étrangère. Eh bien, les problèmes retombent toujours sur les jeunes d'origine étrangère. Si des gens arrivent à décrire un des responsables, ce sera toujours un jeune d'origine étrangère"*. Pourtant, ceux qui connaissent bien cette jeunesse contredisent tous ces clichés, parfois véhiculés au sein même de la municipalité : *"les jeunes d'origine étrangère, ils ont souvent moins de problèmes d'intégration que les autres"*.

Cette jeunesse omniprésente au sein du quartier est principalement celle des jeunes garçons, des jeunes hommes. Les jeunes filles semblent, dans les représentations des habitants, singulièrement absentes, notamment lorsqu'elles sont d'origine étrangère. Elles sont moins présentes dans l'espace physique, moins stigmatisées. Toutefois, leur

image n'en reste pas moins ambiguë. Elles sont parfois vues comme des battantes, qui n'ont, pour s'en sortir, que la réussite scolaire et sociale. Mais elles sont aussi vues comme soumises à des pressions plus fortes, de la part de leur famille, ou dépendantes du contrôle social qui peut régner dans le quartier. Pourtant, l'intolérance à leur égard semble moins forte, et certaines personnes se demandent si "*les gens ne tolèrent pas mieux le foulard des jeunes filles que la violence des garçons*". C'est cette jeunesse, essentiellement masculine, qui a cristallisé le discours sur l'intégration dans le quartier, comme s'il lui était fait une double injonction : intégrez-vous parce que vous êtes jeunes, et intégrez-vous parce que vous êtes des enfants d'immigrés !

Cette approche, et la prégnance de la question de la jeunesse sur le quartier, n'a pu qu'influencer l'analyse de l'intégration produite par les habitants de la commune

Les représentations relatives au quartier se révèlent donc particulièrement importantes pour comprendre l'état des relations au sein de ce territoire et la forme qu'a pu prendre la définition d'usage de l'intégration. Ce sont bien elles qui déterminent un certain nombre de sentiments, d'actions mises en œuvre sur le quartier, et, finalement, qui rendent compte de l'état du contexte dans lequel va se dérouler ce processus social qu'est l'intégration.

En l'espèce, chercher à mesurer l'intégration sans prendre en compte ces représentations auraient amené à produire des indicateurs qui n'auraient pas fait sens sur le territoire et pour les populations rencontrées.

Mesurer l'intégration ou apprécier le contexte de sa mise en œuvre

Telle qu'elle nous apparaît dans la définition d'usage, l'intégration se présente comme un processus de socialisation par l'échange, dans le but d'établir des liens sociaux. A ce titre, ce processus recouvre des éléments complexes et variés, et ses fondements reposent sur des notions difficiles à prendre en compte, comme le temps, les référents culturels, etc. De plus, c'est la société dans son ensemble qui est concernée par cette notion. Dès lors, comment mesurer ce qui repose sur de l'informel, comme le lien social ? Comment évaluer l'importance de ce lien ? Comment prendre en compte les modifications dans la socialisation des individus, lorsque celle-ci se définit comme étant "*l'installation consistante et étendue d'un individu à l'intérieur du monde objectif d'une société ou d'un secteur de celle-ci*" ?

Pour bon nombre d'habitants, d'élus ou d'acteurs de terrain, cette mesure paraît extrêmement difficile. Il faudrait "*voir si la personne arrive à vivre sa vie, [...], mais le critère principal, c'est se sentir bien dans la société française*". D'ailleurs, "*si on ne prend pas les cas extrêmes, ça n'a pas de sens [...] le comportement ou la façon de s'habiller, c'est pas des éléments de jugement, il faut voir comment la personne*

pense...", et "si une personne est intégrée, on ne la voit pas, [...] et on ne se posera même pas la question".

Il semble pourtant qu'une approche soit possible. Il ne s'agirait plus de mesurer l'intégration, mais bien d'appréhender le contexte dans lequel se déroule ce processus. Cette approche devrait prendre en compte des éléments divers, participant à la description de la situation sociale, de l'état des relations, des conditions "objectives" de socialisation. Dans ce type d'approche, aucun élément n'est à lui seul l'indicateur de quoi que ce soit. Seul le tableau formé par l'ensemble des éléments peut permettre de comprendre le contexte dans lequel va se dérouler le processus complexe de l'intégration. Seul l'ensemble des éléments peut donner une indication, positive ou négative, sur les conditions dans lesquelles cette socialisation par l'échange va s'inscrire.

Développer une approche en terme de contexte de l'intégration permet d'éviter le problème du "groupe cible" et du "groupe de référence", qui tendent à mêler intégration et assimilation. En effet, au vu des analyses produites, il ne s'agit pas ici de mesurer l'état de telle ou telle personne par rapport à telle autre, mais d'évaluer le contexte dans lequel va prendre place un processus extrêmement complexe. Cette approche raisonnera donc plus en terme d'espace, espace géographique (quartier/commune), économique, social et symbolique (au niveau des représentations). En effet, c'est bien dans cet espace "concret", "quotidien" que vivent les populations. C'est aussi dans cet espace qu'ont cours des représentations qui vont avoir un rôle fondamental dans le déroulement du processus. L'état de cet espace, de ce territoire, et de la population qui l'habite, sera donc révélateur, et ce, à double titre : d'une part il indiquera les conditions de vie "objective" de la population étudiée, et, d'autre part, il pointera les éléments qui conditionnent le déroulement du processus d'intégration.

Si certaines catégories de personnes peuvent apparaître au sein de certains indicateurs (comme le chômage), ce ne sera que pour affiner l'analyse, la compréhension du contexte, et non pour mesurer l'état de tel groupe ou de tel autre.

Cette approche de la mesure prendra donc corps dans un espace géographique défini, et non auprès d'un public spécifique. Suivant les cas, ce territoire peut être un quartier, une commune ou toutes autres entités géographiques. Toutefois, il devra rester de taille relativement modeste, pour permettre le contact avec la population, et pour que ce territoire "fasse sens" dans les représentations des habitants et des acteurs. Il ne devra pas non plus être trop réduit, afin de préserver la possibilité d'obtenir un certain nombre d'informations statistiques.

L'importance du contexte, de l'environnement dans lequel se déroule l'intégration, ainsi que les limites et les difficultés liés à l'appareil statistique, nécessite la mise en place d'un outil spécifique, à la fois quantitatif et qualitatif, permettant de suivre l'évolution de la situation sur un territoire donné.

LES ÉLÉMENTS D'APPRÉHENSION

74. Ce tableau de bord est présenté sous forme synthétique, p. 94.

Tentative de proposition de tableau de bord

Le tableau de bord contextuel⁷⁴ proposé est formé par des éléments extrêmement divers, que ce soient des données quantifiables ou des approches purement qualitatives. Compte tenu des limites de l'outil statistique dans ce domaine, il ne semblait pas judicieux de se limiter à un ensemble d'indicateurs chiffrés qui par ailleurs n'auraient pas pu rendre compte d'une réalité éminemment complexe. Certains éléments pourront prendre la forme d'un commentaire ou d'une courte analyse. Cette pluralité d'approches peut permettre de prendre en compte le maximum d'éléments contextuels.

De plus, cette approche se veut pragmatique : la plupart des données sont accessibles soit directement, soit par une courte enquête (réalisée par entretiens).

Les données retenues ont également l'avantage de pouvoir être recueillies régulièrement, ce qui permettra un suivi de l'évolution du contexte dans le temps. Ainsi, semble-t-il possible d'appréhender le contexte, le "terreau" sur lequel le processus d'intégration va se déployer.

Toutefois, il est nécessaire de garder à l'esprit que cette proposition n'est pas une mesure de l'intégration, qu'elle n'est compréhensible que prise comme un tout, et que compte tenu de la démarche retenue, elle ne fait sens que dans le cas particulier de la commune étudiée. En effet, l'élaboration du tableau de bord repose sur une définition d'usage de l'intégration, "*issue du terrain, des habitants*". Dès lors, rien ne nous permet d'extrapoler et de prétendre que ce tableau est généralisable. Il ne peut être utilisé sur un autre territoire sans une enquête préalable, visant à comprendre le sens de la notion d'intégration sur cette zone⁷⁵.

Enfin, il faut garder à l'esprit que le tableau ainsi brossé ne présage pas de la réussite ou de l'échec de l'intégration. Il se contente d'essayer d'appréhender un contexte, mais la réussite du processus d'intégration en lui-même est souvent éminemment subjective et dépend aussi en grande partie de la volonté des hommes et des femmes qui forment la société, ce qui n'est guère mesurable...

75. Même si on peut supposer qu'un certain nombre d'aspects puissent être récurrents.

Éléments d'appréhension du contexte de l'intégration

La méthode proposée pour appréhender le contexte passe par l'utilisation d'une batterie de 23 indicateurs ou éléments d'appréhension. Ceux-ci sont regroupés en six thèmes, abordant chacun des aspects différents du contexte dans lequel va se dérouler le processus d'intégration :

- l'image du territoire étudié ;
- la mixité dans le territoire étudié ;
- la scolarité et l'orientation ;
- l'emploi, l'insertion professionnelle et la précarité ;
- la vie sociale ;
- le sentiment et les représentations du lien social.

76. Les éléments d'appréhension du contexte seront illustrés par des propos recueillis lors des entretiens (montrant que ces indicateurs font sens sur le terrain).

✓ *Image du territoire*⁷⁶

Analyser l'image du territoire, rechercher des indicateurs capables d'appréhender les représentations qui y sont attachées est un point particulièrement important de l'approche du contexte dans lequel va se dérouler l'intégration.

Cette image conditionne et explique en effet les difficultés ou les facilités de l'échange, de la construction du lien social. Des indicateurs permettant de relever les représentations, les images liées au territoire et à ses habitants peuvent permettre d'en apprendre beaucoup sur les possibilités d'établir un lien social, un échange entre, par exemple, les quartiers et la ville, ou à l'intérieur même d'un quartier, entre ses habitants. La mauvaise image d'un territoire peut, en effet, se traduire dans le comportement même de ses habitants, qui pourraient avoir tendance à se replier sur eux-mêmes, par peur de leurs voisins dont l'image est si mauvaise.

Analyse des médias, de la presse

*Source : Presse / Bulletins municipaux*⁷⁷

L'analyse de la presse quotidienne régionale, des bulletins municipaux (repérage des termes utilisés pour caractériser le quartier, le type d'approche retenu) peut permettre de comprendre quelle image du quartier est véhiculée dans la ville.

La presse régionale d'information est en effet fortement diffusée, et les bulletins municipaux représentent une version "officielle" de l'information. Or certaines images véhiculées peuvent y être particulièrement violentes⁷⁸ ! Cette image jouera fortement sur la possibilité d'établir des liens sociaux, par l'instauration de réticences éventuelles, de peurs, de stigmatisation d'une certaine population.

77. La construction de cet indicateur passe par une analyse de contenu. Par la suite, toutes les mentions : "source : presse" signifieront la mise en place d'une telle analyse.

78. Cf. citation du bulletin municipal, *infra*, p. 80.

Les médias nationaux, la télévision, par exemple, participent aussi de l'image d'un quartier, même si on n'y parle pas de ce quartier en particulier, l'amalgame est rapide : "on le voit à la télé, les adultes ont peur des jeunes". Il est malheureusement difficile de les appréhender en tant que tel, mais l'approche qualitative peut permettre de les garder à l'esprit.

Analyse des représentations des habitants

Source : Entretiens

A côté de l'analyse de la presse, il est intéressant d'interroger directement les habitants pour essayer de percevoir les représentations qu'ils ont du territoire étudié, de ses habitants.

Ce n'est qu'ainsi qu'on peut remarquer les images internes au territoire, par exemple "la racaille" d'une des parties du quartier étudié ici. Ces images sont particulièrement importantes dans l'ouverture d'esprit et la possibilité d'établir un lien, une rencontre avec les autres.

Nombre de dérogations scolaires dans les établissements du quartier

Source : Ecole maternelle et primaire / Collège - Données annuelles

Cet indicateur "objectif" informe également de l'état des représentations, et de ses conséquences pratiques : demander, par exemple, une dérogation pour éviter d'envoyer son enfant au collège du quartier est un acte marquant bien l'état des représentations, et ce d'autant plus qu'au niveau des taux de réussite scolaires "objectifs", le collège en question se situe loin devant l'autre collège de la commune ! L'évolution du nombre de dérogations, est un moyen de suivre l'image du quartier : "jusqu'à présent, il y avait beaucoup de demandes de dérogations des enfants du centre. Depuis cette année, c'est l'inverse [...] L'image du collège change, donc celle du quartier aussi".

Demandes et attributions de logements sociaux : taux de refus du quartier et demande de mobilité interne

Source : Bailleurs sociaux - données annuelles

L'analyse des demandes de logement (interne ou externe), des réponses apportées en terme d'attributions de logement de la part du ou des bailleur(s) et les attitudes (refus ou acceptation) des demandeurs apporte un autre éclairage sur les représentations liées au quartier.

Ainsi, au niveau des demandeurs, le refus systématique des attributions de logements situé sur l'une des rues du quartier, ou la demande spécifique pour l'autre rue, procurent de nombreux éléments sur la géographie des représentations du quartier. De même, les demandes pour quitter le quartier et obtenir un logement social ailleurs nous indiquent à la fois les représentations que véhiculent les habitants, même du quartier, mais aussi les tensions qu'ils y ressentent.

✓ *La mixité dans le quartier*

La notion de mixité est inséparable de celle d'intégration. L'une ne va pas sans l'autre, et la présence de mixité au sein du quartier est un élément quasi indispensable de la mise en route du processus d'intégration : *"Il faut de la mixité, des fêtes interculturelles [...] mais aussi de la mixité familiale : des jeunes couples, des vieux, des familles nombreuses, des étudiants"*.

Mixité selon les Catégories Socio-Professionnelles

Source : Bailleurs sociaux - données annuelles / Recensement

L'un des éléments de la mixité, c'est le fait que les différentes classes sociales soient réunies, mélangées au sein d'un même quartier. Ainsi, la connaissance de la mixité des différentes catégories socio-professionnelles dans l'habitat aide-t-elle à évaluer la possibilité d'un lien, d'un échange avec un individu qui se situe hors de son groupe "traditionnel" de relation.

Cet indicateur n'est parfaitement utilisable que dans des quartiers d'habitat social, car les données des bailleurs sont annuelles. Dans d'autres quartiers, le recensement pourrait nous apporter des informations sur ce sujet, mais ces données seraient malheureusement vite obsolètes, et difficiles à suivre dans le temps.

Mixité selon les nationalités

Source : Bailleurs sociaux - données annuelles / Recensement

De la même manière, la connaissance de la répartition des nationalités dans l'habitat permet d'appréhender les possibilités, presque physique, d'échange entre des personnes de nationalités et de cultures différentes.

✓ *Scolarité et orientation*

L'importance de l'école dans le processus d'intégration, que ce soit pour l'acquisition des référents culturels ou de la langue, ou pour la possibilité qu'elle offre, aux parents comme aux enfants, d'établir des liens, est reconnue par tous les individus rencontrés : *"si ce facteur est absent, les difficultés sont plus importantes"*. L'école est aussi indispensable à la formation des jeunes, puisqu'elle est censée faciliter leur intégration au monde du travail.

79. Cf. définition d'usage de l'intégration, développée *infra*, p. 31.

Pourcentage des enfants scolarisés en France avant leur entrée au CP

Source : Ecoles primaires - données annuelles

Cet indicateur permet d'appréhender des éléments entrant dans la socialisation primaire de l'enfant. Pour les enfants en bas âge, l'école est, avec la famille, le lieu de construction de l'identité. Le passage à l'école maternelle est donc un élément important de la construction de cohésion entre l'identité et la réalité de la société⁷⁹, et, partant, son rôle dans le processus de socialisation est capital : " plus tôt ils sont dans le bain, et plus ils auront de chances de réussir ".

Orientations en fin de 3e

Source : Collège - données annuelles

La poursuite des études vers des filières longues ou des filières "techniques", ou l'arrêt de la scolarité, sont des indices importants : d'une part pour la socialisation du jeune, et d'autre part, pour ses possibilités futures d'intégrer le monde du travail. En effet, la poursuite d'une scolarité implique la poursuite de liens sociaux spécifiques, dans un cadre structuré : liens amicaux, mais aussi liens et rencontres avec des enseignants venant de milieux sociaux parfois différents.

Ainsi, sur le territoire étudié, la scolarité "post-collège" semble-t-elle avoir permis à de nombreux jeunes de quitter le quartier et de s'ouvrir sur le reste de la ville et de ses habitants. De même, ces élèves restent au contact des référents culturels de la société (développés à l'école). Mais la poursuite d'études augmente aussi la formation du jeune et les chances de son insertion au monde du travail : "*Pour pouvoir accéder à un emploi, il faut un parcours scolaire réussi*".

Taux de réussite au Brevet des collèges

Source : Collège - données annuelles

Au-delà du parcours scolaire, qui détermine les chances d'accès à un emploi, la réussite scolaire marque l'acquisition de la culture, des référents culturels dominants dans le pays. Le Brevet des collèges présente l'avantage d'être un examen national, qui offre des points de comparaison individuelle (entre élèves ou groupes d'élèves), entre établissements ou entre commune dans la réussite scolaire des jeunes.

✓ *Emploi, insertion professionnelle et précarité*

Ces éléments sont indispensables à la compréhension du processus d'intégration. En effet, la crise de l'emploi et le développement de la précarité sont des éléments qui apparaissent en toile de fond de tous

80. DEFM : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois.

les discours sur l'intégration. S'ils ne sont pas davantage mis en avant dans le cadre de cette recherche "de terrain", c'est parce que les personnes rencontrées n'ont pas le sentiment d'avoir de prise sur cette réalité. Mais tant au niveau de l'intégration au monde du travail qu'au niveau de la possibilité d'établir des liens, ces éléments sont incontournables dans l'appréhension du contexte dans lequel le processus d'intégration va se dérouler.

Pourcentage des DEFM⁸⁰ de longue durée parmi l'ensemble des DEFM

Source : DRTEFP - données mensuelles

Le chômage de longue durée (supérieur à un an) marque le début d'un affaiblissement du lien avec le monde du travail. L'exclusion de ce monde diminue les chances d'établir des rapports, des contacts avec des individus issus de milieux différents, et, partant, de développer et renforcer le lien social et l'intégration dans la société. Cet indicateur présente également l'avantage d'offrir des points de comparaison nationaux et temporels. On pourra éventuellement opérer des distinctions entre différentes catégories de population (par âge, sexe ou nationalité, par exemple).

Pourcentage des DEFM de très longue durée parmi l'ensemble des DEFM

Source : DRTEFP - données mensuelles

Tout comme le chômage de longue durée, mais d'une manière plus forte, plus aiguë, le chômage de très longue durée (supérieur à 3 ans) semble être un facteur de relâchement des liens sociaux, de désocialisation progressive. L'absence de travail prolongée coupe un certain nombre de liens, à la fois inter-individuels, mais également à la société tout entière. De plus, cette situation s'accompagne souvent d'une précarisation économique, préjudiciable à l'établissement de liens. Là encore, cet indicateur offre des possibilités de comparaisons temporelles, géographiques, ou entre catégories.

Nombre et types de demandes des jeunes à la mission locale

Source : Mission locale

La mission locale a une mission spécifique d'aide à la recherche d'emploi des jeunes. A ce titre, elle recense et évalue les difficultés d'intégration des jeunes au monde du travail. Une étude des demandes, des attentes des jeunes peut permettre de cerner à quel niveau se situent leurs difficultés d'insertion au monde du travail.

81. SANICOLA (Lia), "Le travail avec les réseaux primaires", *op. cit.*

Pourcentage des allocataires recevant un revenu minimum

Source : Caisse d'Allocations Familiales - données annuelles

Le pourcentage d'allocataires d'un revenu minimum permet d'évaluer le niveau de la précarité sur le territoire étudié. Cette précarité est un frein à l'établissement du lien social, puisque comme le note Lia SANICOLA : "*parce qu'ils n'ont que peu de moyens, ils sont présents pour les gens mais peu disponibles ; les liens sont affaiblis, les échanges sont rares et atrophiés*"⁸¹. C'est aussi ce qu'exprime un des acteurs de terrain rencontré : "*avec la crise économique, les gens ne sont pas exclus, ils sont reclus*". Cet indicateur nous offre un point de comparaison temporel, géographique, ou entre catégories de personnes, particulièrement intéressant.

Nombre et type de demandes adressées au CCAS / au CMS

Source : Centre Communal d'Action Sociale / Centre Médico Social

En tant que lieu de l'action communale au niveau social, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un lieu d'information intéressant sur le type de problèmes sociaux rencontrés sur le territoire étudié. Même si tout le monde ne s'adresse pas forcément à lui, une analyse des demandes qui lui sont faites permet une approche qualitative de la précarité et de la demande sociale. Une étude similaire serait également possible auprès du CMS (Centre Médico-Social) du territoire.

✓ Vie sociale

"*S'intégrer, c'est participer à la vie sociale, aux associations*". Cette affirmation revient souvent dans la réflexion sur l'intégration. Il est donc important de la prendre en compte dans l'évaluation du contexte de l'intégration. De plus, à un niveau plus informel, d'autres éléments de la vie sociale participent à la formation du lien, des rencontres, des échanges.

Relations de proximité et de voisinage

Source : Entretiens

L'analyse, à partir d'entretiens auprès des habitants, des relations de proximité ou de voisinage, des tensions qui peuvent s'y révéler, permettent une approche du lien social de type "interindividuel" : "*si une personne connaît ses voisins, elle est intégrée*". Cette approche qualitative permet aussi d'approcher la question du "contrôle social", familial ou dans le quartier.

Les fêtes et les manifestations interculturelles

Source : Presse / Documents produit par les associations / Entretiens

L'existence de telles manifestations donne l'occasion d'un échange de culture, du développement de la compréhension, par l'appréhension des codes sociaux qui peuvent être en vigueur dans d'autres cultures. La seule présence de fêtes ne garantit pas le développement d'un tel échange, mais le favorise, en créant les conditions de sa réalisation. Cet indicateur peut se construire en analysant différentes sources d'information (presse, bulletin municipal, activités des associations ou entretiens auprès des habitants).

Recensement des activités proposées sur le territoire de l'étude

Source : Mairie / Presse / Documents produit par les associations / Entretiens

Dans le même ordre d'idée, le recensement des activités proposées sur le territoire étudié peut nous permettre d'évaluer les chances de participation des habitants à la vie sociale.

Participations aux associations et loisirs pratiqués

Source : Documents produit par les associations / Entretiens

La participation aux associations semble l'un des éléments importants dans l'appréhension, la mesure de l'intégration sur le terrain. Elle marque l'intégration à la ville, à ses habitants, à son mode de fonctionnement ("*le tissu associatif est très fourni ici*") comme, d'une manière plus générale, à la société.

Cet indicateur peut se forger à partir d'une analyse des fichiers d'adhérents aux associations, en tentant, par exemple, d'y repérer de la mixité, géographique (quartier / ville), sociale ou par nationalité. Cette mixité dans les associations semble être un élément particulièrement important pour tous. Cet indicateur peut être complété par des entretiens avec des responsables associatifs et/ou par le biais d'entretiens auprès d'habitants. Ils peuvent permettre de cerner leur participation à la vie sociale, en terme de loisirs et de participation aux associations.

Proximité et connaissance des services publics

Source : Mairie / Entretiens (pour vérifier la connaissance de ces services par les habitants)

L'intégration passant par la reconnaissance, l'accueil de celui qui doit s'intégrer, la présence à proximité de services administratifs est un élément important. Tout d'abord, il peut servir d'indicateur de la volonté, des moyens que se donne la société pour intégrer. La relation aux services publics (de l'administration générale aux assistantes sociales) est

présentée par de nombreuses personnes comme un facteur important dans leur parcours d'intégration : "*les assistantes sociales se sont bien occupées de nos problèmes, l'intégration en est facilitée*". La présence de services publics contribue également à banaliser le quartier par rapport au reste de la ville. A ce double titre, c'est un indicateur intéressant du contexte dans lequel va se déployer l'intégration, notamment dans son rapport à la société tout entière, et à son "représentant", l'Etat.

✓ *Sentiment et représentation du lien social*

Dans l'établissement d'un processus aussi complexe que celui de l'intégration, les représentations de l'état du lien social sur le territoire, les sentiments qui y sont attachés sont particulièrement importants. Les notions d'insécurité, de racisme sont ainsi, pour les habitants, des indicateurs précieux dans l'établissement de leurs relations à l'autre. Prendre en compte les représentations qu'ils développent, tout en tentant d'apporter des éléments plus "objectifs" semble donc être un travail intéressant dans l'appréhension du contexte de l'intégration.

Sentiment d'insécurité

Source : Entretiens

Appréhender le sentiment d'insécurité tel qu'il se développe chez les habitants d'un territoire donné permet d'évaluer les chances d'établissement d'une relation avec les autres. En effet, le développement d'un tel sentiment tend à pousser les individus à se renfermer, par peur, chez eux ou autour d'un groupe restreint et structuré. Cet état de fait est un élément important du contexte dans lequel va se dérouler l'intégration.

Délinquance et violences urbaines

Source : Police / Gendarmerie - données annuelles

A côté du sentiment d'insécurité, dont la prise en compte ne peut être que subjective, il est intéressant d'apporter des éléments "objectifs" sur l'état des actes de délinquance commis sur le territoire. Ceci permet d'éclairer le sentiment d'insécurité, tout en donnant des éléments d'appréciation du respect de la règle (donnée importante dans le processus d'intégration) sur le territoire étudié.

Perception et vécu du racisme et des discriminations

Source : Entretiens

Le racisme et les discriminations au sein d'un territoire donné contribuent également au repli sur soi de certaines catégories de personnes,

et à l'absence de relations entre des groupes différents. La perception du racisme semble ainsi agir sur l'ouverture des immigrés à la société -"s'il y a rejet, il y a repli"-, et inversement, l'existence de ce racisme marque bien un refus d'ouverture de la société "d'accueil", un manque de "reconnaissance de l'effort fourni", qui n'est pas indifférent au regard de l'intégration.

82. Cette étude a été réalisée avant l'éclatement du Front National en deux partis distinct. Il convient, bien évidemment, de prendre en compte les résultats électoraux de ces deux partis.

Part du vote Front National (FN) aux élections⁸²

Source : Mairie

L'utilisation et l'explication des raisons du vote FN s'avèrent problématiques. Pourtant, il peut agir comme un indicateur important, et ce, à plusieurs titres. Vote de rejet de l'étranger ou vote "d'insécurité", le vote FN exprime en tout cas un problème, un déficit au niveau du lien social, de l'échange, et, à ce titre, est un indicateur important de l'état des sentiments par rapport à la société et à son évolution.

De plus, même si la motivation du vote n'est pas le rejet de l'étranger, les théories portées par ce parti amènent un certain nombre d'immigrés à voir dans celui-ci l'expression d'un rejet de l'étranger, d'un racisme, d'un refus de l'accueil de l'autre. Il fonctionne donc concrètement, pour toute une partie de la population, comme un indicateur du racisme, et influence donc leur comportement, au même titre que le racisme "quotidien". Sans préjuger des motivations du vote, il peut donc fonctionner comme un indicateur du contexte dans lequel va se dérouler l'intégration.

Il reste un indicateur, qu'il aurait été intéressant de voir figurer dans une approche du contexte : l'état de l'alphabétisation et de la maîtrise du français sur le quartier. Élément primordial du processus, la maîtrise de la langue n'est malheureusement que peu appréhendable en l'état. Ainsi, faudrait-il mettre sur pied une enquête d'envergure, à partir des moyens d'évaluation de la langue qui existent. L'utilisation d'un biais, comme l'existence de cours d'alphabétisation n'est sans doute pas un indicateur parfaitement valable, puisqu'une absence ne signifierait pas un manque, mais peut-être, tout simplement, une absence de besoin !

Tableau de bord des éléments d'appréhension du contexte de l'intégration

THEMES	INDICATEURS	SOURCES
IMAGE DU TERRITOIRE	• Analyse des médias, de la presse	• Presse et Bulletins municipaux
	• Analyse des représentations des habitants	• Entretiens
	• Nombre de dérogations scolaires dans les établissements du quartier	• Ecoles maternelles et primaires, collèges (données annuelles)
	• Demandes et attributions de logements sociaux ; taux de refus du quartier et demande de mobilité interne	• Bailleurs sociaux (données annuelles)
MIXITE DANS LE TERRITOIRE	• Mixité selon les catégories socioprofessionnelles	• Bailleurs sociaux (données annuelles) • Recensement
	• Mixité selon les nationalités	• Bailleurs sociaux (données annuelles) • Recensement
SCOLARITE ET ORIENTATION	• Pourcentage des enfants scolarisés en France avant leur entrée au C.P.	• Ecoles primaires (données annuelles)
	• Orientations en fin de 3 ^{ème}	• Collèges (données annuelles)
	• Taux de réussite au Brevet des collèges	• Collèges (données annuelles)
EMPLOI, INSERTION PROFESSIONNELLE ET PRECARITE	• Pourcentage des DEFM de longue durée parmi l'ensemble des DEFM	• DDTEFP (données mensuelles)
	• Pourcentage des DEFM de très longue durée parmi l'ensemble des DEFM	• DDTEFP (données mensuelles)
	• Nombre et type des demandes des jeunes à la mission locale	• Mission locale
	• Pourcentage des allocataires percevant un revenu minimum	• Caisse d'Allocations Familiales (données annuelles)
	• Nombre et type de demandes adressées au CCAS ou au centre médico-social	• CCAS • Centre médico-social
VIE SOCIALE	• Relations de proximité et de voisinage	• Entretiens
	• Fêtes et manifestations interculturelles	• Presse • Associations • Entretiens
	• Participation aux associations et loisirs pratiqués	• Associations • Entretiens
	• Recensement des activités proposées sur le territoire de l'étude	• Mairie • Presse • Associations
	• Proximité et connaissance des services publics	• Mairie • Entretiens
SENTIMENT ET REPRESENTATION DU LIEN SOCIAL	• Sentiment d'insécurité	• Entretiens
	• Délinquance et violences urbaines	• Police (données annuelles)
	• Perception et vécu du racisme et des discriminations	• Entretiens
	• Part du vote FN aux élections	• Mairie

PERSPECTIVES

Poser une conclusion à ce stade de la réflexion sur l'intégration et sa mesure serait extrêmement présomptueux, et totalement inopérant. En effet, appréhender un processus aussi complexe et multiforme que l'intégration est une tâche de tous les instants, et chacun, citoyen, chercheur ou professionnel, peut y poser un regard légitime. Se priver de l'un de ces regards signifierait occulter l'une des facettes, l'une des réalités de ce processus social. Dès lors, il ne s'agissait pas ici de répondre définitivement à ce besoin de penser et de mesurer l'intégration, mais de poser un jalon, un regard supplémentaire sur cette question. Ce regard n'invalide pas les analyses déjà produites, mais tente d'offrir d'autres perspectives...

Définition institutionnelle et définition d'usage : deux approches complémentaires

Le détour par le terrain et la définition d'usage ne fait finalement pas apparaître d'opposition de fond, sur les principes fondamentaux, entre la proposition de définition élaborée par le Haut Conseil à l'Intégration et celle qui émerge du terrain. On peut considérer celle du Haut Conseil comme relevant d'un degré d'abstraction plus élevé et, inversement, celle construite à partir du terrain, comme plus dépendante des perceptions et représentations sociales.

Mais le degré d'abstraction mis en avant pour rendre compte de la définition du Haut Conseil s'explique par la position et la mission de celui-ci. Son implication politique nécessite et justifie, en effet, qu'une définition univoque et claire - dans le sens d' "énoncé" en opposition au "non-dit" - soit élaborée.

Elle permet de faire contre-poids aux fantasmes et évite les interprétations hasardeuses et abusives qui pourraient tenter certains. Certes cette définition ne fait pas l'unanimité (mais peut-elle le faire !), mais elle a l'avantage de dresser un cadre. Si on se limitait à une approche

pragmatique, des dérapages pourraient plus facilement apparaître qu'ils soient d'ordre communautariste ou raciste. La définition du Haut Conseil, du fait du statut de la structure, sert en quelque sorte de limite.

Par ailleurs, l'approche pragmatique présente des limites inhérentes au mode d'approche retenu. Ainsi, partir de l'individu (en tant qu'habitant ou acteur) pour tenter de cerner la notion d'intégration oriente la discussion sur ce qui relève pour les personnes de l'ordre du "faisable", de l'"appréhendable".

Concrètement, par rapport au travail mené sur une commune alsacienne, la dimension sociale de l'intégration apparaît avec force par la référence au lien social. Cette primauté du social trouve son origine dans le type de personnes rencontrées, à savoir principalement, pour les personnes ressources, des acteurs ou intervenants sociaux.

Inversement, la dimension économique, dont tous ont rappelé l'importance dans le processus, était toujours évoquée à la marge, en arrière plan, en raison de la faiblesse des moyens d'action des personnes interrogées dans ce domaine.

Dans ce cas, l'approche nationale peut venir compenser ces manques en fixant un certain nombre de principes. La récente mise en avant de la question de l'accès à la citoyenneté et de la discrimination à l'emploi par le gouvernement en est un exemple.

Appréhender l'intégration par une démarche collective, plurielle et dynamique

L'utilisation des indicateurs, des éléments d'appréhension proposés suppose un certain nombre de préalables. En effet, ceux-ci reposent sur de nouvelles perspectives de travail et d'approche. En fait, le tableau de bord qui en est l'ultime expression ne doit pas être considéré comme une finalité en soi. Il constitue un outil pour l'action et la réflexion collective.

La dimension collective et plurielle, mais aussi dynamique, de la méthode utilisée doit être mise en avant tant dans la phase de recueil des informations que dans la phase d'interprétation des données. Cet aspect apparaît comme extrêmement important pour plusieurs raisons:

- Il garantit plus fortement l'acceptation des conclusions du travail dans la mesure où les acteurs (habitants et professionnels) ont participé à son élaboration. L'acceptation est un préalable pour que le travail soit utile et surtout utilisé par tous.

- Il prend en compte des points de vue extrêmement divers qui permettent de dépasser les clivages professionnels ou idéologiques et permet d'enrichir la réflexion.
- Il crée une synergie (rencontres, débats, échanges) qui peut faciliter l'action ultérieure.

Enfin et surtout, la dimension collective est primordiale dans la phase d'analyse des indicateurs. En effet, aucun indicateur qu'il soit quantitatif ou qualitatif ne "parle" de lui-même, ne rend compte de manière immédiate de la réalité. Il doit toujours faire l'objet d'une lecture, d'une interprétation. Compte tenu du sujet, à savoir l'intégration, et de l'importance du contexte, il apparaît judicieux d'apprécier et de donner sens collectivement aux indicateurs obtenus. Seule la confrontation des différents points de vue, des informations et des connaissances dont disposent les uns et les autres peuvent permettre de saisir toutes les dimensions d'une réalité éminemment complexe.

Concrètement, il s'agit d'impliquer dans l'interprétation des indicateurs les acteurs intervenant localement, professionnels comme habitants. La présence d'un " tiers " extérieur peut faciliter la réflexion et l'analyse. Il peut être en mesure, du fait même de sa position, de décrypter les enjeux locaux, et les stratégies qui y sont liées, qui agissent comme un masque, un filtre par rapport à la réalité observée.

ANNEXES

ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- ALILI (Rochdy), " Qui s'intègre à quoi ? qui s'intègre à qui ? ", in *Hommes et Migrations*, n° 1182, décembre 1994, pp. 15-20.
- BAROU (Jacques), " Les paradoxes de l'intégration ", in *Ethnologie française*, n°2, tome 23, 1993, pp. 169-176.
- BASTENIER (Albert), DASSETO (Felice), *Immigration et espace public. La controverse de l'intégration*, Paris, CIEMI / L'Harmattan, 1993, 317 p.
- BATTEGAY Alain, "L'actualité de l'immigration dans les villes françaises: la question des territoires ethniques", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 8, n°2, 1992, pp. 83-98.
- BEHAR (Daniel), " De la marge à la norme ", in *Hommes et Migrations*, n° 1192, novembre 1995, pp. 8-12.
- BERGER (P.), LUCKMANN (T.), *La construction sociale de la réalité*, A. Colin, 1996, 288 p.
- BIHR (Alain), PFEFFERKORN (Roland), *Déchiffrer les inégalités*, ed. Alternatives Economiques / Syros, 1999, 417 p.
- BOUCHER (Manuel), *Les théories de l'intégration. Entre universalisme et différentialisme*, ed. L'Harmattan, 2000, 337 p.
- BROUDIC (Patrick), " La notion d'intégration ", in *Echanges Santé-Social*, n° 84, décembre 1996, pp. 6-8.
- BRUN (Jacques) et RHEIN (Catherine), *La ségrégation dans la ville*, Collection Habitat et sociétés, L'Harmattan, 1995.
- CHAFFI (Malika), SPINOUSA (Nancy), *Parcours d'adaptation des Algériens : des dispositions aux acquisitions*, Université de Toulouse Le Mirail, réalisée pour le FAS, 161 p. + annexes.

CHEBBAH (Leyla-Laure), FERJANI (Mohammed-Cherif), " Dimension culturelle de l'intégration et de la rencontre " in *Journal du Droit des Jeunes*, n° 158, octobre 1996, pp. 21-31.

COLEMAN (David), "Le monde est-il en mouvement ?", *Actes de la conférence européenne sur la population*, Conseil de l'Europe, Volume 1, Genève, mars 1993.

Collectif, *Les immigrés en France, Portait social*, Contours et caractères, INSEE, 1997.

Collectif, *Les étrangers en France, Portait social*, Contours et caractères, INSEE, 1994.

Collectif, *La religion et l'intégration des immigrés*, actes du colloque de novembre 1998 à Strasbourg, Ed. Conseil de l'Europe, 1999, 198 p.

Collectif, *Immigrés et enfants d'immigrés en France, Séance 1 : Concepts et méthodes*, IVème colloque national de démographie, Poitiers, 25, 26 et 27 octobre 1995.

Collectif, *Immigrés et enfants d'immigrés en France, Séance 2 : Les immigrés dans l'espace français*, IVème colloque national de démographie, Poitiers, 25, 26 et 27 octobre 1995.

Collectif, *Immigrés et enfants d'immigrés en France, Séance 3 : Immigrés et enfants d'immigrés dans la population*, IVème colloque national de démographie, Poitiers, 25, 26 et 27 octobre 1995.

Collectif, " Pour en finir avec l'intégration ", *Agenda Interculturel*, n° 166, septembre 1998, 39 p.

Collectif, *L'intégration des minorités immigrées en Europe*. Actes du colloque d'octobre 1990, Paris, ADRI, 1991, 2 tomes (206 et 140 p.)

Collectif, "Mesurer la pauvreté aujourd'hui", *Economie et Statistique*, n°308/309/310, 1997, 272 p.

Collectif, "Mulhouse au futur, actes du colloque des 20 et 21 novembre 1998", *Bulletin de la société industrielle de Mulhouse* n° 837, 301 p.

Collectif, *Portrait d'un processus, trois années d'établissement d'immigrants admis au Québec en 1989*, Ed. Gouvernement du Québec, 1993, 120 p.

Collectif, *Assimilation, intégration, insertion : tentative de clarification de concepts voisins*, FAS, 1993

Collectif, " Réussir l'intégration ", revue *Projet*, n° 227, 1991, pp. 4-121

Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, *Europe 1990-2000 : Multiculture dans la cité, l'intégration des immigrés*, ed. Conseil de l'Europe, Etudes et travaux n° 25, 1992, 180 p.

COSTA-LASCOUX (Jacqueline), *De l'immigré au citoyen*, La documentation française, 1989, 160 p.

COSTA-LASCOUX (Jacqueline), " Le droit permet-il de clarifier les termes : intégration, insertion et assimilation ? ", in Collectif, *Vous avez dit citoyen ! Intégration, citoyenneté et communautés*, Observatoire de l'intégration Languedoc-Roussillon, 1993, pp. 9-26.

DESPLANQUES (guy) et TABARD (Nicole), "La localisation de la population étrangère", *Economie et statistiques*, INSEE, n°242, avril 1991, pp. 51-62.

DEWITTE (Philippe) dir., *Immigration et intégration, l'état des savoirs*, La Découverte, 1999, 443 p.

DORTIER (Jean-François) coord., " le lien social en crise ", *Sciences Humaines*, n° 13, Hors série, mai-juin 1996, 49 p.

DUPOIRIER (Elisabeth), PARODI (Jean-Luc) dir., *Les indicateurs socio-politiques aujourd'hui*, L'Harmattan, 1997, 364 p.

Durkheim (Emile), *De la division du travail social*, coll. " quadrige ", PUF, 1990.

Durkheim (Emile), *Education et sociologie*, PUF, 1985 (réed.).

ELIAS (Norbert), SCOTSON (John), *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard, 1997, 278 p.

FERREOL (Gilles) dir., *Intégration et exclusion dans la société contemporaine*, Presses Universitaires de Lille, 1992, 454 p.

FERREOL (Gilles) dir., *Intégration, lien social et citoyenneté*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1998, 382 p.

GENESTIER (Philippe), " Le sortilège du quartier : quand le lieu est censé faire lien ", in *Les annales de la recherche urbaine*, n° 82, pp. 142-153.

GOFFMAN (Erwing), *Stigmate*, ed. Minuit, 1974.

HABERMAS (Jürgen), *l'intégration républicaine. Essai de théorie politique*, Fayard, 1998, 386 p.

Haut Conseil à l'Intégration, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration*, La documentation française, 1991.

Haut Conseil à l'Intégration, *Pour un modèle français d'intégration*, La documentation française, 1991, 185 p.

Haut Conseil à l'Intégration, *Rapport statistique*, décembre 1992.
INSEE Guides, *Tableaux de bord socio-démographiques des quartiers : guide méthodologique*, n°4, INSEE, juillet 1996.

INSEE, "Du temps pour l'intégration", *Chiffres pour l'Alsace*, n°30-31, décembre 1995, pp. 46-47.

ISOPLAN, "Note d'information sur les indicateurs d'intégration", *Actes de la réunion sur les mesures et indicateurs d'intégration*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, août 1995.

JAGANATHEN (Rajen), *Statistiques et immigration. Éléments de compréhension*, Strasbourg, Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville, La lettre de l'ORIV n° 4, 1999, 8 p.

JAZOULI (Adil), "Points de rencontre et divergences entre le modèle républicain et le modèle anglo-saxon", in *Collectif, Vous avez dit citoyen ! Intégration, citoyenneté et communautés*, Observatoire de l'intégration Languedoc-Roussillon, 1993, pp. 36-45.

KHELIL (Mohand), *Sociologie de l'intégration*, Que sais-je ?, PUF, 1997, 127 p.

LABAT (Jean-Claude), "La population étrangère en 1990 par nationalité", *INSEE première*, n° 217, juillet 1992.

LABAT (Jean-Claude), "La présence étrangère en France métropolitaine", *Economie et statistiques*, INSEE, n°242, avril 1991, pp. 7-16.

LAPEYRONNIE (Didier) dir., *L'intégration des minorités immigrées. Etudes comparative : France - Grande-Bretagne*, ADRI, 1990, 329 p.

LAPEYRONNIE (Didier) dir., *Les politiques locales d'intégration des minorités immigrées en Europe et aux Etats-Unis*, ADRI, 1991, 476 p.

LAPEYRONNIE (Didier), *L'individu et les minorités*, PUF, 1993, 361 p.

LEBON (André), *Migrations et nationalités en France en 1996, rapport statistique annuel de la Direction de la Population et des Migrations*, novembre 1997.

LE BRAS (Hervé), *Le démon des origines - Démographie et extrême droite*, Editions de l'Aube, 1998, 260 p.

MUCCHIELLI (Laurent), "La France intègre toujours mieux ses immigrants", in *Sciences Humaines*, n° 69, février 1997, pp. 12-17.

NEVEU (Catherine), " Du local au national " in *Hommes et Migrations*, n° 1192, novembre 1995, pp. 13-15.

NICOLLET (Albert), "Note de lecture des actes du séminaire sur les indicateurs d'intégration des immigrants à l'Université de Montréal du 28 février au 3 mars 1994", *Migrations Société*, Volume 8, n°44, mars-avril 1996.

Observatoire Régional de l'Intégration, *Intégration, insertion, assimilation. Quelle citoyenneté ? Quel modèle français d'intégration ?*, coll. Les cahiers de l'Observatoire, n° 12, 1994, 49 p.

PALLIDA (Salvatore) dir., *Délict d'immigration. La construction sociale de la déviance et de la criminalité parmi les immigrants en Europe*, Communauté Européenne, 1996, 270 p.

QRIBI (Abdelhak), " Acculturation et stratégies identitaires chez le migrant adulte maghrébin " in *Migrations Société*, vol. 10, n° 58-59, juillet/octobre 1998, pp. 21-33.

RENAUD (Jean), GINGRAS (Lucie), *Les trois premières années au Québec des requérants du statut de réfugié régularisés*, Ed. Gouvernement du Québec, collection " Etudes, recherches et statistiques ", août 1998, 135 p.

SANICOLA (Lia), " Le travail avec les réseaux primaires ", in *Les cahiers de l'Actif*, n° 258/259, 1997.

SAYAD (Abdelmalek), " Qu'est-ce que l'intégration ? ", *Hommes et migrations*, n°1182, décembre 1994, pp. 8-14.

SAYAD (Abdelmalek), *La double absence*, ed. Seuil, 1999, 437 p.

SAYAD (Abdelmalek), " Le retour, élément constitutif de la condition de l'immigré ", in *Migrations Société*, vol. 10, n° 57, mai-juin 1998, pp. 9-46.

SCHNAPPER (Dominique), " Le système traditionnel d'intégration à la française ", in *Collectif, Vous avez dit citoyen ! Intégration, citoyenneté et communautés*, Observatoire de l'intégration Languedoc-Roussillon, 1993, pp. 27-35.

SCHNAPPER (Dominique), *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Gallimard, 1991, 374 p.

SILBERMAN (Roxane), " Immigrés et étrangers. Apports et difficultés de l'approche longitudinale ", in BERTRAND (Monique) dir., *Scolarisation, immigration, insertion*, les cahiers de la MRSH n° 9, Presses Universitaires de Caen, 1997, pp. 67-92.

SIMON (Patrick), "Espace de vie des immigrés en France : une typologie", *Espace, populations, sociétés*, 1996-2-3, pp. 350-314.

SIMON (Pierre-Jean) dir., *Pluriel Recherches. Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*, cahier n°1 à 5, L'Harmattan, 1993 - 1997.

TAÏEB (Eric), *Immigrés : l'effet générations*, Ed. de l'atelier, 1998, 399 p.

TRIBALAT (Michèle), "Combien sont les Français d'origine étrangère", *Economie et statistiques*, INSEE, n°242, avril 1991, pp. 17-30.

TRIBALAT (Michèle), "Immigrés, étrangers, français : l'imbroglia statistique", *Population et sociétés*, INED, n°241, décembre 1989.

TRIBALAT (Michèle), *Cent ans d'immigration. Etrangers d'hier, Français d'aujourd'hui. Apport démographique, dynamique familiale et économique de l'immigration étrangère*, INED/PUF, 1991.

TRIBALAT (Michèle), "Mise au point", *Population et sociétés*, INED, n°291, juin 1994.

TRIBALAT (Michèle), "Attribution et acquisition de la nationalité française", *Population et sociétés*, INED, n°281, juillet 1993.

TRIBALAT (Michèle), "Des outils adéquats pour mesurer l'assimilation/l'intégration : l'expérience française", *Actes de la réunion sur les mesures et indicateurs d'intégration*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1995.

TRIBALAT (Michèle), *Faire France*, La Découverte, 1995, 232 p.

TRIBALAT (Michèle), " Des outils pour mesurer l'intégration en France", in *Après-Demain*, n° 378, novembre 1995, pp. 11 à 14.

WEBER (Max), *Economie et société*, Paris, Plon, 1971.

WINKIN (Yves), *La nouvelle communication*, Paris, Seuil, coll. Points, 372 p.

ZYLBERSTEIN (Jean-Claude), *L'intégration à la française*, 10/18, avril 1993.

ELÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Ce cahier est le fruit de deux études différentes, portant sur des domaines connexes. La méthodologie retenue pour chaque étude est un élément important de compréhension de ce document.

L'étude de terrain : définir et mesurer l'intégration

Pour l'étude menée à la demande de la Délégation Régionale du FAS, la méthode se basait sur un travail de terrain, reposant donc sur des entretiens, l'analyse d'éléments statistiques et bibliographiques.

Au moins deux principes liés à la notion d'intégration, rappelée dans la définition du Haut Conseil d'Intégration mais aussi repérée dans la pratique, ont orienté la démarche de recherche : multidimensionnalité du concept et primauté du contexte.

A aucun moment, au niveau du travail de terrain, n'a été proposée la définition de l'intégration élaborée par le Haut Conseil d'Intégration. La méthodologie mise en œuvre avait pour objet de permettre de relever, de repérer les éléments, les aspects mis en avant par les acteurs et les habitants pour définir la notion d'intégration.

Ce travail a permis d'une part de comprendre, de décrypter ce qui était en jeu sur le territoire étudié, d'autre part d'élaborer une définition de l'intégration faisant sens pour les personnes rencontrées tout en précisant les publics concernés, les facteurs et les indicateurs.

Compte tenu de ces éléments la méthodologie adoptée s'est articulée autour de quatre axes :

1. Synthèse des travaux et réflexions menées sur la notion et la mesure de l'intégration. Par ce biais il s'agissait de faire le point sur les données disponibles actuellement dans ce domaine afin ensuite de les mettre en parallèle avec la définition et les indicateurs élaborés à partir des entretiens menés auprès des acteurs et habitants.
2. Etat des lieux quantitatif (à partir des principales statistiques existantes et comparables) et qualitatif sur la commune retenue, et plus particulièrement sur le quartier qui présentait le plus fort pourcentage d'étrangers et qui de ce fait constitue le lieu privilégié de la réflexion. Ces données d'ordre contextuel ont eu pour finalité, pour les données statistiques, de préciser le cadre socio-démographique de la commune et du quartier étudié et, pour les données qualitatives, de cerner le contexte général.

3. Entretiens (collectifs et individuels) avec les acteurs, personnes ressources intervenant dans le domaine, auprès de populations étrangères et sur le quartier considéré. Compte tenu de la concomitance entre le travail mené par l'ORIV et une réflexion engagée localement sur la mise en œuvre d'une nouvelle structure socioculturelle sur le quartier, l'ensemble des personnes impliquées au sein du Comité de Pilotage ont été sollicitées et l'ORIV a participé à de nombreuses réunions de ce Comité de Pilotage. Quelques personnes complémentaires ont été contactées afin d'obtenir un échantillon plus diversifié d'acteurs. Au total 25 personnes ont été rencontrées, la plupart plusieurs fois en raison de la démarche utilisée.

Cette démarche reposait sur l'organisation de deux réunions collectives et d'entretiens individuels. La première réunion collective organisée au mois de mai 1998 avait pour finalité principale de susciter un débat sur les questions d'immigration et d'intégration, de relever la perception des personnes présentes par rapport à la notion, les populations concernées par le processus. Suite à cette réunion, des entretiens individuels ont été menés sur la base d'une grille d'entretien s'appuyant sur les éléments de la première réunion collective. Il s'agissait de mieux saisir leur perception de la notion, les personnes concernées, les difficultés rencontrées, les facteurs d'intégration et la situation générale du quartier. A l'issue de l'ensemble de ces entretiens et d'une phase d'analyse, une seconde réunion collective a été organisée. Elle avait pour objectif, d'une part, de restituer les premiers éléments d'analyse pour discussion, validation ou infirmation par les personnes ressources, et d'autre part, de poursuivre le débat.

4. Entretiens auprès d'habitants (en groupe et individuellement) : 35 habitants ont fait l'objet d'un entretien soit individuel, soit collectif (groupes de jeunes, de femmes immigrées et paroissial). Le choix s'est porté sur des personnes de différentes origines (jeunes, personnes âgées, adultes, femmes), issues ou non de l'immigration. Les entretiens devaient permettre de relever leur propre vécu de l'intégration et leur perception des difficultés qui y sont éventuellement liées, le public concerné et l'impact des autres sur ce processus.

Le diagnostic présente toutefois un certain nombre de limites :

- La première est propre à l'exercice lui-même dans la mesure où il s'agit de partir d'une observation concrète foncièrement marquée par un contexte donné et daté et par les personnes rencontrées ;
- La seconde repose sur le fait que dans toute interaction (discussion ou enquête) les représentations liées à l'enquêteur influent sur l'enquête et sur le contenu de l'échange. Or intervenir au titre de l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville par rapport au sujet étudié peut avoir entraîné un certain nombre de biais, par ailleurs difficiles à mesurer,
- Les discours tenus, et les représentations qui les sous-tendent, étant dépendants du contexte, deux éléments peuvent avoir eu un effet sur les propos relevés :

- 1) le fait que parallèlement à ce travail un groupe de personnes, dont une partie de celles rencontrées par l'ORIV, ait engagé une réflexion autour de l'ouverture d'un centre socioculturel
- 2) la présentation des conclusions auprès des acteurs d'un diagnostic social de la commune réalisé à la demande de la Ville dans le cadre de la réactualisation du contrat de ville.

Note d'opportunité sur la faisabilité de la mise en place d'indicateurs relatifs à l'intégration des populations immigrées dans la BDSL

L'observation sociale, en plein essor (multiplication des observatoires), consiste à identifier et comprendre, à l'aide d'outils, le domaine dans lequel l'action sociale se développe. Elle peut résider dans l'observation des réalités sociales " objectives ", des dispositifs mis en place, de l'efficacité des actions engagées... Elle suppose donc une capacité à collecter l'information mais aussi à l'analyser pour ensuite la diffuser.

Afin de faire face à la montée des phénomènes de précarité et d'exclusion et de répondre aux besoins en terme d'observation sociale, le Ministère de l'emploi et de la solidarité a souhaité la mise en place une Base de Données Sociales Localisées (BDSL). Elle est conçue comme un outil de veille sociale plus que d'observation dans la mesure où les éléments, les " indicateurs " ne permettent pas directement une connaissance des situations sociales. Elle se propose d'être un système d'informations relatif au domaine social.

Origine du projet

La BDSL résulte du besoin, au sein de l'administration, de données chiffrées illustrant les grandes évolutions sociales et d'outil de diagnostic et de suivi.

Le champ d'observation de la BDSL est "*en priorité les populations exclues ou en voie d'exclusion sociale et professionnelle*".

Il s'agit, par ce biais, "d'outiller" les administrations avec des informations leur permettant de saisir la réalité sociale en préalable à la définition d'objectifs et de programmes d'actions. L'idée de cet outil est avant tout, non pas d'être capable à travers les chiffres de faire une analyse précise, mais de pouvoir entreprendre un diagnostic (en quelque sorte de connaître le contexte), partant du principe selon lequel les chiffres permettent une objectivation de la réalité. D'autant qu'actuellement au niveau des administrations sociales, on relève plutôt une absence de culture du chiffre et une faiblesse du dispositif statistique.

Contenu de la BDSL

L'outil consiste en une "batterie" d'indicateurs. En effet, la BDSL est constituée d'une soixantaine d'indicateurs statistiques élaborés à partir des données produites par différents organismes ou administrations. En fait, elle rassemble des informations existantes mais jusque là trop disséminées.

Le niveau géographique retenu est celui de la commune en milieu urbain et celui du canton en milieu rural.

Ces informations sont regroupées autour de six thèmes :

- les minimas sociaux, les revenus et l'endettement des ménages
- le chômage, l'emploi et les mesures d'insertion
- le logement, l'hébergement temporaire et l'hébergement d'urgence
- la formation, l'échec scolaire
- la santé et l'accès aux soins
- la grande marginalité, l'errance et les " conduites à risque ".

La BDSL a été conçue comme un outil pragmatique partant des données actuellement disponibles. Pour que l'outil soit efficace, les indicateurs doivent relever des principes suivants :

- la simplicité
- l'efficacité d'accès
- la mise à jour régulière
- l'automaticité
- le coût minimal

Le projet a démarré en 1996. Il suppose un temps d'apprentissage et de formation des personnes amenées à utiliser les BDSL. La formation portera sur " l'utilisation de la base de données comme instrument d'analyse d'une situation sociale : signification de chaque indicateur, confrontation des indicateurs, utilisation des services, limite et ambiguïté des données ".

Commande adressée à l'ORIV

Dans sa forme actuelle, la BDSL ne comporte aucune donnée spécifique aux personnes étrangères.

Compte tenu de sa position et de ses missions, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, et plus particulièrement la Direction de la Population et des Migrations, a confié à l'ORIV le soin d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'une mise en place d'indicateurs relatifs à l'intégration des populations " immigrée " dans la BDSL.

La demande initiale, formulé par la DPM à l'ORIV, s'articule autour de la question suivante :

Est-il possible et est-il souhaitable de mettre en place des indicateurs spécifiques aux populations " immigrées " dans les BDSL ?

Cette question concerne à la fois la situation sociale générale de ces

personnes (dans des données générales de la base) et leur situation particulière (indicateurs de démarche d'intégration). L'ORIV se devait de donner un avis sur cette question en terme d'opportunité et de faisabilité.

En effet, la question posée renvoie à des interrogations d'ordre technique et éthique et s'articule autour des notions de " possibilité " et de " pertinence " :

- est-il techniquement possible de mettre en place des indicateurs spécifiques ? A ce niveau il est important d'établir la distinction entre ce qui relève de la théorie et de la pratique.
- est-il éthiquement souhaitable de mettre en place de tels indicateurs?

Il s'agissait, en fait, de voir parmi les indicateurs existants et proposés, lesquels sont "souhaitables", "pertinents", mais aussi ceux qui sont "proposables" et "réalistes". L'ORIV devait en quelque sorte de faire le point sur la situation en tenant compte des éléments existants (notamment en terme d'outils statistiques) et des contraintes inhérentes à la BDSL (indicateur statistique répondant aux critères énoncés précédemment).

Compte tenu également des difficultés quant au choix de la population à étudier, la clarification d'un certain nombre de concepts semble un passage obligé, d'autant que le recours à tel ou tel terme et le choix de telle ou telle population détermine les indicateurs utilisables.

Pour pouvoir élaborer cette note, cinq questions sous-jacentes ont été abordées :

- Intégration, de quoi parle-t-on ? Quel public est concerné ?
- Quels sont les moyens de mesure actuellement disponibles dans ce domaine ?
- Parmi les indicateurs proposés dans l'actuelle BDSL, lesquels seraient disponibles au niveau de la population ciblée ? Lesquels auraient du sens ?
- Existe-t-il d'autres indicateurs susceptibles d'être intégrés à la BDSL?
- Quelles seraient leurs conditions de mise en œuvre ?

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS RETENUS PAR LA BDSL

Les tableaux suivants reprennent les différents indicateurs de la BDSL, en signalant la source et la disponibilité éventuelle de ces chiffres pour la catégorie "étranger".

I) Minima sociaux, revenus, endettement des ménages		
1) Revenu minimum d'insertion		
1) Proportion de bénéficiaires du dispositif RMI dans la population de moins de 65 ans	CAF-MSA-CNAF INSEE (RGP 90) INSEE (OMPHALE)	Disponible pour: Français, ressort. CEE, autres Disponible pour les données RGP 1990. Non disponible pour les projections
2) Part des familles mono-parentales dans les allocataires RMI 3) Part des droits RMI ouverts depuis trois ans et plus 4) Part des allocataires du RMI ayant moins de 30 ans 5) Part des allocataires du RMI ayant 50 ans et plus	CAF - MSA - CNAF	Disponible pour: Français, ressort. CEE, autres
2) Allocation parent isolé (API)		
1) Part d'allocataires API parmi les femmes de 15 à 49 ans	CAF-MSA-CNAF INSEE (RGP90 - OMPHALE)	Disponible : Idem au cas I-1-1
3) Allocation adulte Handicapé (AAH)		
1) Part d'allocataires AAH parmi la population de 20 à 59 ans	CAF-MSA-CNAF INSEE (RGP90 - OMPHALE)	Disponible : Idem au cas I-1-1
4) Allocation de solidarité spécifique (ASS)		
1) Allocataires ASS parmi la population active	ASSEDIC-UNEDIC INSEE (RGP90 - OMPHALE)	Disponible pour: Français, ressort. CEE, autres
5) Allocation supplémentaire (AS)		
1) Allocataires AS parmi la population de 60 ans et plus	CPAM-CRAM	Disponible pour: Français, ressort. CEE, autres
6) Synthèse des minima sociaux		
1) Synthèse des allocataires RMI, API, AAH 2) Synthèse des allocataires RMI, API, AAH, ASS et AS (ex FNS) 3) Taux de dépendance par rapport aux prestations	CAF-MSA INSEE CAF-MSA-CNAF	Disponible : Idem au cas I-1-1
7) Indicateurs relatifs au revenu		
1) Revenu déclaré moyen par foyer fiscal imposé 2) Part de foyers fiscaux non imposés	Direction Générale des Impôts	Non disponible
8) Endettement des ménages		
1) Endettement des ménages	Banque de France - Commission de surendettement	Non disponible

II) Chômage, emploi, mesures d'insertion		
1) Chômage		
1) Nombre total d'entrées au chômage 2) Nombre de sorties du chômage 3) Taux de chômage 4) Nombre de demandeurs d'emplois inscrits à l'ANPE	ANPE - DARES	Disponible par nationalité
2) Indicateurs relatifs à la population des chômeurs		
1) Nbre demandeurs d'emploi de catégorie 1 selon l'âge et le sexe 2) Nbre de jeunes (moins de 25 ans) demandeurs d'emploi (CAT1) par grands groupes de diplômes 3) Nbre de chômeurs de longue durée (CLD) (plus d'un an) parmi les demandeurs d'emploi de cat 1 4) Nbre de chômeurs de très longue durée (CLD) (plus de trois ans) parmi les demandeurs d'emploi de cat 1 5) Prop. des CLD de moins de 25 ans parmi les dem. d'emp. de moins de 25 ans 6) Prop. des CLD de 25-49 ans parmi les demandeurs d'emploi de 25-49 ans 7) Prop. des CLD de 50 ans et + parmi les demandeurs d'emp. de 50 ans et +	ANPE - DARES	Disponible par nationalité
8) Nbre de demandeurs d'emploi (cat 1) bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) 9) Nbre de demandeurs d'emploi (cat 1) allocataires du RMI 10) Proportion de demandeurs d'emploi (cat.1) inscrits et non indemnisés	ASSEDIC UNEDIC ANPE - DARES	Disponible par nationalité
3) Les mesures d'insertion professionnelle		
1) Part des bénéficiaires CES + CEC + CIE + CIE jeunes + CIL parmi les demandeurs d'emploi de longue durée 2) Part des bénéficiaires CES jeunes + CIE jeunes + CEC jeunes + CIL jeunes parmi les demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans	DDTEFP-ANPE DARES	Non disponible
3) Nbre de bénéficiaires sur les postes d'insertion en fin de mois dans les associations intermédiaires 4) Nbre de bénéficiaires sur les postes aidés en fin de mois dans les entreprises d'insertion	DDASS : Service ISE	Non disponible

III) Logement, hébergement temporaire et d'urgence		
1) Réponse à la demande de logement social		
1) Allocation de logement temporaire (ALT) 2) Bénéficiaires du FSL	CAF DDASS : Service des interventions sociales	Non disponible
3) Opposition sur l'allocation logement	CAF – MSA	Non disponible
4) Nbre de dossiers de passage en SDAPL (section des aides publiques au logement)	DDE – INSEE	Non disponible
5) Nbre de commandements à quitter les lieux Nbre de recours d'expulsions locatives	DDASS : Service ISE	Non disponible
2) Offre de logement sociaux (parc public)		
1) Nbre de logements sociaux (parc public)	DDE-DRE Ministère de l'Équipement et du Logement	Non pertinent
2) Indicateur de surpeuplement des logements	INSEE (RGP 82-90-99)	Disponible par nationalité
3) Taux de mobilité	DDE-DRE Ministère de l'Équipement et du Logement	Non pertinent
3) Offre spécifique		
1) Accueil en urgence	DDASS : Service ISE	Non disponible
2) Accueil temporaire		

IV) Formation, échec scolaire, illettrisme		
1-1) Proportion d'enfants du CE1 et du CP ayant 8 ans ou plus 1-2) Proportion d'enfants du primaire ayant 11 ans ou plus	DEP (Direction de l'Évaluation et de la Prévision) du Ministère de l'Éducation Nationale - Inspection d'Académie	Non disponible
1-3) Proportion d'enfants orientés vers les instituts de rééducation	CDES (Commissions Départementales d'Éducation Spéciale) - DDASS (FINESS)	Non disponible
2-1) Proportion d'enfants de collège ayant 17 ans ou plus 2-2) Sorties du système scolaire sans diplôme	DEP du Ministère de l'Éducation Nationale - Inspection d'Académie - Rectorat - Missions Locales - PAIO ou RGP 1990	Disponible par nationalité
3-1) Proportion de jeunes de moins de 25 ans s'adressant aux Missions Locales et PAIO de niveau Vbis et VI 3-2) Illettrisme	Missions locales PAIO	Disponible pour : Français, CEE, autres
V) Santé, accès aux soins		
1) Bénéficiaires de l'aide médicale de l'Etat - Prise en charge des cotisations d'assurance personnelle (stock au 31 décembre) 2) Bénéficiaires de l'aide médicale de l'Etat - Prise en charge des cotisations d'assurance personnelle (flux annuel) 3) Bénéficiaires de l'aide médicale de l'Etat - Prise en charge des cotisations jeunes de 17 à 25 ans (stock au 31 décembre) 4) Bénéficiaires de l'aide médicale de l'Etat - Prise en charge des cotisations d'assurance personnelle pour les bénéficiaires du RMI (ou de l'allocation veuvage) (stock au 31 décembre)	DDASS - CPAM MSA Depuis avril 1997 ces données sont gérées par la CPAM	Non disponible
6) Bénéficiaires de l'aide médicale des conseils généraux - Prise en charge des cotisations (stock au 31 déc) 7) Bénéficiaires de l'aide médicale des conseils généraux - Prise en charge des cotisations (flux annuel) 8) Bénéficiaires de l'aide médicale des conseils généraux - Prise en charge des cotisations - jeunes de 17 à 25 ans (stock au 31 déc) 9) Bénéficiaires de l'aide des Conseils Généraux - Prise en charge des cotisations d'assurance personnelle pour les bénéficiaires du RMI (ou de l'allocation veuvage) (stock au 31 décembre)	Conseils Généraux	Non disponible
10) Montant de l'aide médicale du Conseil Général, hors cotisations d'assurance personnelle	Conseils Généraux	Non disponible
11) Dettes ou impayés de cotisations sociales	MSA, CMR	Non disponible